

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-troisième séance – Mardi 18 mars 2014, à 20 h 30

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *MM. Olivier Baud*, *Sylvain Clavel* et *Pierre Vanek*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 7 mars 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mars et mercredi 19 mars 2014, à 17 h et 20 h 30.

## **1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

## **3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 89 990 000 francs destinés à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs, ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles formant l'ensemble des Minoteries, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 89 290 000 francs, soit:**

- **projet de délibération I (rénovation de l'enveloppe). Un crédit brut de 89 200 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 88 500 000 francs;**
- **projet de délibération II (équipement informatique de la bibliothèque). Un crédit de 244 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la bibliothèque-dis-**

**cothèque située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102;**

- **projet de délibération III (achat mobilier de la bibliothèque et achat mobilier de la crèche). Un crédit de 546 000 francs destiné au déménagement et à l'achat de mobilier de la bibliothèque-discothèque (498 000 francs) ainsi qu'à l'achat de mobilier pour la crèche (48 000 francs) situées dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102.**

**Ces trois crédits concernent des objets situés à la rue des Minoteries 1-3-5-7 et la rue de Carouge 98-100-102, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1011, 1017, 2833, 3389 et DP3591 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-979 A/B)<sup>1</sup>.**

*Suite du premier débat*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Chers collègues, j'ai écouté les interventions des uns et des autres et, comme j'ai une excellente mémoire, je me suis souvenue des promesses que vous aviez faites. J'imagine que je ne dois pas avoir à vous rappeler que nous avons été élus pour défendre toutes les catégories de citoyens de cette ville. Or, j'ai l'impression que nous ne sommes pas dans ce cas de figure... Il est l'heure de prendre une décision politique sur ce projet. La question de savoir si on doit refaire les toilettes, l'ascenseur ou Dieu sait quoi n'a pas d'importance. L'important est de savoir de quelle façon nous voulons traiter un certain type de population. Or, j'ai entendu que pour une partie de cette enceinte le confort était un luxe... Nous avons bien compris... J'ai bien entendu aussi que pour une certaine autre partie de cette enceinte le minimum syndical était largement suffisant: on redonne un coup de peinture, on remet un petit moteur à l'ascenseur, et c'est reparti comme en quatorze! (*Brouhaha.*)

Nous sommes en train de parler d'une population qui n'est pas composée que de gens en difficulté, puisque c'est ce que j'ai cru comprendre de la manière de présenter les personnes qui habitent cet ensemble. Ce ne sont pas seulement des débilés mentaux, des gens qui ont des problèmes sociaux ou Dieu sait quoi! C'est la population «normale», c'est-à-dire une population simple et modeste, qui a le droit absolu de vivre dans un endroit qui est digne, non pas qui mérite votre charité. Or, pour l'instant, Mesdames et Messieurs, vous êtes en train de nous expliquer que la dignité n'est valable que pour les propriétés par étages (PPE), et que nous ne pourrions pas faire des appartements confortables pour les

---

<sup>1</sup> Rapports, 4643.

personnes modestes! Que c'est trop cher! Mais une collectivité qui n'investit pas est une collectivité morte! Oui, c'est un investissement! Oui, ça coûte, Monsieur Sormanni – vous pourrez transmettre, Monsieur le président. Mais c'est notre devoir! (*Exclamations.*) C'est notre devoir de faire en sorte que tout le monde dans cette république – et plus particulièrement en Ville de Genève, puisque nous en sommes les conseillers municipaux – vive dans des conditions optimales, pas minimales.

Nous accepterons cette proposition. S'il ne devait d'ailleurs y avoir qu'un seul projet à voter durant cette législature, c'est celui-ci que je voterais parce qu'il touche tout particulièrement une partie de la population que je défends et que je continuerai à défendre. Et je regrette infiniment que, ce soir, vous ne teniez pas les promesses que vous avez tous faites.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). C'est un plaisir pour moi d'intervenir après M<sup>me</sup> Wenger, qui a prononcé des paroles auxquelles j'adhère entièrement. Ce soir, en effet, nous faisons face à une opposition de classes, puisque c'est de cela qu'il s'agit, Mesdames et Messieurs. (*Exclamations.*) Et je regrette que M. de Kalbermatten ne soit pas dans la salle, car j'aimerais revenir sur son amendement. Là où une certaine partie de la droite propose la charité, nous, nous opposons le droit, en l'occurrence le droit à un logement décent. M<sup>me</sup> Wenger ne connaît pas très bien le dossier, c'est pourquoi elle a cru comprendre de certains propos de la droite qu'on allait faire des logements luxueux. Mais pas du tout! C'est même le minimum du minimum que nous proposons! (*Rires et exclamations.*) Les loggias ne sont pas là pour le confort personnel des habitants!

**Le président.** Madame Pérez, une seconde, s'il vous plaît, que le silence revienne. Nous sommes en phase de digestion, je l'admets...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Moi, je ne suis pas en phase de digestion, Monsieur le président... Quant au Mouvement citoyens genevois, qui est un parti de droite qui aimerait se dire d'extrême droite, qui se dit proche des citoyens – bien que j'aie parfois l'impression que l'on ne partage pas les mêmes séances de commission, encore moins les mêmes auditions – vous transmettez à M. Daniel-Dany Pastore, Monsieur le président, que lorsqu'il vote avec la droite sur la Tulette ou contre les habitants des Minoteries parce que c'est trop cher, parce qu'il suffirait de refaire les conduites ou un petit ascenseur, il n'affiche que du mépris!

Quand le Parti libéral-radical se prononce – c'est dans le rapport – contre la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

(LDTR), on voit tout le mépris que ce parti nourrit à l'égard des locataires et de leur protection! (*Remarque.*) Je suis absolument polie! C'est plutôt le Parti libéral-radical et les partis de droite opposés à ce projet, qui sont dans l'indécence! Mesdames et Messieurs, quand bien même certains disent qu'il ne faut pas opposer les projets, ils le font. Nous serons appelés à voter sur de grands projets culturels qui, mis bout à bout, comptabilisent près de 316 millions de francs. C'est hallucinant, mais c'est le bon chiffre... Mais il leur semble que la Ville ne peut absorber cette somme de 90 millions de francs, qu'il s'agit de voter non pas sur un an, mais sur cinq ans, soit 18 millions de francs par année.

La Ville le peut. La Ville, je le répète, est assise sur une mine d'or. Notre patrimoine représente 2,4 milliards de francs. Je demanderai même à M<sup>me</sup> Salerno de le répéter, puisqu'elle est déjà venue faire une présentation à ce sujet en commission. En votant ces 90 millions de francs, nous revalorisons le parc immobilier, qui continuera ainsi à prendre de la valeur, Mesdames et Messieurs. C'est aussi tenir compte de la majorité de la population; il n'y a qu'à voir dans les statistiques qui gagne quoi à Genève... Je parle bien de la majorité de la population.

Il faut donc arrêter de stigmatiser les habitants des Minoteries. C'est ce que vous faites, vous, le Mouvement citoyens genevois, vous, l'Union démocratique du centre, vous, le Parti libéral-radical, et vous, le Parti démocrate-chrétien! Moi, je demande un vote nominal sur le sujet.

**Le président.** Merci, Madame Pérez. Reprenez votre souffle... Madame Valiquier Grecuccio, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** Le groupe socialiste partage l'indignation de mes deux collègues. Je reprendrai certains propos sur les Minoteries en commençant par ceux du Mouvement citoyens genevois. Ce parti trouve que la rénovation des Minoteries serait, finalement, un projet luxueux. Quand on met aux normes un appartement qui n'est pas chauffé, où l'eau ne vient plus vraiment à chaque fois, quand les ascenseurs tombent en panne, quand les normes énergétiques ne sont plus respectées ou que le bâtiment présente de l'amiante, bien sûr, c'est un grand projet luxueux... (*Exclamations.*)

Monsieur le président, vous transmettez au Mouvement citoyens genevois qu'il ne défend décidément plus les plus faibles. (*Exclamations.*) Il ne défend plus les plus faibles, comme en témoigne la prise de position figurant dans le rapport de M. Zacharias sur les propriétés par étages (PPE). On constate, d'ailleurs, que la zone de développement est donnée à celles et ceux qui ont des revenus supérieurs et que, lorsqu'il s'agit de rénover le patrimoine ordinaire de notre ville, là,

tout à coup, il y a beaucoup de frilosité et on n'a plus aucun moyen! C'est pour quoi j'espère que ce groupe, bien qu'il ne soit paraît-il ni de gauche ni de droite, se souviendra qu'il avait décidé de défendre les plus faibles. En tout cas, pour le groupe socialiste, la défense des plus faibles et des locataires veut aussi dire offrir des conditions de logement décentes. Le programme des Minoteries ne devrait pas seulement être le programme de la gauche. Nous avons la responsabilité politique d'offrir des logements de qualité.

Et puis, j'ai été très étonnée que M. Guy Dossan «s'amuse», comme il l'a dit, de la tirade de la magistrate qui, au fond, «aurait pu faire du théâtre»... Eh bien, nous ne devons pas vraiment vivre sur la même planète. Nous, nous avons entendu les locataires des Minoteries. Oui, il y a des gens en très grande précarité! Oui, les gens expliquent que l'absence d'ascenseur dans un immeuble aussi élevé est quand même problématique, ainsi que les conditions de vie qui ne sont plus tout à fait agréables et qui, surtout, ne répondent plus aux normes actuelles.

Quant au groupe démocrate-chrétien, il nous partage cette proposition en deux: on choisit d'assainir les colonnes sanitaires et de procéder au désamiantage plutôt que d'agir sur les enveloppes et l'énergie. Au fond, j'en retiens qu'il est bien d'avoir de l'eau chaude mais qu'on peut toujours avoir froid, et qu'il faut choisir entre avoir de l'eau régulièrement ou être chauffé... La mise aux normes énergétiques, je vous le rappelle, a été acceptée dans le cadre du programme de ce Conseil municipal «ensemble pour une Ville de Genève 100% renouvelable et zéro émission en 2050». Sur les principes, tout le monde est d'accord! Par contre, quand on demande aux conseillères et conseillers municipaux de passer aux actes et de voter les budgets pour cette mise aux normes, c'est beaucoup plus difficile; on se demande si on désamiante ou si on privilégie la mise aux normes énergétiques...

Le Parti socialiste refuse d'opposer ce type de besoins. Et nous dirons même plus. Dans ce type d'immeuble, comme on ne peut pas changer les colonnes sanitaires sans démolir les murs des sanitaires ou des cuisines, forcément, cela pose le problème de l'amiante, puisque, comme vous le savez, c'est une substance volatile. On ne peut donc pas intervenir sur les colonnes sanitaires sans régler le problème de l'amiante. Nous devons prendre nos responsabilités. Non seulement le Parti socialiste les prendra, mais il se refuse, contrairement à ce qu'on a entendu tout à l'heure, à opposer les besoins en rénovation des équipements culturels, des équipements sociaux ou des logements.

Nous avons la responsabilité de faire en sorte qu'une ville digne de ce nom puisse conjuguer les besoins en logements, les besoins culturels et les besoins sociaux. Nous devrions toutes et tous défendre ce programme, qui améliore le confort et la vie quotidienne de nos concitoyens et de nos concitoyennes, au lieu de penser qu'il s'agit seulement d'un programme de gauche. Mais s'il ne devait

être qu'un programme de gauche, de cela, le groupe socialiste serait très fier. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame Valiquer Grecuccio. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Mireille Luiset.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG).** On entend des choses très amusantes sur les bancs d'en face, par exemple que les travaux, à la Ville, étaient aux mains de la droite. Alors nous allons adopter, de façon *post-mortem* ou non, M. Ketterer, M<sup>me</sup> Burnand, M. Ferrazino et M. Pagani... (*Remarque de M. Pagani.*) Même si cela prend du temps, nous y arriverons. Nous arriverons à le «recycler» pour qu'il soit d'extrême droite... Tout ça pour dire que les travaux sont dirigés par la gauche depuis quarante ans, et que le mauvais entretien des immeubles est devenu pérenne. Cela a toujours été ainsi, malheureusement. Les immeubles de la Ville n'ont pas été entretenus, et il est tout à fait normal d'envisager la rénovation d'un bâtiment pourri pour le double du prix de la construction d'un bâtiment neuf...

Un rez + 6 coûte grosso modo 5 à 7 millions de francs, alors la logique que sous-tend la rénovation d'un bâtiment aux Grottes pour 14 millions de francs ne nous saute pas vraiment aux yeux... Mais il est vrai que nous sommes un peu bouchés du côté de «l'extrême droite» – c'est ce que nous sommes, paraît-il... Nous préférons du neuf adapté aux normes et qui offre un véritable confort aux habitants plutôt que du bricolage. Tout le monde le sait, quand on ajoute dans un vieux bâtiment des canalisations et des chauffages, malheureusement, cela résonne, c'est mal isolé et ce n'est pas efficace. Il y a beaucoup d'inconvénients. Je vois que, sur les bancs de la gauche, on n'a jamais habité dans des immeubles rénovés. Si cela avait été le cas, ils n'auraient pas parlé ainsi. Ou alors, franchement, ils ne sont pas de bonne foi. (*Brouhaha.*)

Autre chose, tout à l'heure, on a entendu les bancs d'en face crier au scandale parce qu'un de mes collègues «des bancs d'extrême droite» avait osé parler de propriété par étages (PPE). PPE: les trois lettres maudites. Sauf lorsqu'il s'agit du 9, rue Henri-Frédéric-Amiel! Là, tout à coup, nos chers magistrats sont silencieux et offrent un «baisser des yeux» digne d'une pucelle d'Ecône... Le seul que nous ayons entendu, en face, lutter contre la construction d'un immeuble en PPE de luxe dans un quartier populaire est M. Grégoire Carasso, qui était bien seul avec son bâton de pèlerin. Notre magistrat a simplement réussi à nous dire que construire des logements répondait aux besoins de la population. A ma connaissance, ces appartements-là sont principalement rachetés par des Russes parce que le citoyen lambda n'a pas les moyens de s'en payer à ce prix...

Donc PPE. D'accord, c'est un gros mot. C'est un gros mot quand il s'agit pour la Ville d'amortir un investissement... Il est tellement mieux de dépenser inconsidérément sans savoir si on pourra réellement amortir! Mais il s'agit surtout de favoriser une certaine mixité, Mesdames et Messieurs. Les pauvres devraient-ils rester entre eux? Et surtout ne pas être contaminés par des personnes dont la situation est un peu meilleure? Ne mettons surtout pas de PPE dans un immeuble de logements sociaux, ça risquerait de donner un très mauvais exemple aux habitants, vous avez raison... J'appelle cela de la ségrégation et c'est honteux.

D'autre part, s'il y avait eu des risques sanitaires relatifs à l'amiante, je pense que des mesures urgentes auraient déjà été prises! Quoique, venant de la Ville, je ne serais pas surprise que cela traîne encore jusqu'à ce que mort s'ensuive... Une autre chose m'a également étonnée. Dans mon immeuble, plus personne n'utilise les greniers, à cause de la pollution due au chauffage. Les émanations viennent salir quoi que l'on y entrepose. Il est tellement plus logique de mettre les enfants sur les toits! C'est tellement mieux de les mettre dans la pollution... Mais c'est bien, de toute façon, ce sont des petits pauvres! Pourquoi en prendre soin, que diantre? Il faut qu'ils s'habituent à vivre dans la pollution et dans de mauvaises conditions... Vous avez tout à fait raison sur les bancs de gauche: ne prenons surtout pas soin de nos enfants; ils ne méritent en tout cas pas mieux que des toits d'immeubles. Il faut persévérer dans ce sens... Non, franchement, avec de tels arguments, si j'avais eu des chaussettes, elles m'en seraient déjà tombées! Désolée, je n'en porte pas ce soir; je les prévoirai pour demain, on ne sait jamais, ça peut servir...

Dans le privé, si un spéculateur immobilier voulait rénover ce type de bâtiment, ce ne serait en tout cas pas pour ce montant. Ce serait peut-être intéressant d'en auditionner un qui vous donnerait le chiffre qu'il envisage, sur la base de travaux calculés de manière relativement décente. D'ailleurs, si ça coûte si cher, si un rez + 6 coûte entre 5 et 7 millions de francs, ne serait-il pas plus sage de démolir et de reconstruire? Cela coûterait peut-être un peu moins cher et ce serait surtout beaucoup plus facile à renégocier le jour où nous n'arriverions plus à payer et où il nous faudrait céder ce parc immobilier, qui est surhypothéqué... Le bâtiment n'est pas une valeur sûre! Cela, il faudrait quand même l'admettre. La crise du logement actuelle – tout le monde le sait – est fabriquée. Elle enrichit toujours les mêmes, et ceux qui profiteront du rachat, quand il faudra brader les biens de la Ville, ne seront peut-être pas à l'extrême gauche... En attendant, je vous remercie. Personnellement, je suis totalement opposée à des dépenses aussi inconsidérées et qui, surtout, se moquent totalement des véritables intérêts de la population.

**Le président.** Merci, Madame Luiset. S'agissant de la clôture de la liste des intervenants, il était entendu que les noms de ceux qui étaient déjà inscrits ne

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

seraient pas effacés. Finalement, tout a été effacé. J'ai ici une motion d'ordre du Parti libéral-radical demandant de rouvrir la liste. Selon notre règlement, la clôture de la liste peut être contestée par un vote sans débat à la majorité.

**Mise aux voix, l'ouverture de la liste des intervenants est acceptée par 43 oui contre 23 non (1 abstention).**

**Le président.** La liste est donc rouverte, Mesdames et Messieurs, mais rien ne nous empêche de la fermer dans quelques minutes... Aussi, faites ce qu'il faut... Je donne la parole à M. Pascal Spuhler.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais reprendre quelques-uns des propos de M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio. Elle regrettait que certains habitants des Minoteries ne puissent utiliser l'ascenseur. Je le regrette aussi, mais s'il y a une chose qui a pris l'ascenseur dans cette affaire ce sont les coûts de réfection de l'immeuble, puisqu'on est passé de 30 millions de francs – ce qui était prévu il y a quelques années – à une facture de 90 millions. Si cela n'est pas prendre l'ascenseur, je ne sais pas qui le prendra dans cette affaire...

Cet immeuble a été construit sous l'ère socialiste. C'est un peu normal que les socialistes se battent aujourd'hui pour le rénover; il présente quand même un certain nombre de défauts... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, ce serait gentil que l'on évite d'interrompre les orateurs! Il faut effectivement que nous prenions des décisions. Elles ont déjà été largement évoquées. Un amendement démocrate-chrétien demande de réparer ce qui est réparable: la tuyauterie, le désamiantage, bref, l'urgence. Il s'agit d'une facture de grosso modo 15 millions de francs, qui a été détaillée en commission. Nous pouvons largement abonder dans ce sens, car, quand bien même les habitants n'ont pas eu l'air de dire que les appartements étaient en si piteux état que ça, j'ai cru comprendre, en effet, que certaines installations techniques de l'immeuble devaient immédiatement être remises à niveau.

Pour revenir à cette enveloppe initiale de 30 millions de francs, on peut difficilement faire des acrobaties: prévoir une enveloppe de 15 millions pour les tuyaux et se demander ce qu'on fera avec les 15 millions restants. Idéalement, je demanderai au Conseil administratif de revoir un peu sa copie, de nous proposer un projet d'étude revu et corrigé, dans une enveloppe qui reste dans le raisonnable, dans la marge de ce qui avait été accepté en son temps par ce Conseil municipal, c'est-à-dire grosso modo dans une enveloppe de 30 millions de francs. On peut même rajouter un 10%, ce serait normal compte tenu du nombre d'années qui se sont écoulées. C'est comme ça dans de telles études, on doit malheureusement

accepter ce genre d'augmentation. Le Mouvement citoyens genevois serait donc assez tenté de demander au Conseil administratif de revoir très rapidement cette étude et de nous proposer une réfection urgente et immédiate de cet immeuble pour une enveloppe globale de 30 millions de francs. Je crois qu'il n'est pas déraisonnable de demander quelque chose dans ce sens. C'est respectable au niveau de l'enveloppe budgétaire dont dispose la Ville et cela n'augmentera pas la dette sur le dos des concitoyens.

Enfin, tout à l'heure, il y a eu pas mal de réflexions sur la manière dont le Mouvement citoyens genevois a pu mener sa politique. (*Remarque.*) On nous reproche plein de choses, des horreurs... Mesdames et Messieurs, s'il y a bien une chose dont le Mouvement citoyens genevois se préoccupe, c'est de son portefeuille et des moyens qu'il a pour vivre jusqu'à la fin du mois... Ce n'est pas en ponctionnant encore plus d'impôts qu'on y arrivera. Il y a assez de citoyens au chômage, de gens en difficulté. Ce n'est pas en augmentant les crédits et les impôts de cette ville que nous réaliserons notre objectif. Nous demandons une révision de cette étude. Nous demandons que les travaux urgents soient effectués dans ce bâtiment à hauteur de 30 millions de francs, comme il avait été convenu en son temps.

**Le président.** Merci, Monsieur Spuhler. Le bureau a décidé de clore à nouveau la liste des intervenants. Il y a 17 personnes inscrites, et chaque groupe peut s'exprimer à plusieurs reprises. Je donne la parole à M. le magistrat Rémy Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, beaucoup de choses ont été dites, mais j'aimerais quand même, à ce stade du débat, relever un certain nombre de points. Pour ce qui est de l'augmentation de la facture, certains ont prétendu que les normes qui nous sont imposées aujourd'hui font exploser la facture. Oui, Mesdames et Messieurs, et ce n'est pas fini! Tout dernièrement, en sortant de l'Hôtel de Ville, à la fin d'une séance du Grand Conseil, j'ai entendu deux membres de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève se mettre en tête d'élever le niveau des normes qui devraient nous être imposées. J'ai hurlé – j'ai vraiment hurlé. Je leur ai demandé de faire au moins une étude sur les implications d'un tel changement, car ils n'étudient jamais le coût réel des décisions qu'ils prennent lors d'une séance où il n'y a pas de grands enjeux, où tout le monde a bien évidemment envie de protéger la planète, ce qui, j'imagine, est aussi le souci de tous et toutes dans cette salle. Toujours est-il que les normes énergétiques actuelles, qui ont fait augmenter la facture de manière drastique, vont encore augmenter si nous n'y mettons pas un terme. Il s'agit d'avoir un arbitrage entre ce que cela coûte réellement et les 5 ou 6% d'économies que nous faisons avec des marges qui deviennent astronomiques.

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

Nous avons fait un travail extraordinaire depuis maintenant sept ans. Oui, Mesdames et Messieurs, les anciens magistrats de droite comme de gauche qui sont passés par là ont, pour toute une série de raisons, fait des efforts dans les années 1980 pour économiser de l'argent. Il y avait des économies à faire, tous les partis politiques de cette salle ont fait cet effort, et cela s'est bien évidemment répercuté sur l'entretien des bâtiments. Aujourd'hui, en plus de la facture énergétique, qui se monte à 20 millions de francs, on paie en tout cas 30 millions de rattrapage d'entretien; 30 + 20, ça fait déjà 50. Si on ajoute les 30 millions que nous devons mettre, vous arrivez à peu près à la facture finale. Il ne sert donc à rien de se faire des procès d'intention, car cette réalité-là est incontournable.

Le Parti démocrate-chrétien est conscient qu'il faut faire quelque chose dans ce bâtiment, je le reconnais. Quant à ceux qui prétendent que 15 millions de francs suffiront, c'est comme si vous jetiez cette somme par la fenêtre car, M<sup>me</sup> Valiquer Greuccio l'a dit, on ouvrira simultanément les colonnes d'eau et les cuisines; il faudra donc reboucher ces dernières. Tout ce travail est à faire, et vous le savez très bien. Il s'agit maintenant de prendre réellement ses responsabilités et de voter ces 90 millions de francs parce, que si vous refusez aujourd'hui ce projet, dans cinq ans, il coûtera des millions de plus et il est évident qu'on dépassera les 100 millions.

Je vous donne un exemple. Quand j'ai pris mon poste, la passerelle de Sécheron coûtait 12 millions de francs. J'ai fait des efforts pour faire descendre son coût à 10 millions. Trois ans plus tard elle coûtait 16 millions. Et je me suis reproché – je le répète – de ne pas avoir immédiatement fait voter ce Conseil municipal sur le montant initial de 12 millions de francs, parce que nous aurions économisé la différence. Si j'avais écouté tout le monde, elle nous serait revenue à 22 millions... Au final, nous l'avons payée 16 millions, mais si nous devions la refaire, je suis sûr qu'elle nous coûterait plus de 20 millions de francs. Mesdames et Messieurs, cette réalité-là est incontournable.

A partir de là, vous devez prendre une décision, et je vous encourage à la prendre dans le bon sens, car il est temps d'engager des moyens pour les grands ensembles. Nous avons rénové les «petits immeubles», entre guillemets, comme à Saint-Gervais. Nous avons rénové un par un les 350 immeubles locatifs. Nous avons remonté ceux qui étaient vraiment dans un état, je n'ose pas dire insalubre, mais disons déplorable, grâce aux efforts que vous avez bien voulu faire, aux investissements que vous avez bien voulu voter. Maintenant, on doit s'attaquer aux grands ensembles. Il y a les Minoteries et Cité-Jonction. Et il y a les Asters. Là, ce sera une autre paire de manches... Ce sont des grands ensembles qui nous coûtent beaucoup d'argent du point de vue énergétique. Je vous encourage à faire ce pas-là.

Mesdames et Messieurs, on ne peut pas laisser dire que les investissements ont explosé. Comme je l'ai promis, je viendrai dire en commission des travaux

et des constructions et à celle des finances que les investissements réels, aux comptes de l'année passée, se montent à 105 millions de francs, contrairement à ce qui a été prétendu par ceux qui ont dit qu'on avait dépassé la barre des 200 millions de francs. Nous avons d'ailleurs de bonnes nouvelles à vous annoncer, Mesdames et Messieurs. Nous avons la capacité de dépenser 110 millions de francs en moyenne sur dix ans. Nous nous en tenons à cette capacité d'investissement-là, rien de plus, rien de moins. Celles et ceux qui ont cru, quand nous en étions à 154 millions, que les investissements allaient dépasser ce montant se sont trompés, car nous sommes redescendus à 130 millions l'année suivante et, aujourd'hui, nous en sommes à 105 millions. Et cela continuera.

Mais si vous freinez les investissements, d'abord vous ne donnez pas de travail aux petites et moyennes entreprises qui en ont bien besoin... (*Exclamations.*) En plus, il arrivera un moment où nous nous retrouverons dans la situation dans laquelle je me suis retrouvé, de n'avoir qu'une enveloppe de 60 millions, c'est-à-dire aucun montant d'investissement pour entretenir le patrimoine financier de la Ville de Genève. A quelque part, je trouve que c'est assez irresponsable.

**Le président.** Merci, Monsieur le magistrat. Pour que les choses soient bien claires, la liste a été close à 20 h 57, et le dernier intervenant sera M. Gisselbaek. Je donne la parole à M. Carlos Medeiros.

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Merci, Monsieur le président. Chers collègues, j'ai l'impression qu'il y a une petite stratégie sur les bancs d'en face, car j'entends toujours les mêmes arguments depuis quelques jours, c'est marrant... Vous étiez au bistrot et vous vous êtes mis d'accord pour allumer le Mouvement citoyens genevois... (*Remarques.*) Mes chers amis, c'est facile à comprendre. Vous qui vous plaignez tellement des riches et du fait que le Mouvement citoyens genevois soit devenu, paraît-il, le parti «amis des riches», je vous donne deux petits chiffres qui vont peut-être vous allumer quelques neurones: 5% des habitants de ce canton paient plus de 50% de la charge fiscale! (*Remarque.*) Et 40% des habitants de ce canton ne paient rien! Zéro! (*Remarque.*) Attendez, on continue! Si vous poursuivez votre chasse aux riches, qui devra payer, un de ces quatre, vos petits investissements pharaoniques? Quelqu'un peut-il répondre? Non, silence...

Nous ne sommes pas en train d'accabler les pauvres, Mesdames et Messieurs. Vous savez quoi? Nous détestons les pauvres. Vous avez raison, nous haïssons les pauvres. Nous ne voulons pas de ces gens-là, contrairement à vous qui voulez qu'ils restent dans leur condition misérable. Parce que c'est votre fonds de commerce! Ce sont vos associations, c'est l'Asloca... Vous mangez tous, pour la plupart, de ce pain-là... (*Remarque.*) Nous non! Nous, ce que nous aimerions

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

à l'avenir, c'est qu'il y ait beaucoup de riches dans ce canton et dans cette ville. (*Rires.*) Mais avec vos dogmes, votre programme «la chasse est ouverte», savez-vous ce qui va se passer? Je vais vous le dire: ils vont tous se barrer! Ils vont aller à Londres, à Singapour et, après, vous n'aurez que vos yeux pour pleurer, Mesdames et Messieurs!

Le problème des Minoteries n'est pas que les habitants ont des besoins ou n'en ont pas! Nous respectons les gens qui habitent là-bas. Mais, à un moment donné, il faut arrêter! Mon collègue Pastore vous a énuméré quelques-uns des projets qui étaient en route. Mais vous irez chercher où l'argent, à la fin? (*Remarque.*) Ou irez-vous chercher les moyens? Alors on va continuer à s'endetter... M<sup>me</sup> Pérez a parlé d'un prétendu patrimoine de 2,4 milliards. Vendez-le! Il faut déjà vendre des musées, des choses comme ça – on s'en fout! Comme ça on aura l'argent pour faire les Minoteries! Ce n'est pas ce que vous voulez, n'est-ce pas? La classe moyenne, c'est celle qui paie, celle qui se lève tous les jours pour aller travailler, qui en bave. C'est celle dont le mari et la femme ont deux salaires mais qui a de la peine, aujourd'hui, parce que, quand arrive le mois de mars, avec leur jolie feuille de salaire et leur jolie feuille d'impôts, ils travaillent six mois, en moyenne, pour rembourser vos investissements pharaoniques!

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche a dit tout à l'heure que l'Union démocratique du centre avait stigmatisé les personnes qui habitent ces immeubles. Je vous ferai juste remarquer que l'Union démocratique du centre prend la parole ce soir pour la première fois, par ma voix. Ce n'est donc qu'un mensonge habituel et classique de la part de certains groupes.

Mais revenons à nos moutons. Pendant des années, la majorité a été une majorité de gauche. Pendant des années, la majorité de gauche de l'exécutif n'a pas entretenu son patrimoine, et vous voulez maintenant nous faire porter le chapeau pour les erreurs commises par vos prédécesseurs. J'aime bien la gauche. Je l'aime bien dans la mesure où elle soutient effectivement les intérêts de la population et non pas ses propres intérêts. Cela étant, quand on vient nous présenter un projet qui passe de 30 à 90 millions de francs, ce n'est pas une politique de gauche. Je ne sais pas ce que c'est, en tout cas, si on continue dans cette voie, Mesdames et Messieurs, on finira comme les Grecs, et vous pourrez alors parler de «guerre de classe sociale», de «lutte de classe», comme vous avez déjà tenté de le faire, alors qu'il n'y a pas de raison, que je sache, de faire une lutte de classe, aujourd'hui, dans notre commune. Mais avec votre politique, on y arrivera peut-être dans quelques années...

Cela dit, il faut quand même faire quelque chose pour cet immeuble. Quand j'entends certains dire qu'il n'y a pas d'eau, pas d'ascenseur et qu'il y a de

l'amiante, je me demande ce qu'a fait la majorité de votre Conseil pendant des années! Il y a de l'amiante? Nom de bleu, ils devraient porter plainte! Je démissionnerais du Conseil administratif si j'étais à votre place, Mesdames et Messieurs! Je risque ma peau si, au Conseil administratif, il y a de l'amiante en vue d'empoisonner les gens! Mais arrêtez un peu le cirque!

En ce qui nous concerne, Mesdames et Messieurs, nous sommes d'avis que le Conseil administratif revoie ce projet de manière raisonnable, car si 90 millions ce n'est rien, attendez de voir tout ce qui vous sera demandé ces prochaines années! Cela nous coûtera un saladier et cela pourrait bien entraîner pour des décennies la misère dans notre population. Nous souhaitons le renvoi au Conseil administratif pour qu'il étudie cette question.

**M. Guy Dossan (LR).** Ce soir, j'ai l'impression qu'on est en train de jouer *Germinal*... C'est merveilleux! J'ai entendu certains dire que c'était un immeuble avec une grande précarité; j'ai entendu une conseillère municipale dire que nous n'étions pas dans la même commission. Eh bien, non! Nous n'étions pas dans la même commission! Car il ne me semble pas que nous soyons montés à pied lorsque nous avons visité ce bâtiment, Madame la conseillère municipale! Les ascenseurs marchaient. Et je fais parfaitement confiance à la fonction publique pour nous montrer les choses qui ne fonctionnent pas. Nous ne sommes pas montés à pied; nous avons vu des appartements, certes vieillots – ça paraît parfaitement logique qu'ils ne soient pas neufs au bout de cinquante ans quand on n'y a rien fait – mais tout fonctionnait. Peut-être pas toujours très bien, mais tout fonctionnait.

Etiez-vous dans cette commission, Madame, quand nous sommes allés visiter cet immeuble qui appartenait à la Ville à la rue de Lausanne? Là j'ai eu honte d'être conseiller municipal, car vous aviez des portes qui ne fermaient pas et des vides de 5 à 10 centimètres sous les portes. On nous avait demandé de ne pas aller à l'étage en dessus parce que nous risquions de traverser le plancher... Oui, là, Madame, j'ai eu honte d'être conseiller municipal de la Ville de Genève. Mais aux Minoteries, non, je m'excuse! Un membre de ma famille habite un immeuble de la même année, à peu près. C'est vrai que c'est vieillot quand on n'y fait rien, bien évidemment. Mais il faut arrêter de nous parler de grande précarité!

D'ailleurs, on donne l'impression que nous sommes contre les pauvres. Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un immeuble de pauvres! Il y a parmi les habitants – je vous le rappelle quand même – des chefs de service de l'Etat à la retraite! Pour moi, ce ne sont pas vraiment des pauvres! Je ne pense donc pas qu'il faille opposer les riches de Champel aux pauvres des Minoteries. Ce n'est pas vrai, c'est une population mixte.

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

Il est normal qu'on fasse quelque chose dans cet immeuble. Toutefois, je reprendrai ceux qui ont dit que nous étions contre la rénovation de nos immeubles. Ce n'est pas vrai! Revaloriser le patrimoine de notre ville est normal. On peut certes se poser la question de savoir pourquoi cela n'a pas été fait, mais on ne peut pas le faire maintenant à n'importe quel prix! Je reconnais, 90 millions de francs, ça fait beaucoup! Je sais que c'est simpliste comme calcul, mais si vous divisez par le nombre d'appartements, 90 millions divisé par 320, si on compte tout, fait revenir la rénovation à 280 000 francs par appartement, Mesdames et Messieurs!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Et alors?

*M. Guy Dossan.* Et alors? Mais, Monsieur, je pense qu'un propriétaire privé ne peut pas s'offrir ce genre de choses et qu'à l'heure actuelle il faudrait peut-être aussi que la Ville réduise la voilure de ses rénovations! On nous dit que les Minoteries vont servir d'exemple et que la prochaine rénovation sera Cité-Jonction, où il y a 530 appartements. Si je multiplie par 280 000 francs, on atteint, pour Cité-Jonction, un montant de 150 millions. Mais, Mesdames et Messieurs, où va-t-on comme ça? Rénover, oui, nous n'avons rien contre le pâté des Minoteries! Nous avons quelque chose contre le coût de cette rénovation. Il est parfaitement possible – j'en suis même sûr – de faire tout aussi bien meilleur marché. Parce que, à partir du moment où l'on reprend la structure du bâtiment, il faut franchement se demander si on n'a pas fait une erreur à la base! (*Remarque.*) Oui mais, Monsieur le conseiller administratif, vous avez une fonction publique, en principe... Alors il faut se demander où l'erreur a été commise! Car on nous dit maintenant qu'il n'y a pas de plan B et qu'il faut voter ces 90 millions de francs! Eh bien, non, Monsieur le conseiller administratif!

Quand nous étions venus visiter cet ensemble, il y a quelques années, on aurait pu lancer un concours; on aurait peut-être pu reconstruire trois ou quatre pâtés d'immeubles et on aurait pu faire une rotation entre les locataires. Maintenant, je suis d'accord avec vous, c'est tard. Mais que voulez-vous que la bonne y fasse? Ce n'est pas de notre faute si votre proposition arrive en retard! Ce n'est pas de la vôtre non plus, parce que vous n'étiez probablement pas encore là quand on a commencé à parler des Minoteries. Je suis désolé, mais nous vous renvoyons la copie. Vous revenez avec un projet acceptable et nous en discuterons!

**M. Gary Bennaim (LR).** Deux phrases clés de cette discussion ont été prononcées par M. Pagani. Il a dit d'abord qu'il s'agissait maintenant de réellement prendre ses responsabilités et de voter ces 90 millions de francs. Pourquoi le Conseil municipal devrait-il prendre ses responsabilités à la place du Conseil

administratif? Pourquoi le Conseil municipal doit-il s'occuper des devoirs qui n'ont pas été faits par le Conseil administratif? Quand vous venez nous dire en commission de prendre nos responsabilités, généralement, vous le faites en pointant du doigt d'un air menaçant... Parce que vous savez que ce n'est pas le bon sens à donner à la discussion.

Ensuite, quand mon excellent camarade Guy Dossan dit qu'à 280 000 francs l'appartement la rénovation est chère, vous répondez: «Et alors?» (*Remarque de M. Pagani.*) Je vous écoute, Monsieur Pagani, vous avez certainement quelque chose de plus important à me dire pendant que je parle... Moi, depuis ma place, mais je suis un peu loin et dur d'oreille, j'ai entendu: «Et alors?» Malheureusement, ce «et alors?» témoigne de ce que nous avons maintenant depuis deux heures, à savoir cette opposition fondamentale gauche-droite totalement artificielle. On a commencé par dire: «Pensez à ces gens qui meurent de froid!» Et c'est revenu sur tous les bancs qui se trouvent à ma droite, c'est-à-dire sur les bancs de la gauche. C'était atroce. C'était *Germinal*, comme le disait Guy Dossan, qui a plus de lettres que moi... On est *Germinal* entre Carouge et Plainpalais... Il ne manque plus que la peste! On nous annonce aujourd'hui le retour de la gale à Champ-Dollon; je n'ose pas imaginer ce qu'on trouvera là-bas...

Comprenez-moi bien, Mesdames et Messieurs! Mon propos n'est pas de dire que ces immeubles sont en bon état ou que les ascenseurs marchent tout le temps et que l'eau coule à tous les étages. Mon propos est de dire que des problèmes ont été identifiés. Mais pourquoi en faire une opposition gauche-droite? Pourquoi dire qu'il y a d'un côté les «méchants» qui veulent les voir pourrir dans leur fange – alors que personne n'a jamais dit cela de ce côté-ci – et, de l'autre, les «gentils» qui, heureusement, vont vous sauver et vous payer des écrans plats? (*Rires.*) Tout à l'heure – et je regrette qu'il m'ait un peu coupé l'herbe sous le pied – M. Medeiros a dit que là était peut-être votre fonds de commerce. Politiquement, en effet, il est peut-être intéressant que les postes soient allumés pour entendre la «gentille» gauche qui va enfin amener l'ascenseur et l'eau dans ces immeubles, et la «méchante» droite qui se demande comment on fera pour se débarrasser de ces gens et, si possible, poser une clôture pour qu'ils ne s'échappent pas... Ce n'est pas vrai et c'est honteux de le dire! J'en profite pour relever que, dans cette enceinte, certaines conseillères municipales ne «disent» d'ailleurs pas, elles hurlent. Franchement, ça me choque de me faire engueuler de la sorte. Même si vous êtes convaincues de vos propos, vous pourriez adopter un ton qui sied davantage à cette assemblée, Mesdames. (*Applaudissements et remarque.*)

Cela étant, on continue de prononcer des phrases du genre: «Vos locataires...» Non! Ce ne sont pas «mes locataires»! Parce que ce n'est pas mon immeuble... Dans cette enceinte, nous représentons les gens qui nous ont élus, dans cette commune, dans toute la commune. Et si on doit regretter que des choses n'aient pas été faites en temps et en heure, eh bien, on est en droit de le dire. On est en

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

droit de le dire parce que cela touchera les finances de tout le monde, sur toute la commune, et de toute la collectivité, et on peut déplorer cette situation. Et je regrette, Monsieur Pagani, que vous ne veniez pas avec une solution dont vous avez généralement le secret: «je prends mon bâton de pèlerin», «je trouve un sponsor externe qui mettra une enseigne sur l'immeuble» – c'est généralement ce que vous faites quand vous voyez que c'est mal emmanché. Je coupe court directement, parce que je sais que cela ressortira tôt ou tard. De toute façon, les «méchants de droite» au Grand Conseil et au Canton, trois petits points... Nous avons discuté ici plusieurs fois du député Zacharias, du Mouvement citoyens genevois, de la propriété par étages (PPE) et de la LDTR. J'ai l'impression que lorsqu'on n'a plus d'arguments, on doit se projeter vers le Canton... Tant mieux, les amis, si vous avez été élus! C'est dans la même pièce, mais à d'autres jours... Si vous n'avez pas été élus, patientez, votre tour viendra. Mais ne faites pas «du Canton» quand on fait «de la commune»!

Je vous le dis, les économies d'énergie, c'est positif. La qualité de vie, le fait de prendre une douche, de monter en ascenseur si on est handicapé, c'est positif. Nous sommes tous d'accord ici pour dire que c'est bien. Mais entendez, écoutez ce que nous disons! Nous ne sommes pas en train de dire qu'il ne faut pas le faire. Nous sommes en train de dire que nous trouvons que c'est cher et que, au vu des présentations auxquelles nous avons assisté en commission et des projets qui figuraient dans la proposition PR-979 du Conseil administratif, il y a des éléments qui ne nous paraissent pas normaux dans le cadre d'une rénovation. Il y a des éléments qui, effectivement, paraissent trop luxueux. Alors, est-ce luxueux, ou juste peut-être un peu trop luxueux pour le standing de l'immeuble? Peut-être. Sommes-nous en train de dire que c'est bien et qu'il faut laisser ces habitants crever dans l'amiante? Bien sûr que non!

Pour la bonne forme, j'aimerais aussi rappeler à certains spécialistes du bâtiment que la carbonatation n'est pas grave et que, quand bien même on l'appelle le «cancer du béton», cela ne touchera pas les humains. (*Remarque.*) Au pire, c'est un petit bout du balcon qui tombera. Quant à l'amiante, elle est effectivement volatile. Mais tant que l'on n'y touche pas, ce n'est pas grave. A Genève, de toute façon, il faut tout le temps «le mieux», «le plus grand», «le plus beau», «le plus fort». Alors, à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio qui nous explique qu'il faudra aller casser des murs pour accéder aux tuyaux, je réponds que ce n'est pas le seul immeuble concerné de Genève. Il me semble que nous avons en Vieille-Ville des bâtiments bien plus anciens que celui-là. On a parlé de cinquante ans. Je vous rappelle que ce bâtiment a été livré en 1974, il y a exactement quarante ans. Mais ce n'est pas le seul immeuble de quarante ans dans cette ville!

**Le président.** Il vous faudrait songer à conclure avant quarante ans, ce serait sympathique...

*M. Gary Bennaim.* J'y arrive, Monsieur le président. J'ai l'impression que nous sommes juste en train de nous battre à coups de boulettes de papier, de chewing-gum et d'élastique. Arrivons à une conclusion qui soit intelligente, cohérente et pertinente. Je pense que le Conseil administratif est capable de le faire. Alors, merci d'avance, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, et terminons cette discussion une bonne fois pour toutes pour que l'on puisse correctement rénover ces bâtiments et servir les habitants... et les habitantes, puisqu'il me semble que M<sup>me</sup> Pérez les avait oubliées... (*Applaudissements.*)

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je serai très bref parce que le précédent intervenant a fait un tableau qui me paraît quand même très correct sur le fond. Je comprends très bien l'indignation qui peut s'élever chez certaines et certains d'entre vous, mais je tiens à dire une ou deux choses. J'ai l'avantage d'être là depuis un certain temps et je dois dire que, pendant des années, avec la majorité en place – peut-être qu'une autre majorité aurait fait la même chose – la priorité a malheureusement toujours été davantage donnée aux dépenses pour du neuf. On ne mettait pas d'argent pour l'entretien, cela a été constaté. J'ai compris, Madame Salerno, que vous ne pouvez pas l'accepter. Malheureusement, je vous défie de me prouver le contraire, chiffres en main, avec vos propres hommes de finance. Parce que c'est comme ça. Et maintenant qu'ils ne sont plus dans la course, même les magistrats qui vous ont précédée l'admettent. Peut-être que vous avez fait mieux que les autres! Tant mieux! Toujours est-il que les autres ne l'ont pas fait. On aurait dû chaque année mettre de l'argent de côté pour l'entretien. On ne serait pas du tout dans cette situation. C'est malheureux, mais prétendre le contraire n'est pas conforme à la réalité.

Ensuite, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut faire cette rénovation aussi bien que possible. Mon collègue de Kalbermatten a fait une proposition. Mais au vu du «non» qui se dessinait et qui peut reporter la réalisation d'un nouveau projet – quand bien même il peut, peut-être, se réaliser très rapidement – mieux vaut avoir un début de budget qu'on peut affecter un peu autrement le cas échéant, plutôt que rien du tout. Si on est un peu réaliste, en termes de politique, mieux vaut avoir un budget non négligeable de 15 millions de francs, grâce auquel nous pourrions peut-être amorcer des travaux fondamentaux qui permettraient d'aller plus vite – ou d'aller moins loin en dépenses ultérieures – que de ne rien voter du tout.

Et puis, j'ai l'avantage de très bien connaître ces immeubles, car je rends visite plusieurs fois par année à des personnes de ma famille qui y habitent, tout en haut. Heureusement, j'ai toujours pu monter en ascenseur. Heureusement, il y a toujours eu de l'eau et, heureusement – j'y vais souvent l'hiver – il a toujours fait chaud. La personne que je connais est une indépendante. Elle a trois enfants

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

qui ont terminé de brillantes études universitaires. C'est pour dire qu'il y a quand même une certaine mixité dans ces bâtiments. Et tant mieux, puisque c'est ce que nous voulons!

C'est pourquoi je pense, Monsieur le président, que nous devrions demander au Conseil administratif de nous présenter un plan de rénovation de l'ensemble des bâtiments de la Ville de Genève, de façon qu'on puisse remettre en état les centaines de logements qui devront l'être dans un horizon de dix à quinze ans, en mettant chaque année l'argent qu'il faut pour réaliser ces travaux. On peut aussi faire une planification pour les répartir.

**Le président.** Merci, Monsieur Pattaroni. Monsieur Holenweg, vous avez la parole.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président, mais j'y renonce pour l'instant. Je me réserve avec gourmandise pour le troisième débat... (*Remarques.*)

**Le président.** Cela nous réserve aussi un excellent appétit... Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avoue que j'ai un peu de peine à suivre certains arguments. Cet immeuble n'est pas si vieux que ça, puisqu'il a quarante ans. Il y a énormément de bâtiments dans cette bonne ville de Genève qui datent des années 1970, 1975. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'ils n'ont pas le confort. D'ailleurs, j'habite aussi un immeuble de ce genre, qui n'est pas de la Gérance immobilière municipale (GIM), je vous rassure... Il est parfaitement confortable. On peut y prendre des douches et on est chauffé. Je ne crois donc pas que la problématique se pose à ce niveau-là. Il faudrait quand même arrêter de pleurer sur le fait que ces habitants n'ont pas de chauffage, qu'ils ont le droit d'être chauffés et que c'est pour ça qu'il faut vite dépenser 90 millions de francs... C'est juste complètement déraisonnable et cela n'a pas de sens.

La question est de savoir s'il est possible de faire une rénovation à moindre coût, qui soit raisonnable. Nous pensons que c'est possible, qu'il n'est pas nécessaire de mettre autant d'argent pour rénover cet immeuble, ou en partie. D'autant que, au-delà de tous les bâtiments qui sont en train d'être rénovés, comme le Grand Théâtre ou le Musée d'art et d'histoire, il n'est pas le seul immeuble d'habitation où nous devons le faire. On ne pourra pas tout faire; on

ne pourra pas tout mettre dans le budget des investissements de 130 millions par année, en rajoutant, à chaque séance, 10, 20, 30, 40, 50 ou 100 millions. Cet investissement-là ne pourra pas entrer dans le budget des investissements car, à un moment donné, il y en a trop.

Il est également faux de dire que cet investissement n'a pas d'incidence. Bien sûr que oui! Même s'il est planifié sur cinq ans, il ne pourra pas entrer dans le budget actuel; il sera en plus. Nous augmentons déjà la dette de la Ville de Genève avec le montant actuel des investissements. Tant que c'est temporaire, on peut se dire que ce n'est pas grave. Or, on n'est pas dans un *trend* temporaire, car on ne peut malheureusement plus autofinancer suffisamment nos investissements chaque année. Par conséquent, à un moment donné, ce n'est plus possible. Je pense donc que l'on devra s'atteler à fixer des priorités. Mais j'ai encore rarement vu un parti qui a le courage de fixer des priorités. Tout le monde le dit, mais jamais personne ne le fait. Cela fait trente ans que je fais de la politique, j'ai siégé dans cette salle déjà en 1979; c'est toujours ce que j'ai entendu dire, ce n'est jamais ce qui arrive. On veut toujours plus, tout le monde veut tout, les uns veulent ça, les autres veulent autre chose. Quand on peut, on fait tout, mais, aujourd'hui, on ne peut plus tout faire.

Et puis, on a toujours tendance à l'oublier – c'est la raison pour laquelle je le répète souvent. Même si on se dit qu'on pourrait financer cette rénovation, des menaces fiscales qui pèsent sur les communes genevoises se rapprochent de plus en plus. L'imposition sur le seul lieu de domicile fera perdre des dizaines de millions à la Ville de Genève. Par conséquent, il faut s'attendre à des diminutions de recettes; c'est un *trend*. Et c'est demain, c'est dans le programme du gouvernement. Je ne l'approuve pas, mais c'est un fait. Il faudra faire avec. Je ne parle même pas de la taxe professionnelle, de l'imposition des entreprises à 13% et de la péréquation intercommunale, qui vont aussi faire perdre des dizaines de millions à la commune. Le total représente environ 300 millions, dans un *timing* qui est assez rapproché. C'est encore 300 millions de moins dans le budget de fonctionnement!

Alors vous m'expliquerez comment vous faites après pour financer des investissements toujours plus pharaoniques. Il faut juste savoir un peu raison garder et se dire, à un moment donné, qu'il faut étaler ces investissements et essayer, autant que faire se peut, qu'ils nous coûtent moins cher. Je ne vois pas pourquoi on doit faire toujours plus cher!

S'agissant de l'argument selon lequel on donnerait ainsi du travail à nos entreprises genevoises, là, laissez-moi rire! Malheureusement, ce n'est pas du tout mécanique, et ce n'est pas parce qu'on dépense beaucoup d'argent qu'on donnera du travail à nos artisans. Malheureusement, mais c'est une réalité. Demandez un peu aux entreprises de Genève quels travaux elles ont eus dans le cadre de

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)? Celles qui ont tout raflé sont toutes des entreprises qui viennent de France. Les entrepreneurs genevois n'ont eu que des miettes, soit en sous-traitance, soit en deuxième sous-traitance, voire même en sous-traitance avec des salaires de misère, ce que vous condamnez à juste titre, Mesdames et Messieurs.

La sous-traitance, les doubles, voire les triples sous-traitances sont malheureusement une réalité aujourd'hui à Genève. (*Brouhaha.*) Nous essayons de la combattre. Je sais aussi qu'il y a des projets au niveau du Canton, mais c'est encore loin d'être réglé. Cela pose des problèmes et ne donne pas forcément du travail aux entreprises genevoises. Il faut en être conscient. Plus les investissements sont élevés, moins les travaux sont réalisés par des entreprises genevoises. Même les entrepreneurs libéraux-radicaux se plaignent de n'avoir eu que des miettes, pire, rien du tout, dans le projet du CEVA. Eh bien, c'est aussi la conséquence de la réalité du monde de la construction et des investissements. On fait beaucoup d'investissements, on dépense, mais les retombées économiques pour les entreprises, les artisans – et par là même pour la population locale – sont loin d'être prouvées. Elles sont loin d'être efficaces.

Essayons d'être raisonnables. Je pense qu'il faut renvoyer ce projet au Conseil administratif. Qu'il revienne avec une proposition de rénovation plus raisonnable! Je n'ose pas dire «moins luxueuse», car ce n'est pas adapté, il suffit qu'elle permette d'avoir tout le confort et de respecter les normes actuelles. Mais on peut le faire moins cher. Actuellement, c'est trop, trop cher et trop rapide.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je suis allé chercher le nom de celui qui a construit les Minoteries en 1974, mais je regrette, je ne l'ai pas trouvé. Pourtant le débat a été relativement long... (*Exclamations.*) Cela dit, pour celles et ceux que cela intéresse, au-delà des noms d'oiseaux un peu pathétiques qui se sont échangés, en 1974, le Parti socialiste et le Parti du travail n'étaient pas majoritaires dans cette ville. Ce bel ensemble des Minoteries – je le dis sans ironie, car je sais que les avis sont partagés – a été construit par la majorité bourgeoise, qui avait les commandes de la Ville à l'exécutif et au délibératif jusqu'au début des années 1990. C'est pourquoi, quand je vous entends «vomir» – puisqu'il n'y a pas tellement d'autre mot – sur cet ensemble «pourri», «mal conçu», je pense qu'il y a une responsabilité politique, un contexte. (*Remarque.*) M. Pastore, du Mouvement citoyens genevois, nous disait en substance tout à l'heure qu'il était scandaleux qu'on ait pu construire avec de l'amiante: on tue les gens. La Ville tue les gens, la gauche tue tout le monde. Je pense que vous ne me contredirez pas. (*Exclamations.*) Bref, je recherchais cette information car, à mon avis, cet objet avait été voté à l'époque à l'unanimité. C'est le genre de projets de construction de logements qui étaient votés à l'unanimité.

Pour les joies de l'exercice, pour les joies de l'échange, admettons que Pierre Muller, qui a géré la GIM pendant des années, n'ait pas été suffisamment rigoureux. Admettons même que le Conseil administratif aurait dû, plus récemment, entretenir son patrimoine. Revenons même dans ce discours un peu larmoyant que le Parti démocrate-chrétien nous fait si bien: il faudrait planifier les investissements chaque année et faire des tranches. C'est vrai! D'accord. La planification des investissements, on y est. Le Parti démocrate-chrétien veut même qu'on fasse le Grand Théâtre encore plus vite que la musique – et nous vous soutenons dans ces démarches. Mais on ne peut pas infiniment pleurnicher sur l'état du parc locatif, regretter que pas plus de grands ensembles ne soient construits, voire rénovés – quelles qu'en soient les modalités – et simultanément dire que c'est trop cher, que l'on peut attendre encore quelques années et que la facture finira par baisser, comme par magie, alors que les contraintes et les normes augmentent simultanément!

Et le discours devient franchement déstabilisant lorsque l'on cherche à diminuer les recettes fiscales de la Ville de Genève. On ne peut pas! Ce n'est pas cohérent! Le groupe socialiste, lui, est cohérent. Il défend les ressources financières pour les budgets de fonctionnement et d'investissement et il considère qu'il est de notre responsabilité sociale – non pas en termes partisans, mais à l'égard de la société – de faire en sorte qu'un parc locatif avec 329 appartements, qu'un ensemble d'immeubles, en l'occurrence, soit remis en état.

Or, je m'étonne que la situation de handicapés qui habitent dans les étages supérieurs et qui n'ont plus d'ascenseur ne vous touche pas, au Parti démocrate-chrétien. On a des articles dans la presse et, c'est vrai, c'est un des ensembles les plus délabrés du patrimoine de la Ville de Genève. Je ne comprends pas comment on peut à la fois souhaiter une planification des investissements, avoir un patrimoine bien entretenu et lutter en faveur de la réforme de l'imposition des entreprises et de l'imposition sur le lieu de domicile, lesquelles, de surcroît, engendreront moins de recettes. C'est là un discours de schizophrène qu'il est légitime, aux yeux du groupe socialiste, de dénoncer.

Cet immeuble est un gouffre énergétique: 75% d'économies annuelles peuvent être réalisées avec cette rénovation. Et nous savons pertinemment qu'à laisser passer les années et à attendre que les coûts augmentent – c'est ainsi dans le domaine de la construction, qu'on soit dans une ville de gauche, de droite, au niveau d'un canton ou d'une commune – les coûts augmentent effectivement. Point barre.

On retrouve ce soir la belle configuration de la droite élargie, et j'ai mal aux oreilles quand j'entends le Mouvement citoyens genevois, notamment, nous dire que nous menaçons, nous les socialistes, le développement de ce canton. Attendez! Les plus grandes menaces sur la santé et sur le développement économique

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

– et je fais même abstraction des enjeux fiscaux que je viens d'évoquer – se sont matérialisées le 9 février quand des groupes comme le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre ont joué avec la poudre. C'est ça les grandes menaces! Et à voir les partis de l'Entente qui, au fil des décennies, se réduisent comme peau de chagrin par rapport à ces forces populistes, je pense que la droite dite traditionnelle aurait intérêt à se réveiller... Elle en a l'occasion ce soir en votant la rénovation des Minoteries.

**M. Adrien Genecand (LR).** Pour prolonger non pas le suspense ni le plaisir, mais la diatribe de M. Carasso sur l'enjeu de l'immigration et de la fiscalité, moi, je veux bien qu'on ait une grande discussion là-dessus mais, de nouveau, je pense qu'il faut en rester à notre prérogative. La question est: oui ou non, voulons-nous rénover cet ensemble des Minoteries? M<sup>me</sup> Pérez s'est permis de parler des chiffres du patrimoine financier de la Ville de Genève et de sa valeur. Pour ma part, ce qui m'avait intéressé – et c'est ce que je n'ai malheureusement toujours pas eu, alors que cela existe – ce sont les fiches techniques par immeuble, qui nous donnent la valeur et le montant des rénovations à venir.

Quand vous affirmez en gros, Madame Pérez – vous transmettez, Monsieur le président – que nous sommes riches et que nous pouvons tout nous permettre, je pense quand même qu'il est bien de mettre en balance les rénovations à faire. Sinon, c'est un peu comme dire que je suis propriétaire avec une dette de 80% derrière... C'est toujours un peu problématique. Quand on essaie de discuter des chiffres, ce serait bien qu'on ait tout. Nous n'avons toujours pas ces fiches, et je le regrette, car elles existent. Le Conseil administratif ne nous les a pas fournies. Nous n'avons pas le montant calculé pour l'ensemble des rénovations du patrimoine de la Ville – pas seulement pour les Minoteries et Cité-Jonction, mais pour tous les autres immeubles. Il suffira de faire un petit calcul, en l'occurrence une addition. Cela nous donnera la valeur des rénovations à mettre en balance avec celle de notre patrimoine, qui a été porté à l'actif de notre bilan. Cela permettra de recadrer un peu le débat.

S'agissant du futur, puisque nous ne nous entendrons pas ce soir sur le montant de cette rénovation, ni sur la question de savoir si le prix est juste ou pas, je vous rends attentifs à la chose suivante, Mesdames et Messieurs. Manifestement, on a un patrimoine qui a en partie été créé sur les cinquante à cent dernières années. Quand M. Carasso dit, en gros, que nous étions responsables de l'ensemble des Minoteries en 1974 et pendant les dix années qui ont suivi, oui, effectivement. Mais dans les dix années qui ont suivi, il n'y a pas eu besoin de le rénover... Par contre, à partir du moment où vous avez été en charge, ou que l'on a commencé à se poser la question de savoir si on devait le rénover, à ce moment-là, vous n'étiez plus là, Mesdames et Messieurs. Que vous le vouliez ou

non, cela fait vingt-cinq ans que le patrimoine se détériore et que l'on a une dette cachée. On a juste une dette cachée que vous avez créée et que l'on devra payer à un moment ou à un autre.

La question est de savoir comment on paie. Est-ce qu'on s'endette? Se dit-on que l'effort sera difficile à fournir et que, par conséquent, tout le monde devra y participer? A ce titre – je l'ai dit à répétitions reprises – je ne comprends pas votre dogmatisme sur la question du financement, notamment des rénovations. Nous ne pourrons jamais nous entendre non plus sur la question de savoir si c'est luxueux ou pas. Quand nous avons auditionné les habitants – je le répète – ils ne nous ont pas dit qu'ils voulaient refaire leurs appartements. Ils nous ont dit qu'ils voulaient refaire les ascenseurs et les voies d'accès. Ce ne sont pas ces travaux-ci qui portent le montant à 90 millions de francs. Et cela, ça fait vingt-cinq ans que vous pouviez le faire... Et si vous avez décidé ce soir de prendre en otage les personnes handicapées, Monsieur Carasso – vous transmettez, Monsieur le président – c'est bien dommage, car on a l'exemple très récent, à la période de Noël 2013, dans un immeuble de la Ville de Genève à la rue de la Terrassière, d'une personne handicapée qui, malgré de nombreux appels, n'a jamais vu son ascenseur être remis en service. Résultat: elle n'a juste pas pu se déplacer.

Alors on peut rechercher les responsabilités: était-ce la faute de M<sup>me</sup> Salerno ou celle de M. Pagani? Ils se rejettent d'ailleurs la faute en pages 10 et 17 du rapport. Mais, que vous le vouliez ou non, on a là un exemple très concret où la Ville peut, sur la base d'une simple demande, régler rapidement un petit problème. Et tous les petits problèmes qui se règlent évitent de devoir se dire dix ou vingt ans après qu'il faut tout refaire. Evidemment, il faut les traiter, ces problèmes. En l'occurrence, cela fait vingt-cinq ans que vous auriez pu traiter au fur et à mesure les problèmes dans cet immeuble. Manifestement, cela n'a pas été fait, et on a remis ce travail au lendemain, puisque, quand on remet au lendemain, on peut dépenser ailleurs l'argent qui devrait être dans la fameuse ligne 31 de M. Pagani... (*Brouhaha.*) Et après, on vient en disant que le paquebot est trop chargé. Et à chaque fois qu'un tuyau pète, c'est 200 000 francs, alors on se demande si on doit rénover ou pas... Non! Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne!

On ne devrait pas se retrouver avec une ardoise de 90 millions de francs pour un immeuble de quarante ans! On a même des immeubles des années 1900 et on ne se retrouve pas dans une telle situation. Un minimum d'entretien doit être assumé; vous ne l'avez pas assumé sur les vingt-cinq dernières années. Résultat: vous avez créé une dette cachée. Nous en sommes tous responsables, y compris les citoyens. Décidons-nous de postposer – comme on dit quand il y a faillite – et de voir qui paiera plus tard? Ou décidons-nous de nous saisir du problème et de faire partager cet effort par la municipalité et les locataires?

On arrive au bout de votre système qui consiste à dire aux gens que tout se passera bien, que tout sera toujours financé et qu'on leur promet tout ce qu'ils

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

veulent lorsqu'on est en campagne. C'est fini, Mesdames et Messieurs! La plaisanterie s'arrête. Il y a un moment où on fait les comptes, et ceux-ci, malheureusement, ne sont pas en notre faveur en ce moment. Et là on parle juste des Minoteries! On a encore Cité-Jonction et tout le reste.

Je me rappelle avoir vu ce fameux tableau Stratus, qui montre le degré de vétusté des bâtiments et qui explique un peu quelle rénovation on devra faire. Tout, en effet, n'est pas en bonne santé et il n'y a pas que les Minoteries et Cité-Jonction à gérer. On arrive gentiment à 1,6 milliard de francs de dette dans les deux ou trois prochaines années. Notre patrimoine représente apparemment 2,4 milliards, sans compter les rénovations qu'on doit faire. Mais cela veut dire que notre patrimoine est en gros complètement endetté et qu'on n'a pas le début du premier centime d'un budget de fonctionnement pour le rénover! Donc, à un moment donné, il faut remettre les cartes sur la table et rediscuter.

Moi, je suis sûr que les gens le comprennent très bien. L'histoire des Minoteries est très emblématique. On ne parle pas d'une hausse de 1 franc du loyer, en tout cas du montant que les locataires devraient sortir à la fin du mois. On dit juste que ce qu'ils mettront au mois de janvier, avant rénovation, au titre du poste «charges + loyer», c'est 1000 francs, et que ce qu'ils mettront après rénovation, c'est toujours 1000 francs, mais que pour le loyer, évidemment, puisque les charges auront largement été réduites après qu'on leur aura fait une superbe enveloppe énergétique. Si vous ne voulez même pas entrer dans cette discussion, il sera très difficile de s'entendre.

La seule chose que vous créez est une distorsion entre les locataires qui auront été, entre guillemets, «les bénéficiaires» des super-rénovations qu'on aura pu faire dans la plus grande «non-sérénité» – en tirant quand même la corde jusqu'au bout – et ceux qui habitent dans d'autres appartements de la GIM dans le même état de vétusté, mais dont on n'aura pas pu financer la rénovation. Il n'y a pas besoin d'aller plus loin, à ceux-là il faudra déjà expliquer pourquoi vous avez choisi les Minoteries. Réfléchissez-y! Comment expliquerez-vous aux habitants de Cité-Jonction qu'on a choisi les Minoteries plutôt que Cité-Jonction? Qu'est-ce que les premiers avaient de mieux que les seconds?

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Vous transmettez à M. Genecand, Monsieur le président, que je suis assez consternée par les propos qu'il vient de tenir, car il suffirait de rechercher des responsabilités tantôt à droite, tantôt à gauche. Là, il en a trouvé à gauche. Pour dire quoi? Qu'on n'assumera pas nos responsabilités? Qu'on ne rénovera pas? (*Brouhaha.*) Pour ma part, je constate simplement, quels que soient les gouvernements et les autorités qui se sont succédé, les personnes qui ont dû assumer leurs responsabilités, qu'il s'agit d'un immeuble des années 1970. Or, il est absolument faux de comparer un immeuble

des années 1970 avec un immeuble construit au début du XX<sup>e</sup>. Tous les professionnels vous le diront.

Avec les immeubles des années 1970, il y a un problème qu'on ne connaissait pas, effectivement, au moment de leur construction, et qui est partagé par l'ensemble des collectivités européennes. Aujourd'hui, on a des problématiques d'assainissement et des obligations de mise en conformité aux normes énergétiques. Sur ce programme-ci, que nous avons accepté à l'unanimité ou presque de ce Conseil municipal, ces nouvelles contraintes énergétiques n'existaient pas il y a trente ou quarante ans. Il ne s'agit donc pas seulement de la remise en état de cet immeuble, mais bien de répondre à de nouvelles exigences et à des nouvelles normes qui n'existaient pas auparavant.

Alors on peut caricaturer pour dénigrer; c'est une façon de répondre. En aucun cas nous n'avons dit que les ascenseurs étaient toujours en panne, qu'il n'y avait jamais d'eau chaude ou de chauffage. Nous avons simplement relevé qu'il fallait mettre les installations techniques en conformité et qu'il n'y avait pas à choisir entre les installations techniques, l'assainissement ou le désamiantage, puisque, selon nous, ces travaux sont articulés.

Je rappelle que si on choisit l'option de la mise aux normes énergétiques et de la nouvelle enveloppe, il y en aura à peu près pour trois ans de travaux. Si on choisit l'option du Parti démocrate-chrétien, qui ne concerne que l'assainissement et le désamiantage, on en aura à peu près pour quatre ans. Des personnes ont dit qu'on pouvait déjà faire une partie, puis qu'on ferait l'autre. Je vois que vous n'êtes pas locataires de ces immeubles, car il est complètement inacceptable d'imposer aux locataires deux séries de travaux extrêmement longues, avec des échafaudages, sur une durée de sept à huit ans.

D'autre part, des chiffres ont été articulés, comme celui de 280 000 francs l'appartement. Je pense que ce chiffre est absolument mensonger. Il ne s'agit pas du prix de rénovation d'un appartement, puisque, dans cette opération, on prend en compte l'entièreté de l'immeuble. (*Exclamations.*) Ce qui coûte avant tout est la mise en conformité; pas seulement des appartements, mais celle de l'immeuble lui-même. Répercuter les coûts globaux de l'immeuble sur la rénovation d'un appartement, c'est faire croire aux concitoyennes et aux concitoyens qui nous écouteront qu'on réalise, en fait, la mise en conformité d'un appartement; c'est leur laisser imaginer qu'on va le rénover, le repeindre, et que cela coûte 280 000 francs. C'est absolument mensonger et c'est une façon de manipuler les chiffres qui n'est pas très déguisée.

D'autre part, vous vous demandiez où était la gauche dans les années 1970. Eh bien, Mesdames et Messieurs, je peux vous dire où était la gauche que moi je connais! Elle était sur les arbres des Minoteries, elle luttait pour maintenir un espace vert au centre-ville et elle refusait de construire ces immeubles-là. La

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

gauche que moi je connais était dans une tout autre dynamique car, effectivement, à ce moment-là, les problèmes se posaient de manière différente et ce type de constructions – que l'on doit aujourd'hui rénover – était beaucoup critiqué. Il s'agit encore une fois de la problématique des immeubles des années 1960, que connaissent toutes les collectivités. C'est pourquoi je pense que ni la droite ni la gauche n'ont à se donner de leçons, si ce n'est d'essayer ensemble de trouver des solutions et de prendre nos responsabilités.

D'autre part, on a parlé de démolition-reconstruction. Mais il faut quand même être réaliste! Si encore on n'avait aucune crise du logement et pléthore d'appartements, on pourrait loger 400 ou 500 locataires. Or, qui ose dire aujourd'hui qu'on peut démolir les immeubles et qu'on a des solutions de relogement? C'est proprement irréaliste. De nombreuses enquêtes ont été réalisées en France dans les grands ensembles, qui sont dans un état encore bien plus pitoyables que les nôtres. Eh bien, les habitants refusent qu'on démolisse leurs immeubles. Pourquoi? Parce qu'ils représentent leur lieu de vie. C'est pourquoi, quoi qu'on pense de ces immeubles, il s'agit de respecter et de prendre en compte ces personnes, qui sont intégrées dans un quartier, dans un immeuble.

Vous transmettez enfin à M. Medeiros, Monsieur le président, qu'en attendant que tous les locataires de ces immeubles deviennent riches, comme il l'a dit, ils ne sont effectivement ni à Londres ni à Singapour... Ils ont deux salaires, ils travaillent. Effectivement – et je ne le conteste pas – il y a une mixité sociale. Je m'en félicite au nom du groupe socialiste, parce que c'est ce que nous avons toujours défendu. Par conséquent, que ce soit pour les personnes plus défavorisées ou pour la classe moyenne, nous vous demandons encore une fois de prendre vos responsabilités et d'accepter cette rénovation. Nous demandons le vote nominal. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, une grande partie de ce que j'allais dire vient d'être exprimé, et je ne peux que me rallier à cette prise de position. (*Exclamations.*) J'aimerais ajouter deux remarques. Vous le savez, cet ensemble d'immeubles a des appartements qui sont adaptés pour des personnes en situation de handicap ou pour des associations et institutions qui travaillent avec des personnes en situation de handicap. Ces appartements sont extrêmement précieux parce qu'ils sont très rares. On sait combien il est difficile de trouver un logement, mais pour des personnes en situation de handicap, c'est en général encore bien plus difficile. Nous devons tout faire pour que ces personnes – comme toutes les autres, bien sûr – puissent vivre dans des lieux de vie les mieux adaptés possible.

Lors de son audition, l'association des habitants a fait part des besoins et souhaits des locataires par rapport à la rénovation. Leurs représentants ont parlé

de l'ascenseur, de l'absence de rampes d'accès, des passages conduisant aux garages, des fenêtres mal isolées, de l'état des sanitaires. Ce serait difficile de ne prendre en compte qu'une partie des travaux nécessaires et de faire le reste au fur et à mesure. Les locataires ont dit que ne rien faire serait une mauvaise solution, mais de faire les travaux de manière progressive créerait des conditions de vie insupportables pour cet ensemble de 320 logements. Commencer par ne réaliser qu'une partie semble donc une fausse «bonne solution».

Cela dit, c'est bien le rôle de la Ville que de faire face à la situation actuelle. Tous ces locataires, toutes ces institutions et associations ne doivent pas faire les frais de nos oppositions. Il est normal de rechercher quelles ont pu être les responsabilités, de reprendre l'histoire et peut-être d'en avoir des interprétations divergentes. Mais les locataires et les usagers de ces immeubles ne doivent pas faire les frais de ces oppositions. Ce serait absolument injuste.

D'autre part, on sait bien que les loyers des immeubles de la GIM sont fixés en fonction d'un règlement et qu'ils dépendent du revenu et du taux d'occupation. Par conséquent, les travaux n'influenceront pas de manière directe le montant de ces loyers. La question d'une participation financière des locataires aux travaux n'est, de ce fait, pas réaliste. Si l'entretien n'a pas été fait – ou pas assez – on peut en chercher les raisons. Mais cette discussion et ce vote ne doivent pas simplement être une confrontation, un règlement de comptes. Nous nous devons de trouver une solution pour les personnes qui vivent dans ces immeubles ou qui en sont les usagers. C'est une responsabilité du Conseil administratif; c'est une responsabilité du Conseil municipal aussi.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Il n'y a pas de dette cachée aux Minoteries, contrairement à ce qu'a dit M. Genecand. Allez regarder ces immeubles, ça se voit! Cela étant, vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal, ils auraient dû être entretenus plus tôt. Effectivement, ils ont un grand besoin d'entretien, et pas seulement au niveau de la tuyauterie.

La carbonatation, M. Bennaïm l'a dit, ne met pas en danger les locataires; elle met en danger le bâtiment. Mais laisser pourrir ces bâtiments, c'est alourdir leur «dette». La proposition de M. Genecand de prendre une partie des charges pour compenser le coût des investissements serait peut-être une piste intéressante – vous avez raison – par exemple à la rue Cité-de-la-Corderie, où la Ville a beaucoup investi pour faire un immeuble remarquable du point de vue énergétique, et ça fonctionne normalement. C'est un immeuble à «énergie zéro». On a investi plus et on utilise moins d'énergie à la fin. C'est une question intéressante que l'on pourrait débattre. Mais il n'y a aucune raison de mettre cela sur le dos des habitants des Minoteries. Les gens qui habitent aux Minoteries sont des habitants

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

comme les autres; ils n'ont pas à payer le manque de réflexion que nous avons pu avoir, que le Conseil administratif a pu avoir. MM. Pattaroni et de Kalbermatten ont proposé, pour leur part, de découper la rénovation en tranches. Alors je dirais que nous avons assez critiqué ce qui s'est fait sur la plaine de Plainpalais pour ne pas recommencer avec ces bâtiments...

Aujourd'hui, nous avons un parc immobilier. Le logement est un besoin fondamental. Nous manquerions totalement de vision de l'avenir si nous n'entretenions pas ce patrimoine, car cette dette, qui n'est même plus cachée aux Minoteries, nous la laisserions aux suivants. Si j'ai bien compris, c'est une chose que vous ne voulez pas sur les bancs en face. Il faut accepter ce crédit et rénover ces immeubles, parce que nous n'avons tout simplement pas le choix.

S'il y avait une pléthore de logements – M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio l'a dit – la situation serait différente. Nous nous poserions la question différemment, s'agissant d'immeubles des années 1970 qui, effectivement, ont été construits dans une période où on avait de l'énergie à ne plus savoir qu'en faire. On n'imaginait même pas que ces immeubles seraient encore debout aujourd'hui. On construisait peut-être en se disant qu'on les démolirait et qu'on les reconstruirait dans trente ans. La réalité, aujourd'hui à Genève, n'est pas celle-là. Nous n'avons pas suffisamment d'appartements à notre disposition pour nous amuser à faire ce genre de choses. Nous n'avons objectivement pas le choix. Et c'est vrai que Cité-Jonction et d'autres projets vont suivre. Oui, nous sommes propriétaires. Je dis «nous» parce que nous avons été élus pour dire «nous». Nous sommes responsables de ces bâtiments; ce n'est pas seulement le Conseil administratif. Ce soir, nous prendrons nos responsabilités et nous accepterons ce crédit. Il est fort onéreux – nous sommes d'accord – mais nous n'avons actuellement pas le choix. Laisser cette dette à ceux qui nous suivront n'est juste pas correct.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Mesdames et Messieurs, pour cette intervention de conclusion, je serai moins théâtrale et peut-être plus prosaïque, plus pragmatique, plus terre à terre que les intervenants précédents. L'ensemble des Minoteries a été construit dans les années 1970, et c'est vrai qu'au début des années 2000 le Conseil administratif aurait dû vous proposer un crédit de rénovation. Le Conseil administratif ne l'a pas fait. Je ne peux pas développer aujourd'hui les raisons qui ont poussé le Conseil administratif à préférer d'autres investissements. Je peux faire une recherche historique, si ça vous intéresse, mais je ne pense pas que ce soit l'objet de la délibération qui vous est soumise. Je vous ai entendu, à droite comme à gauche, chercher des responsables, chercher à savoir si M<sup>me</sup> Burnand, MM. Ketterer ou Muller auraient dû venir présenter une proposition. Si ça vous fait plaisir, en ma qualité de maire, et au nom du Conseil administratif, je vous fais le mea culpa. Nous aurions dû vous proposer ce crédit dans les

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

années 2000. Nous ne sommes pas venus. Nous sommes en 2014 et, aujourd'hui, ce crédit, vous l'avez.

Mais il faut rénover les Minoteries, Mesdames et Messieurs! Certes, certains n'aiment pas les cerisiers du Japon, la crèche au dernier étage, l'espace vert prévu devant, mais le gros du crédit – vous l'avez vu – ne porte pas forcément sur les aménagements liés à la discothèque-bibliothèque ou à l'institution pour la petite enfance. Le gros du crédit porte bien sur l'ensemble des bâtiments. Je vous ai aussi entendu dire assez nombreux que cela coûterait très cher en définitive. Vous avez raison, 90 millions de francs, c'est beaucoup d'argent, et nous n'avons pas forcément les moyens aujourd'hui de faire cet investissement.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, cette somme de 90 millions, si vous l'acceptez – ce qui est mon souhait – nous allons l'amortir sur trente ans! Certains d'entre vous ont dit que ce crédit serait amorti sur cinq ou huit ans. Non! C'est sur trente ans, comme pour l'ensemble des bâtiments en Ville de Genève. L'amortissement sur trente ans d'un crédit de 90 millions de francs représente 3 millions par an. Ce crédit d'investissement a été arbitré positivement par le Conseil administratif. Il ne l'a pas été uniquement parce que les bâtiments ont besoin d'être rénovés; il l'a été aussi parce que la capacité financière de la Ville permet aujourd'hui de rénover les Minoteries à 90 millions de francs, tout en restant dans l'enveloppe que vous nous aviez allouée. Vous avez peur du coût de cet investissement. Mais le coût de cet investissement a été calculé par mes services, par mon département, et il est validé. Nous ne sommes pas uniquement sur un projet pharaonique qui coûterait très cher. Nous sommes aussi sur un crédit que nous pouvons absorber dans l'enveloppe qui a été votée.

Je vous ai également entendu parler du poids de la dette, du fait qu'elle atteindrait prochainement 2 milliards de francs. Non, Mesdames et Messieurs, notre dette n'atteindra pas prochainement 2 milliards! Vous verrez, lorsque nous regarderons ensemble les comptes de la Ville à la fin décembre 2013, nous serons peut-être tout proche de 1,5 milliard, mais pas de 2 milliards! Nous sommes attentifs à la gestion financière de la Ville, Mesdames et Messieurs. Elle est rigoureuse. Dans tous les exercices budgétaires que vous avez votés ces dernières années, nous sommes parvenus à déposer des projets de budget équilibrés. Vous avez voté des budgets équilibrés et, année après année, vous avez ratifié des comptes qui avaient des excédents budgétaires. Vous ne pouvez donc pas vous réfugier derrière les finances publiques en disant, en définitive, que ce projet est un gouffre à millions, que nous ne maîtrisons pas la dette, que nous ne maîtrisons pas la gestion financière de la collectivité et que le poids des Minoteries n'est pas absorbable pour la Ville de Genève.

Le poids de la rénovation des Minoteries, pour un montant de 90 millions, est absorbable par la Ville de Genève. Il n'accroîtra pas la dette, puisqu'il a été

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

inclus dans les arbitrages du Conseil administratif que vous avez reçus avec le plan financier d'investissement. Nous revenons très volontiers, mon collègue Rémy Pagani ou moi-même, pour vous le commenter à nouveau en commission des finances. Nous l'avons déjà fait, mais c'est aussi notre travail que de vous convaincre que nous pouvons aujourd'hui à la fois rénover des infrastructures culturelles qui en ont besoin depuis des années et être attentifs au patrimoine financier – à notre richesse aussi – à la valeur de la Ville et à nos habitations, et rénover l'ensemble des Minoteries pour un montant de 90 millions, tout en restant dans l'enveloppe que vous nous allouez. Cela ne met aucunement en danger les finances publiques de la Ville de Genève. La Ville de Genève peut assumer le coût de cette rénovation.

Indépendamment de la question de savoir qui aurait dû, au début des années 2000, venir vous présenter un projet de rénovation, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif veut vous dire ce soir que le projet de rénovation, vous l'avez. Ce projet de rénovation, vous l'avez tous dit – à droite comme à gauche – est nécessaire. Financièrement, la Ville de Genève peut se le payer. Je ne vois donc pas ce qui devrait distinguer tant que ça les groupes au sein de ce Conseil municipal et pourquoi, en définitive, on adopte une posture gauche-droite sur un ensemble dont vous êtes tous d'accord pour dire qu'il faut le rénover. Aujourd'hui, vous avez le projet de rénovation. Le Conseil administratif n'a peut-être pas fait son travail dans les années 2000, mais il le fait en 2014. Ce coût, nous pouvons l'absorber. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous demande sereinement d'accepter le projet de rénovation des Minoteries. (*Applaudissements.*)

*Deuxième débat*

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. de Kalbermatten est refusé par 38 non contre 36 oui.*

*Ont voté non (38):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empaña (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Denis Menoud (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté oui (36):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pierre Vanek (EàG).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

*Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération I est refusée par 38 non contre 35 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC),

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Roullet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Se sont abstenus (2):*

M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Étaient excusés à la séance (4):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Pierre Vanek (EàG).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

*Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération II est refusée par 38 non contre 34 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Se sont abstenus (2):*

M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Vanek (EàG).

## Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

*Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération III est refusée par 38 non contre 35 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Se sont abstenus (2):*

M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Étaient excusés à la séance (4):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Pierre Vanek (EàG).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté. (*Remarque.*)

**Le président.** Le troisième débat est réclamé... Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée? (*Des mains se lèvent.*) C'est le cas... (*Remarques.*) Je préfère faire un vote, ce sera plus clair.

Mis aux voix à l'appel nominal, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (37 oui contre 36 non).

*Ont voté oui (37):*

M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté non (36):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG),

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Laurent Leisi (MCG), M. Pierre Vanek (EàG).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

**Le président.** Le troisième débat aura lieu lors d'une prochaine séance.

- 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 concernant les parcelles de la commune de Genève, section Plainpalais, N<sup>os</sup> 255, 2589, propriété de la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde, et N<sup>os</sup> 258 et 4116 (ex 3257) propriété de la Ville de Genève, sises rues Michel-Simon, Jean-Louis-Hugon et avenue de Sainte-Clotilde, en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total net de 4 203 000 francs et l'octroi d'un droit de superficie:**
- un crédit brut de 4 922 000 francs destiné à l'aménagement de l'îlot Sainte-Clotilde et de ses abords incluant la création d'une place publique arborée, le réaménagement des rues adjacentes (Jean-Louis-Hugon et Michel-Simon) et du jardin de la crèche Sainte-Clotilde, dont à déduire 719 000 francs représentant la participation de l'Association paroissiale Sainte-Clotilde pour les travaux de réaménagement de l'îlot, soit un montant net de 4 203 000 francs;

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

- **l'octroi à la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde, ou à tout autre organisme à même de garantir la réalisation de logements sociaux pérennes, d'un droit de superficie distinct et permanent, en vue de la construction d'un immeuble de logements à caractère social.**

**La réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation DM N° 22/2012, établi par M. Adrien Küpfer, ingénieur-géomètre officiel, en date du 7 juin 2012.**

**La radiation de la servitude de jour inscrite au Registre foncier sous P.j.A 655 du 4 juillet 1962, et la constitution d'une servitude de jour grevant les futures parcelles N°s 4249 et 4250 de Genève Plainpalais (selon DM 22/2012 cité plus haut), de la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde.**

**La modification de la servitude de non bâtir inscrite au Registre foncier sous P.j. 216 du 4 juillet 1962 (PR-1048 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 19 novembre 2013. La commission a examiné cette motion lors des séances du 10 décembre 2013 et des 7, 14 et 28 janvier 2014, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement.

### **Séance du 10 décembre 2013**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M. Dominique Matthey, adjoint de direction du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Betty, chef du Service du génie civil, et de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du Service du génie civil*

M<sup>me</sup> Charollais explique que cette proposition contient plusieurs volets, notamment un crédit d'aménagement pour un espace public et des éléments administratifs pour créer un projet d'immeuble de logements.

Il s'agit d'un projet usuel permettant de trouver des synergies avec des partenaires privés, mais aussi d'exploiter la possibilité de construire des logements

---

<sup>1</sup> Proposition, 2700.

## Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

bon marché en ville, tout en valorisant des espaces publics résiduels. Les discussions avec la paroisse catholique Saint-Clotilde datent d'il y a quelques années. La paroisse souhaite valoriser son terrain dont la géométrie particulière implique un certain nombre de difficultés.

Le projet se trouve à l'angle de la rue Louis-Hugon et de la rue Saint-Clotilde, sur un îlot appartenant à la paroisse qui comporte: un jardin, une crèche, des ateliers de décor du Grand Théâtre et un parking pour le périmètre.

La parcelle de la paroisse, étant triangulaire et jouxtant une parcelle de la Ville de Genève, permet difficilement de construire un bâtiment. Un échange de droits de superficie résultant d'un remaniement foncier comportant une cession d'une partie de la parcelle de la paroisse à la Ville de Genève permettrait de créer ce bâtiment de logement. Il s'agit aussi de modifier certaines servitudes inscrites sur cette parcelle, notamment une restriction de bâtir comportant une assiette de 90 centimètres afin d'éviter de construire sur des aménagements au sous-sol. Une deuxième servitude de jour existe sur l'autre pan. Ces deux servitudes ont été modifiées afin de conforter la réalisation du bâtiment sans permettre la possibilité d'une future potentielle démolition/reconstruction plus haute. Deux autres servitudes sont constituées pour un passage garantissant l'accessibilité à la paroisse et pour l'usage du préau. La partie se trouvant sur la parcelle de la Ville bénéficiera d'un droit de superficie en faveur de la paroisse.

Le projet consiste à construire un seul bâtiment ayant une certaine homogénéité avec des activités au rez-de-chaussée.

Le bâtiment comptera 46 logements de 3 à 5 pièces, dont 23 LUP et HBM et 23 logements en loyers libres sur la partie de la paroisse, soit au total 35 000 m<sup>2</sup>, dont 320 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités.

M. Matthey remarque que la place verra des îlots de verdure entourés de bancs. Le reste de la place sera constitué d'un sol en dur en pente douce permettant d'éviter les ruptures. Un mur fera le tour de la place. Le préau de l'église sera public mais utilisé de préférence par la paroisse.

Le projet permettra de requalifier les rues avoisinantes qui sont en mauvais état et dont les trottoirs sont impraticables (rue Michel-Simon). L'idée est de répartir les parkings de chaque côté et de diminuer la chaussée roulante. Une grande place de livraison est prévue pour les ateliers du Grand Théâtre. Un chemin piéton pourra être créé au travers de la rue des Gazomètres en direction du parc Gourgas.

Par ailleurs, le Service de la petite enfance a profité de l'occasion pour réaménager le jardin de la crèche en proposant un projet très ludique. L'ensemble du projet a été mené avec le comité de la paroisse. Une présentation publique a été

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

réalisée dans la maison de quartier. Les coûts des travaux est de 5,2 millions de francs et les travaux pourraient démarrer au mois de septembre 2014, avec une ouverture des espaces publics en septembre 2016.

### *Réponses aux questions*

Le sol de la place publique sera un enrobé grossier qui sera solide et qui permettra de jouer sans se salir. Deux zones seront en gravier concassé.

Les places en zone bleue seront redistribuées. Il y aura moins de places mais elles seront compensées dans le parking Dufour, cela afin d'élargir les trottoirs. Le parking créé sous Artamis verra des zones bleues à la disposition des fidèles.

Toutes les places de parc ne seront pas compensées car les places privées n'impliquent pas de compensations.

La proposition contient beaucoup d'éléments à cause des servitudes liées à la construction de l'immeuble. Les droits de superficie pourraient ne pas être octroyés, alors il n'y aurait plus qu'un demi-immeuble pour la paroisse et rien pour la Ville. D'autre part, le projet d'aménagement pourrait ne pas être accepté, mais ce serait regrettable pour la cohérence du dossier.

L'installation de chantier est de 370 000 francs parce qu'il s'agit d'un espace contraint avec une vision peu claire du planning. Il n'y aura sans doute pas de continuité de travaux ni de transfert sur le site.

Les places de parc supprimées appartiennent à la Ville. La rentabilité de ces places n'est pas très élevée puisqu'elles sont à l'extérieur, soit 120 francs/mois. (voire courriel du 16 décembre 2013 de M<sup>me</sup> Charollais à ce sujet).

Le pourcentage de LUP en Ville de Genève est de 6%, nettement inférieur à ce qui est prévu dans la loi, notamment 20%.

Le revêtement du sol ne sera pas plus végétal car il y a 2500 enfants qui jouent et courent pendant les week-ends.

A la fin des travaux, du sable ensemencé est prévu sur l'enrobé très grossier; il y aura donc des pans d'herbes, ce qui coûtera à peu près 10 000 francs.

### **Séance du 7 janvier 2014**

Vote reporté par manque de temps pour la discussion.

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

### **Séance du 14 janvier 2014**

Un commissaire estime que l'information reçu de M<sup>me</sup> Charollais ne répond pas à la question de la valeur d'une place de parc qui disparaît et de la perte que cela entraîne. La proposition devrait inclure cette perte de valeur et de patrimoine. Bien que le parc aura lui aussi une certaine valeur, il relèvera du patrimoine administratif et non pas du patrimoine financier.

Un commissaire observe que de la valeur est également créée par le biais de la vente de droits de superficie, dont le montant est curieusement équivalent à la perte de valeur de ces places de parc. Il suggère dès lors de compléter la proposition par les moins mais également par les plus. La question sera posée à M<sup>me</sup> Salerno.

Le vote est reporté dans l'attente de cette information supplémentaire.

### **Séance du 28 janvier 2014**

La présidente de la paroisse de Sainte-Clotilde a signalé à la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement que, par rapport à son plan financier, il serait judicieux que la commission prenne une décision rapidement.

En ce qui concerne la valeur d'une place de parc, un message a été envoyé le jour même de la part des services de M<sup>me</sup> Salerno (courriel en annexe).

#### *Vote*

La présidente met au vote la proposition qui est acceptée par 12 oui (1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 ÈàG, 2 LR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (1 LR, 1 MCG). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

#### *Annexes*

- Courriels du 13 décembre 2013 et du 28 janvier 2014
- Présentation PowerPoint

4750

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (soir)

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique  
à l'îlot Sainte-Clotilde

**De :** Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch [mailto:Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch]

**Envoyé :** lundi 16 décembre 2013 09:05

**À :** michel.amaudruz@cm.ville-ge.ch; gary.bennaim@cm.ville-ge.ch; sandrine.burger@cm.ville-ge.ch;  
laurence.fehlmann-rielle@cm.ville-ge.ch; adrien.genecand@cm.ville-ge.ch;  
morten.gisselbaek@cm.ville-ge.ch; christo.ivanov@gc.ge.ch; stefan.kristensen@cm.ville-ge.ch;  
mireille.luiset@cm.ville-ge.ch; daniele.magnin@cm.ville-ge.ch; patricia.richard@cm.ville-ge.ch;  
maria-vittoria.romano@cm.ville-ge.ch; alexandra.rys@cm.ville-ge.ch; brigitte.studer@cm.ville-ge.ch;  
guillaume.kaser@cm.ville-ge.ch

**Cc :** chris.vuilleumier@gmail.com; Sandra.Heredia@ville-ge.ch; Laure.Renevier@ville-ge.ch;  
Catia.Mastroianni@ville-ge.ch

**Objet :** CAE - PR 1048 - Ste Clotilde

----- Transféré par Loredana De-Ciocchis/scm/ville-ge le 16.12.2013 09:04 -----

**De :** Isabelle Charollais/dca/ville-ge

**A :** Catia Mastroianni/scm/ville-ge@ville-ge, Loredana De-Ciocchis/scm/ville-ge@ville-ge, Laure

Renevier/scm/ville-ge@ville-ge

**Cc :** Sandra Heredia/urb/ville-ge@ville-ge, Remy Pagani/ca/ville-ge@ville-ge, Brigitte.Studer@cm.ville-ge.ch

**Date :** 13.12.2013 19:32

**Objet :** PR 1048 - Ste Clotilde

Mesdames,

Faisant suite à l'audition de notre Département le 10 décembre, voici les réponses aux questions posées par les commissaires:

1. Etat locatif actuel des places de parking

L'état locatif actuel des places de parking est de 82'122.- par an pour la totalité des places situées dans le périmètre, selon les informations qui nous ont été fournies par la GIM.

Dans le cadre de l'aménagement futur, 14 places de parking seront maintenues, qui pourront être louées et produire un revenu de environ 30'000.- à 40 '000.- CHF par an

2. Rente foncière

La rente foncière est estimée à ce jour entre 35'000.- et 48'000.-. Elle sera fixée définitivement en fonction du plan financier des immeubles et des montants des loyers pour les logements sociaux.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ces informations à tous les membres de la commission.

Restant à disposition si nécessaire,

Meilleurs messages

Isabelle Charollais

Département des constructions et de l'aménagement

Codirectrice

## Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

Présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement

-----Transféré par Brigitte Studer/cm/ville-ge-public le 28/01/2014 16:34 -----

A : Brigitte.Studer@cm.ville-ge.ch

De : Philippe.Krebs@ville-ge.ch

Date : 28/01/2014 12:17

Cc : Isabelle.Charollais@ville-ge.ch, Nathalie.Bohler@ville-ge.ch,

Cecile.Houari@ville-ge.ch, Sophie.Heurtault-Malherbe@ville-ge.ch

Objet : RE: Tr : RE: CAE : Demande de complément d'information pour la PR-1048

Madame la Présidente,

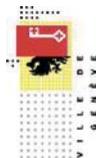
En application des directives comptables émises par le service de surveillance des communes du département présidentiel et en vigueur à ce jour (<http://ge.ch/surveillance-communes/media/surveillance-communes/files/fichiers/documents/directcomptables.pdf>), les actifs figurent au bilan au maximum pour leurs prix d'achat. Comme il n'y a pas de lien de connexité entre la valorisation et l'usage qui est fait de la parcelle, la réduction du nombre de place de parking n'affectera pas la valeur historique portée au bilan. De la même manière, la valorisation au bilan du terrain octroyé en droit de superficie ne sera pas modifiée consécutivement à l'octroi d'un tel droit.

Dans la mesure où l'application des normes comptables en vigueur à ce jour nous impose de ne pas modifier les valorisations au bilan dans pareils cas de figure, il ne nous paraissait pas pertinent d'en faire état dans la proposition objet du présent message.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations

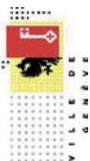
Philippe Krebs



**PR-1048**  
**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT STE-CLOTILDE**

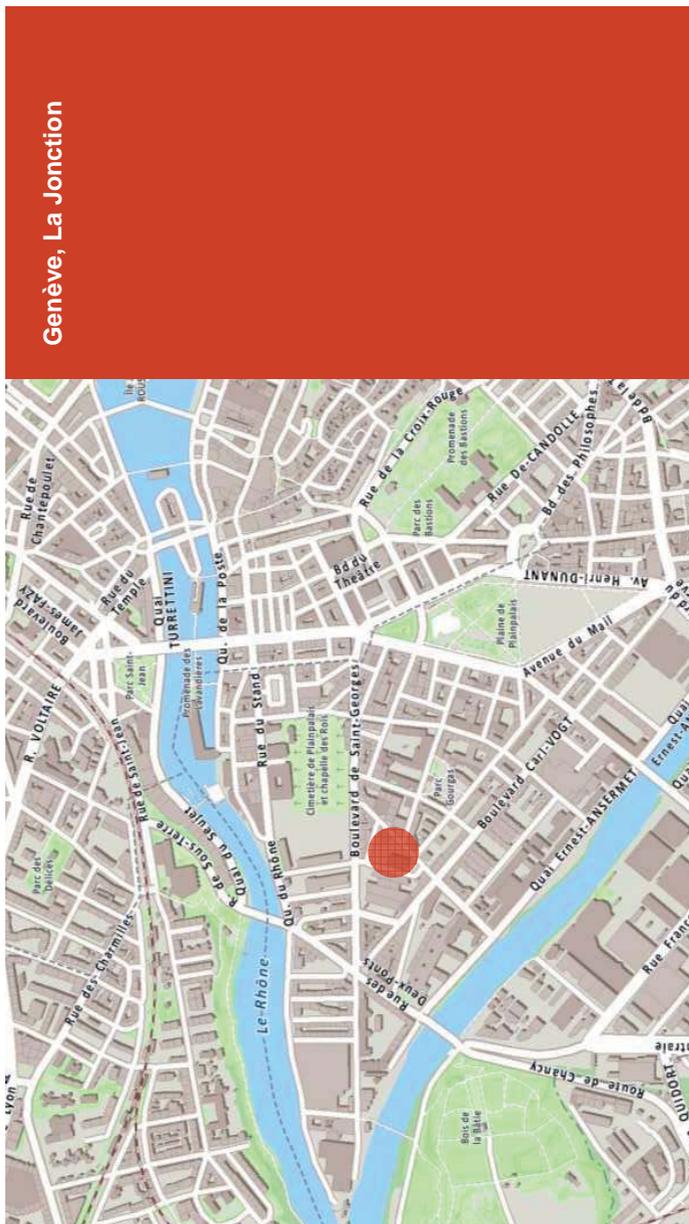


Présentation à la commission des travaux et des constructions  
ÎLOT SAINTE-CLOTILDE  
Mardi 10 décembre 2013

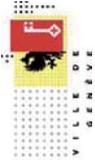
**PR-1048****2.****DÉTAIL DE LA PRÉSENTATION**

1. Le périmètre
2. Les partenaires
3. La situation actuelle
4. Les aspects fonciers : servitudes à radier, modifier, constituer / octroi d'un DDP
5. Le projet
  - un nouveau bâtiment
  - une place publique arborée
  - des rues réaménagées
  - le jardin de la crèche rénové
6. Séances d'information
7. L'estimation des coûts
8. Le calendrier prévisionnel de travaux

**LE PÉRIMÈTRE**



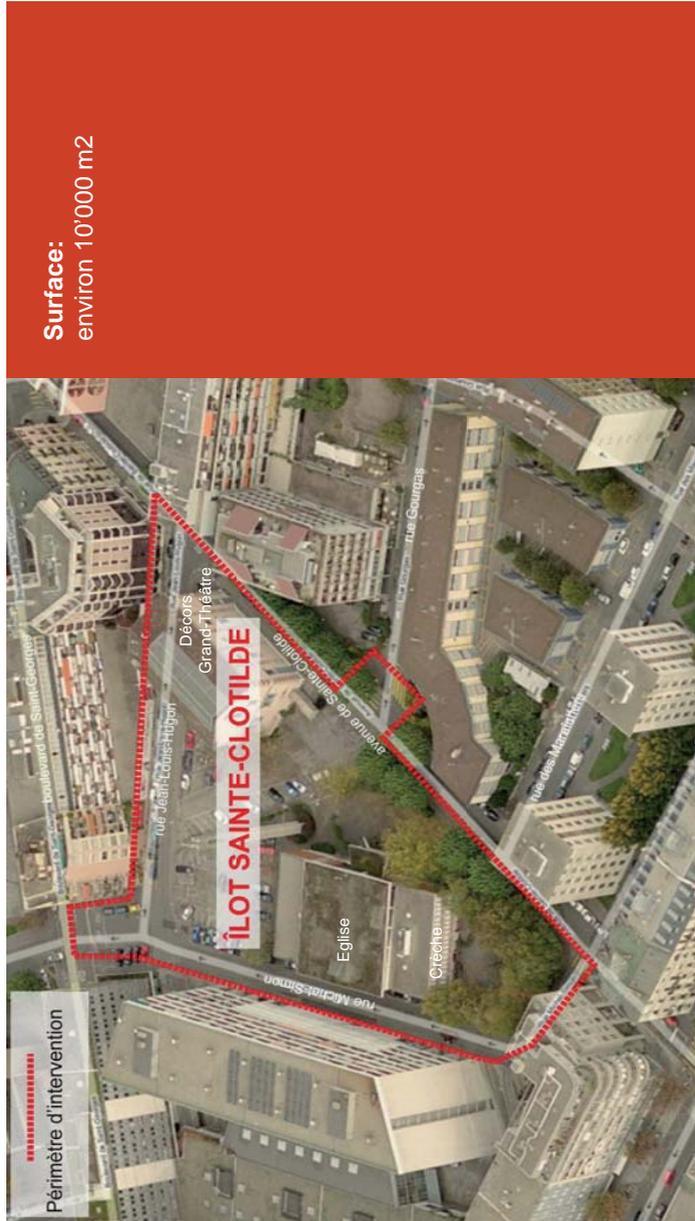
Genève, La Jonction



PR-1048

4.

## LE PÉRIMÈTRE



**Surface:**  
environ 10'000 m<sup>2</sup>

5.

PR-1048

VILLE DE  
GENÈVE

## LE PARTENARIAT

Un projet / Deux partenaires (propriétaires fonciers de l'îlot)

**Mandataires projet des espaces publics :**

Pascal Heyaud, architecte paysagiste

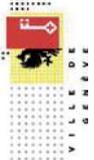
Solfor, ingénieur civil

Paroisse de Sainte-  
Clotilde  
Eglise catholique  
romaine**Mandataire du projet de bâtiment :**

Favre&amp;Guth , architectes ingénieurs et associés

6.

PR-1048



SITUATION ACTUELLE



Un parking privé

7.

PR-1048



**SITUATION ACTUELLE**



**Des cheminements contraints**  
**Des trottoirs insignifiants**



Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

## REMANIEMENT PARCELLAIRE PRÉVU



Les parcelles délimitées en bleu seront propriété de la Paroisse.

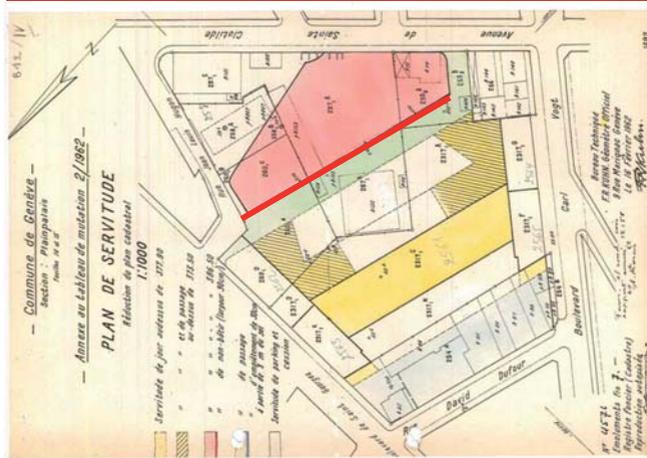
Les parcelles délimitées en vert seront propriété Ville de Genève.

La «zone verte» correspond à la cession gratuite consentie par la Paroisse à la Ville de Genève, de 1'052 m2 en vue de la création d'une esplanade publique.

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

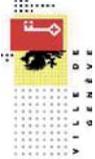
10.

## SERVITUDES EXISTANTES

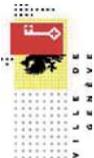


En 1962, une servitude de jour (en rose) et une servitude de non bâtir d'une largeur de 90cm (trait rouge) ont été constituées en faveur de la parcelle N° 3257 / Plainpalais propriété de la Ville de Genève, afin de garantir qu'aucune construction ne serait érigée au dessus de la cote de 386.50, face au bâtiment de logements situé rue Michel-Simon n°7-9.

La construction du bâtiment projeté ne peut être réalisée qu'à la condition que les servitudes soient radiées.



Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde



11.

## SERVITUDES À CONSTITUER EN FAVEUR VG



Deux servitudes grevant en charge les parcelles de la Paroisse seront constituées en remplacement de celles radiées :

- de jour au dessus de la cote de 386.50 ,
- de non-bâtir,

en faveur de la parcelle N°3257 de Genève Plainpalais, propriété VG, selon plan de servitude ci-joint.

Ceci afin de garantir les vues aux habitants de l'immeuble VG sis rue Michel-Simon 7-9.

A4 non-bâtir  
A7 jour au dessus de l'altitude 386.50

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

12.

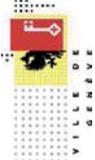
## SERVITUDES À CONSTITUER EN FAV. DE LA PAROISSE



Deux servitudes seront constituées sur la future esplanade publique (propriété privée VG) en faveur de la Paroisse :

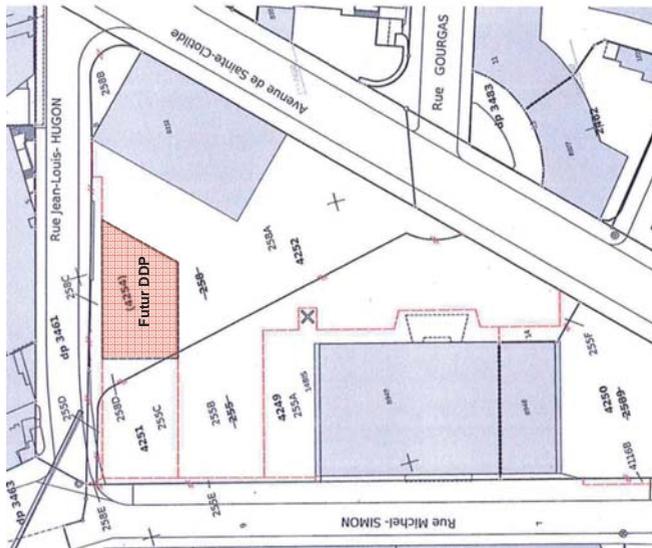
- Servitude de passage à véhicules;
- Servitude d'usage extérieur de préau.

Ceci afin de garantir, notamment, l'accès aux véhicules (par ex. corbillard) lors des cérémonies religieuses.



13.

### CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE LA PAROISSE - DDP N° 4254

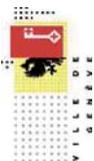


L'allée du bâtiment qui sera construit le long de la rue J.-L. Hugon, située sur la parcelle propriété VG, sera remise en droit de superficie à la Paroisse.

Cette allée comprendra des commerces au rez (160m<sup>2</sup>) et 23 appartements HBM.

La Paroisse s'est engagée à établir une convention LUP-HBM avec l'Office du logement de l'Etat de Genève, afin de garantir la pérennité des logements sociaux jusqu'au terme du contrat de superficie.

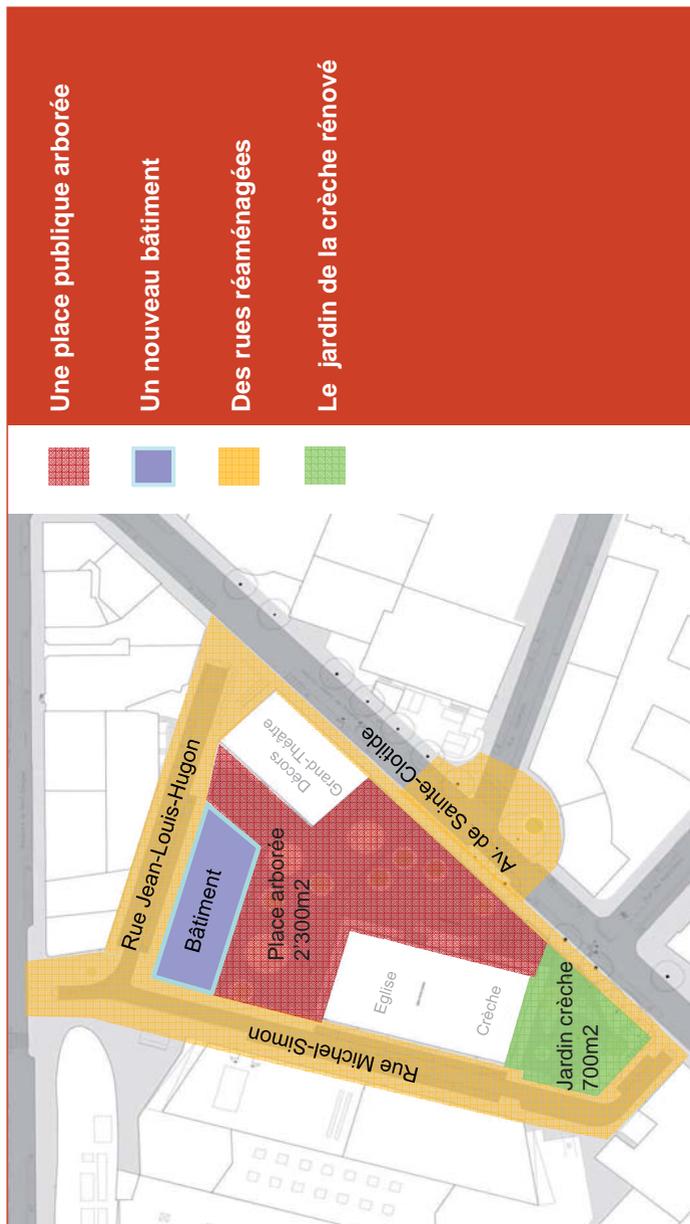
Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde



PR-1048

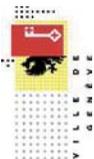
14.

## LE PROJET



15.

PR-1048



## LE PROJET

### Un nouveau bâtiment : façade côté Place



#### Futur bâtiment : logements et activités

Construction et exploitation :  
paroisse de Sainte-Clotilde

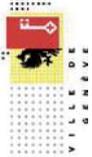
Un bâtiment, orienté plein  
sud, conforme aux gabarit  
légaux de la 2<sup>ème</sup> zone  
(R+5+Attique)

Une implantation travaillée  
par les architectes en liens  
avec les services municipaux

Des façades adaptées aux  
demandes de la Commission  
cantonale d'architecture

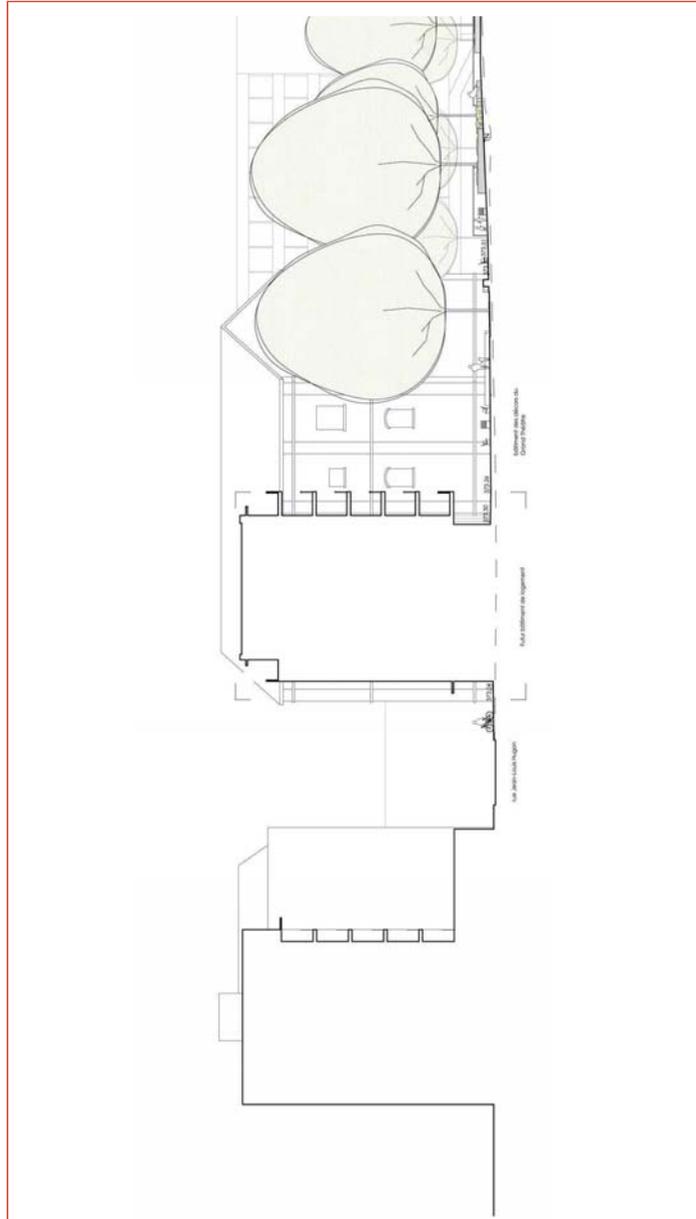
16.

PR-1048



## LE PROJET

Un nouveau bâtiment : coupe de la rue Jean-Louis-Hugon



17.

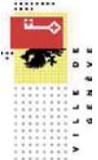
PR-1048

VILLE DE  
GENÈVE**LE PROJET****Un nouveau bâtiment**

- **46 logements prévus, de 2 à 5 pièces :**
  - 23 appartements en régime LUP-HBM (habitation bon marché) : sur fond de la Ville de Genève mis en DDP au profit de la Paroisse Ste Clotilde, (6 deux-pièces, 7 trois pièces, 10 quatre-pièces)
  - 23 logements en régime libre
- **4'000 m<sup>2</sup> de surface brute plancher:**
  - 3'500 m<sup>2</sup> de logements
  - 324 m<sup>2</sup> d'activités au rez-de-chaussée
- **Pas de parking sous l'immeuble** (renchérissement des loyers et nécessité de création d'une rampe d'accès) mais des places mises à disposition à titre onéreux par la GIM (réservation de places libérées dans les parkings existants GIM, voisins de l'îlot, suite à la nouvelle politique en faveur des habitants des quartiers et de la non location à des pendulaires)

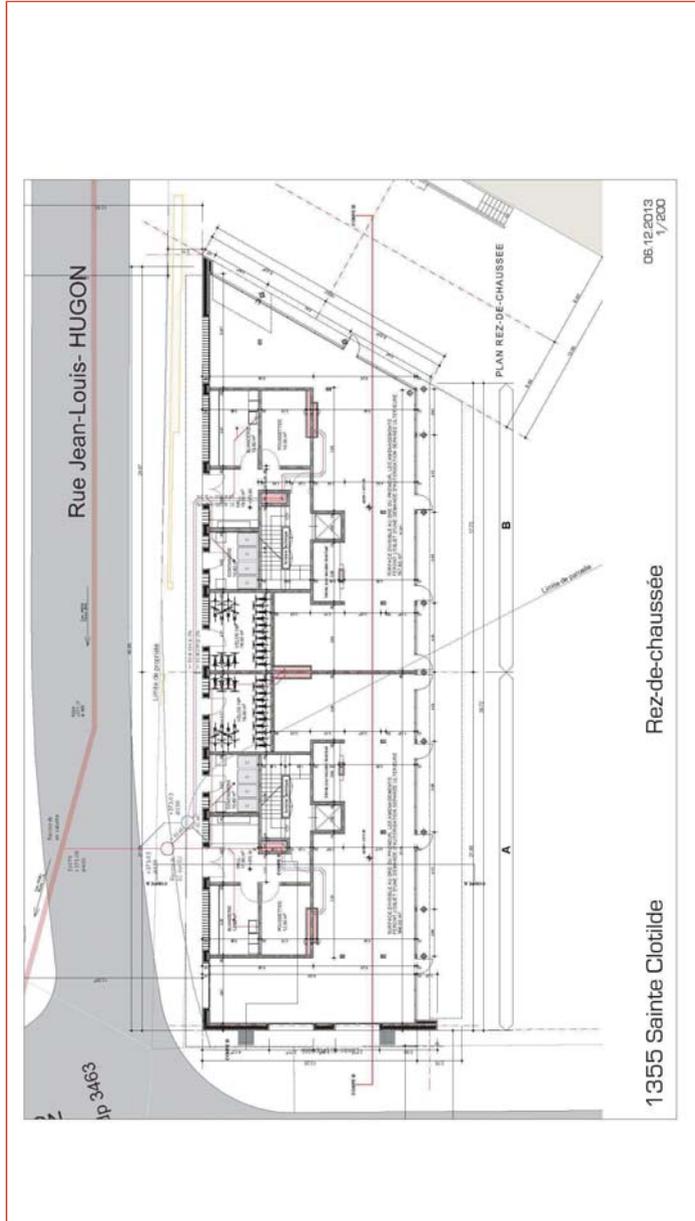
18.

PR-1048



## LE PROJET

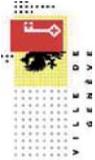
Un nouveau bâtiment : plan du rez-de-chaussée



4770

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (soir)

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique  
à l'îlot Sainte-Clotilde

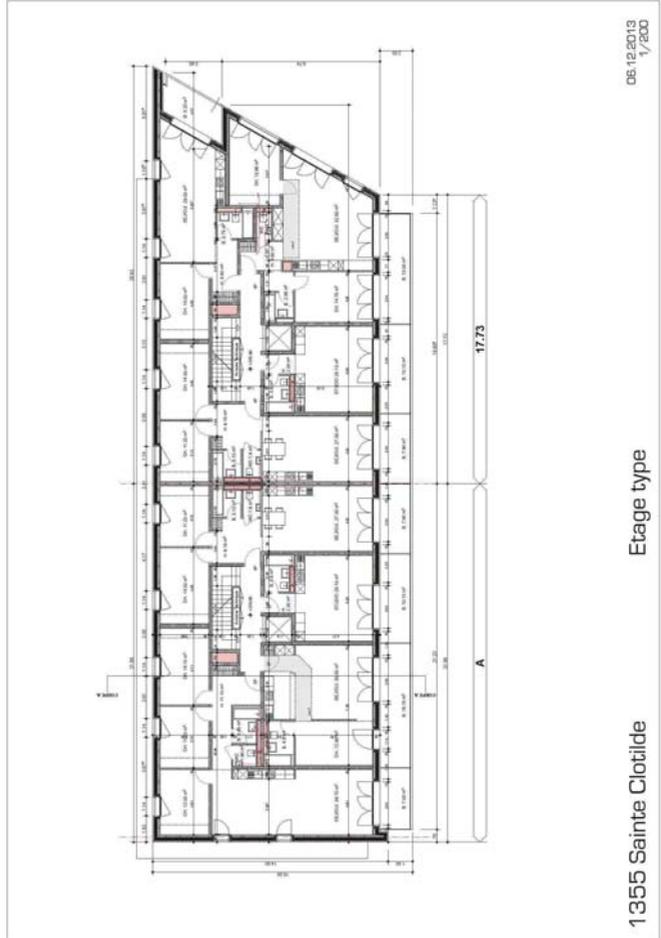


**PR-1048**

19.

**LE PROJET**

**Un nouveau bâtiment : plan étage type**



1355 Sainte Clotilde

Etage type

06.12.2013  
1/200

20.

PR-1048



## LE PROJET

### Une place publique arborée



## Projet d'aménagement

Une place publique arborée (2'300m2)

21.

PR-1048



VILLE DE  
CLERMONT  
FERRAND

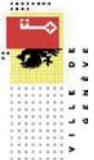
## LE PROJET

Une place publique arborée: état actuel



22.

PR-1048



## LE PROJET

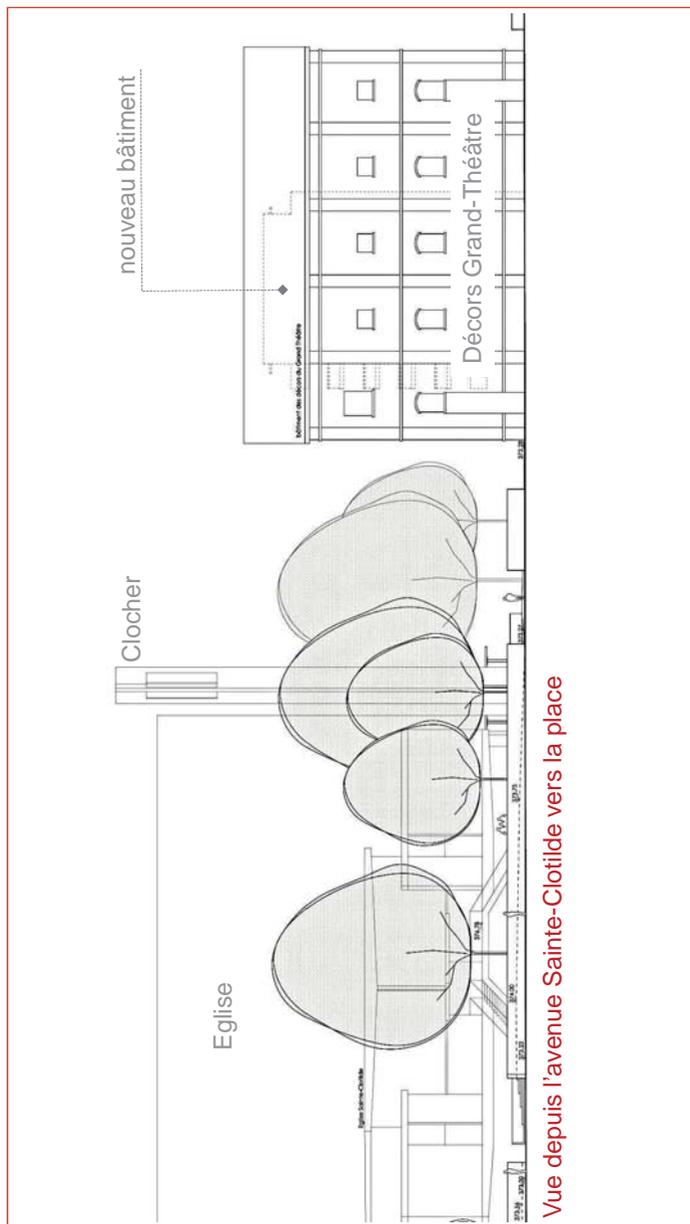
Une place publique arborée: état projeté





**LE PROJET**

**Une place publique arborée**



Vue depuis l'avenue Sainte-Clotilde vers la place

## LE PROJET

Une place publique arborée



Maquette du projet

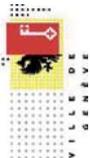
4776

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (soir)

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique  
à l'îlot Sainte-Clotilde

25.

PR-1048



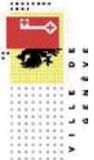
## LE PROJET

Une place publique arborée: état projeté



26.

PR-1048



## LE PROJET

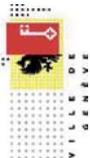
Une place publique arborée



Un préau couvert financé par la Paroisse

27.

PR-1048



## LE PROJET

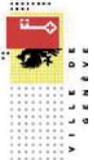
Une place publique arborée: état actuel



Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

28.

PR-1048



## LE PROJET

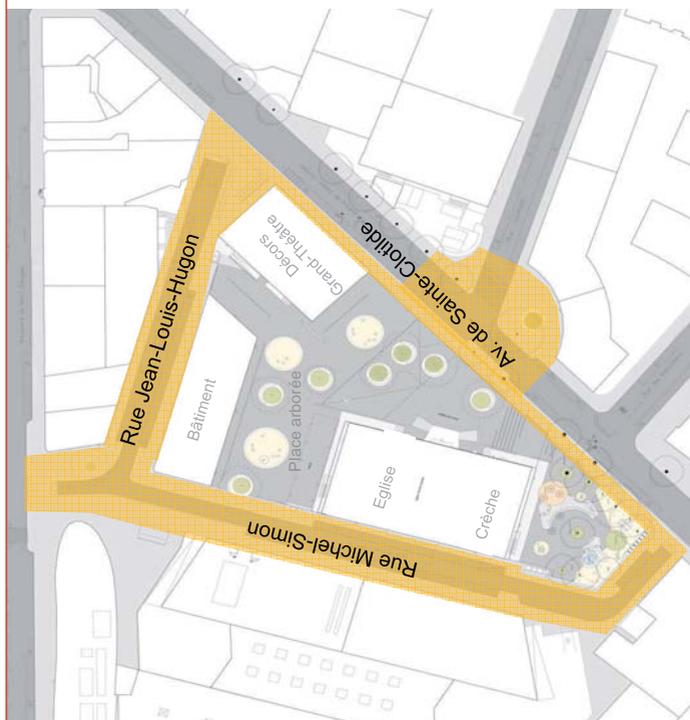
Une place publique arborée: état projeté





## LE PROJET

### Des rues réaménagées



### Des rues réaménagées

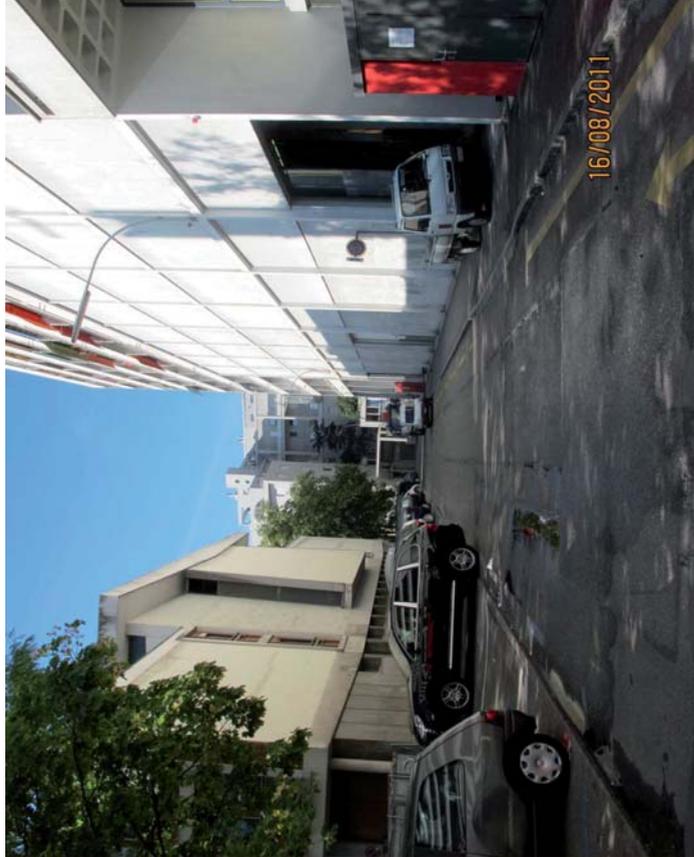
30.

PR-1048



## LE PROJET

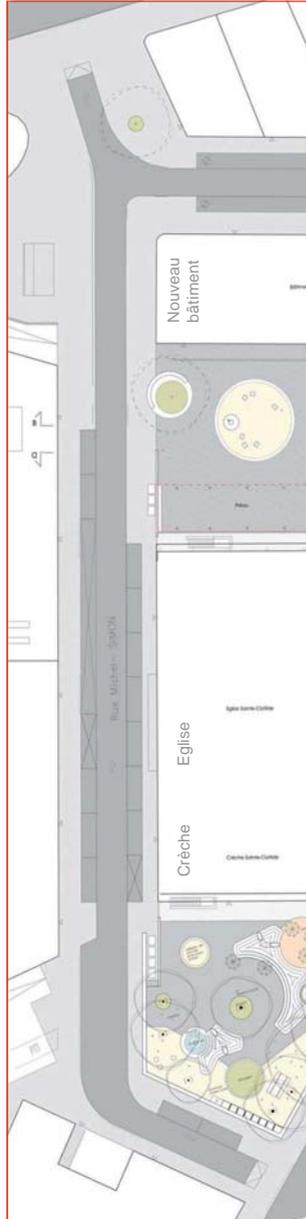
Des rues réaménagées



Rue Michel-Simon :  
état actuel

## LE PROJET

### Des rues réaménagées



#### Rue Michel-Simon : projet

- des trottoirs plus confortables
- des places de stationnements réorganisées
- des traversées piétonnes sécurisées

Zoom du plan



Localisation sur plan général

32.

PR-1048



## LE PROJET

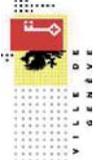
Des rues réaménagées



Rue Jean-Louis-Hugon :  
état actuel

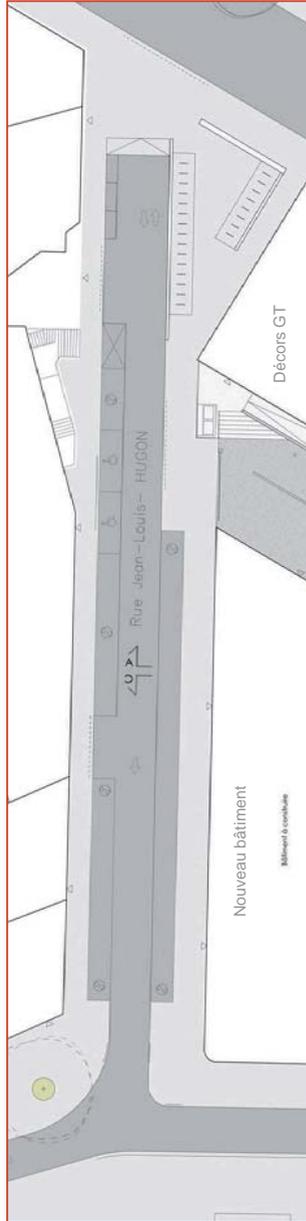
33.

PR-1048



## LE PROJET

### Des rues réaménagées



Zoom du plan



Localisation sur plan général

### Rue Jean-Louis-Hugon : projet

- un trottoir réaménagé du côté de l'îlot
- des places de stationnements supplémentaires
- des traversées piétonnes sécurisées
- des arceaux à vélos

## LE PROJET

Des rues réaménagées



Traversée de l'avenue  
Sainte-Clotilde: état actuel

## LE PROJET

### Des rues réaménagées



### Traversée de l'ave Sainte-Clotilde: projet

- un plateau surélevé
- des trottoirs réaménagés
- une traversée piétonne sécurisée



Localisation sur plan général

Zoom du plan

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

36.

PR-1048



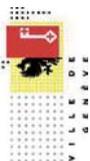
VILLE DE  
GENNEVILLIERS

## LE PROJET

### Le jardin de la crèche rénové



Le jardin de la crèche (700m2)

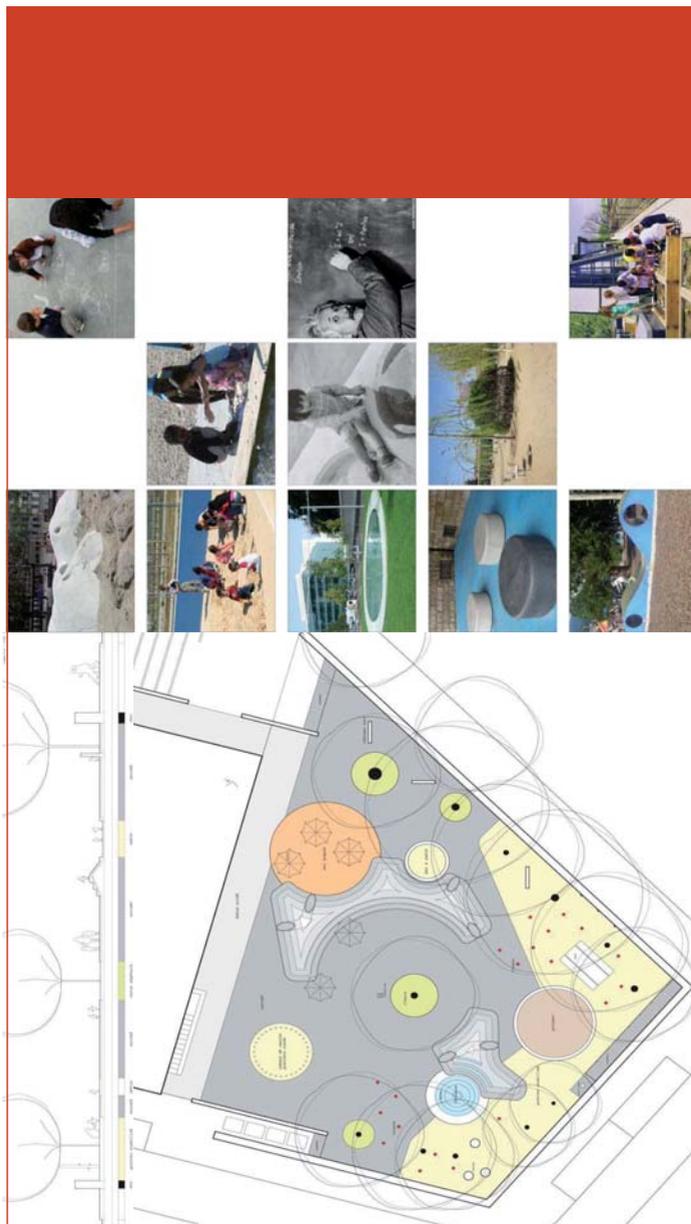


**PR-1048**

37.

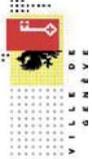
**LE PROJET**

**Le jardin de la crèche rénové**



## SEANCES D'INFORMATION

PR-1048



1. Rencontre avec le président de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ).
2. Séance de présentation publique du projet à la Maison de quartier de la Jonction.
3. De son côté, la Paroisse Ste-Clotilde a également présenté le projet à ses membres.

>> le projet n'a soulevé aucune opposition connue à ce jour mais un fort enthousiasme.



## ÎLOT SAINTE-CLOTILDE PROJET D'AMÉNAGEMENT

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE  
LUNDI 19 NOVEMBRE 2012 À 18H  
À LA MAISON DE QUARTIER DE LA JONCTION

POUR VOUS  
[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)

39.

PR-1048

VILLE DE  
GENÈVE

## L'ESTIMATION DES COÛTS

Installation chantier	370 000
Aménagement de la place arborée	1 700 000
Aménagement du jardin de la crèche	300 000
Aménagement des rues	1 000 000
Eclairage	81 000
Plantations, arrosage et suivi	71 000
Mobilier urbain et équipements	133 000
Préau couvert	200 000
<b>Sous total «travaux»</b>	<b>3 855 000 frs</b>
Architecte-paysagiste	250 000
Ingénieur civil	250 000
Géomètre	10 000
Etudes spécifiques	75 000
Information et communication	25 000
Frais de tirage et impression	10 000
<b>Sous total «honoraires»</b>	<b>620 000 frs</b>
<b>COUT TOTAL l'aménagement</b>	<b>4 475 000 frs HT</b>
<b>COUT TOTAL de l'aménagement</b>	<b>5 122 000 frs TTC</b>

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique  
à l'îlot Sainte-Clotilde

40.

PR-1048

VILLE DE  
GENÈVE

## L'ESTIMATION DES COÛTS

<u>COÛT TOTAL de l'aménagement</u>	<u>5 122 000 frs TTC</u>
A DEDUIRE	
Crédit d'étude partiel de la PR-46 A	- 200 000 frs
<u>DELIBERATION I brut</u>	<u>4 922 000 frs TTC</u>
RECETTE A DEDUIRE	
Participation de la paroisse Sainte-Clotilde	- 719 000 frs
<u>DELIBERATION I net</u>	<u>4 203 000 frs TTC</u>

## LE CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Dec.2012	Dépôt de la DD 105 540/1
Nov.2013	Dépôt de la PR-1048
Sept.2014	Démarrage des travaux du bâtiments (18mois)
Sept. 2015	Démarrage des travaux des espaces publics (durée 12 mois)
Sept.2016	Ouverture des espaces publics

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique  
à l'îlot Sainte-Clotilde

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (63 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 922 000 francs destiné à l'aménagement de l'îlot Sainte-Clotilde et de ses abords incluant la création d'une place publique arborée, ainsi que le réaménagement des rues adjacentes (Jean-Louis-Hugon et Michel-Simon) et du jardin de la crèche Sainte-Clotilde, dont à déduire la participation de l'Association paroissiale Sainte-Clotilde de 719 000 francs pour les travaux de réaménagement de l'îlot, soit un montant net total de 4 203 000 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 922 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter un montant de 200 000 francs représentant les dépenses partielles du crédit d'étude de la proposition PR-46 votée le 29 avril 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

### DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 22/2012 établi par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre officiel, daté du 7 juin 2012;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'octroi à la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde ou à tout autre organisme à même de garantir la réalisation de logements sociaux pérennes, d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse pour une durée de 100 ans, DDP N° 4254 sur la future parcelle N° 4252, selon DM provisoire N° 22/2012, de la commune de Genève, section Plainpalais sise rue Jean-Louis-Hugon, en vue de la réalisation de logements à caractère social;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la radiation de la servitude de jour existante, inscrite au Registre foncier sous P.j. 216 du 4 juillet 1962 et la constitution d'une servitude de jour au-dessus de l'altitude 386,50 grevant les futures parcelles N° 4249 et N° 4250 de la commune de Genève, section Plainpalais en faveur de la future parcelle N° 4253, mêmes commune et section, sise rue Michel-Simon 7-9, selon plan de servitude annexé au DM provisoire 22/2012 cité plus haut;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la modification de la servitude de non-bâti, inscrite au Registre foncier sous P.j. 216 du 4 juillet 1962 selon le plan de servitude annexé au DM provisoire N° 22/2012 cité plus haut;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 22/2012 établi par M. Adrien Küpfer, ingénieur géomètre officiel, daté du 7 juin 2012, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'octroi à la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde, ou à tout autre organisme à même de garantir la réalisation de logements sociaux pérennes, d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du

Proposition: construction de logements et aménagement d'une place publique à l'îlot Sainte-Clotilde

Code civil suisse pour une durée de 100 ans, DDP N° 4254 sur la future parcelle N° 4252, de la commune de Genève, section Plainpalais sise rue Jean-Louis-Hugon, selon DM provisoire N° 22/2012, en vue de la réalisation de logements à caractère social, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 3.* – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la radiation de la servitude de jour existante, inscrite au Registre foncier sous P.j. 216 du 4 juillet 1962 et la constitution d'une servitude de jour au-dessus de l'altitude 386,50 grevant les futures parcelles N° 4249 et N° 4250 de la commune de Genève, section Plainpalais en faveur de la future parcelle N° 4253 mêmes commune et section, sise rue Michel-Simon 7-9, selon plans de servitude annexés au DM provisoire 22/2012, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 4.* – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la modification de la servitude de non-bâtir, inscrite au Registre foncier sous P.j. 216 du 4 juillet 1962 selon le plan de servitude annexé au DM provisoire N° 22/2012, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 5.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer, radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, en vue de la réalisation du projet de construction.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**Le président.** Le point 10 de notre ordre du jour, le rapport PA-109 A, est reporté, comme depuis un certain temps d'ailleurs...

## **5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 23 mars 2011: «Vandalisme au parc Bertrand» (P-263 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Robert Pattaroni.**

*Précision au sujet du rapporteur: au début des travaux de la commission, c'est M. Jean-Charles Lathion qui a été désigné. Puis, ayant renoncé à la commission des pétitions au début de la nouvelle législature, il a été remplacé par son successeur dans cette commission, M. Robert Pattaroni.*

### **Rappel de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Travaux de la commission Séance du 11 avril 2012**

*Audition des pétitionnaires représentés par M<sup>mes</sup> Martine Yildirim et Guignard-Bouzidi*

M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi habite à côté du parc Bertrand. Selon elle, les pétitionnaires apprécient beaucoup ce magnifique parc qui, malheureusement, est abîmé par des vandales. Ils déplorent que l'on trouve des détritux divers jonchant le sol, des bouteilles cassées, que des bancs soient abîmés, voire cassés. Les toilettes, conçues par des artistes, très coûteuses, sont devenues inutilisables suite à un incendie criminel. L'hiver dernier, une moto a été incendiée à proximité du mur de la crèche, ce qui a entraîné des dégâts qu'il a fallu réparer. En outre, il y a des dealers et, vu la fermeture des toilettes, certaines personnes se soulagent dans les buissons, ce qui était déjà le cas lorsque les toilettes fonctionnaient. A noter que les déprédations sont surtout causées durant la bonne saison. En conclusion, les pétitionnaires souhaitent une surveillance, surtout en fin de semaine à partir du jeudi, et la nuit et lorsqu'il fait beau temps.

Un commissaire demande s'il n'y a aucune surveillance, même la journée. M<sup>me</sup> Yildirim, qui promène son chien chaque jour dans le parc, n'a vu qu'une fois la police qui cherchait une personne précise. M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi a parfois vu des patrouilles la journée mais jamais à la tombée de la nuit.

Un commissaire, qui fréquente régulièrement le parc avec son chien, a constaté que les agents de police municipale sont plus préoccupés à contrôler

---

<sup>1</sup> «Mémoire 168<sup>e</sup> année»: Commission, 5867.

les médailles des chiens les jours de beau temps. Il a vu une fois une femme se faire agresser et les agents, qui mettaient des contraventions aux voitures mal stationnées et qui ont été témoins de cette agression, ne sont pas intervenus. Il signale que les toilettes, œuvre d'artistes ayant coûté 350 000 francs, aménagement intérieur non compris, ont brûlé. Lors des beaux jours, on voit de temps en temps la police passer mais en voiture et non à pied ou à vélo. Il confirme que le carrefour entre l'avenue Krieg et la route de Florissant, à côté du parc, est un lieu de rassemblement des dealers qui cachent leur marchandise dans les bois du parc. On retrouve d'ailleurs des seringues vides jusque dans les places de jeu des enfants.

M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi ajoute qu'elle ne traverse le parc la nuit que si elle est en groupe et jamais seule, ni en couple. Si l'on s'adresse aux personnes qui fréquentent le parc la nuit, il vaut mieux être large d'épaules.

Une commissaire demande ce qui pourrait être fait en matière de surveillance. M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi répond que les pétitionnaires souhaitent qu'un gardien fasse des rondes la nuit, mais pas avec des gyrophares.

Un commissaire demande quand a eu lieu l'incendie de la moto. Le commissaire qui connaît bien le parc lui répond que cela s'est passé en hiver, de nuit.

Une commissaire, à propos des jeunes qui font la fête la nuit dans le parc, demande si les pétitionnaires ont eu des contacts avec la Délégation à la jeunesse qui dispose de travailleurs-euses sociaux-ales hors murs. M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi répond par la négative. La commissaire demande si les pétitionnaires ont au moins averti ce service. M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi répond que ces travailleurs-euses sont censé-e-s travailler avec des mineurs. La commissaire estime que ce serait tout à fait dans leur mission puisque ce sont des jeunes qui font la fête. M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi précise qu'il y a aussi des adultes.

Le commissaire, bon connaisseur du parc, a vu récemment, vers minuit, des jeunes filles qui devaient avoir 12 ou 13 ans.

Un autre commissaire, membre du Parti démocrate-chrétien, rappelle la motion de son parti proposant des gardien-ne-s de parc et souhaite avoir l'avis des pétitionnaires. M<sup>me</sup> Yildirim se déclare favorable à cette initiative. Elle ajoute avoir vu des adolescentes acheter de la drogue à ciel ouvert.

M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi souligne aussi que l'on retrouve souvent des objets volés abandonnés dans les buissons.

Une commissaire évoque l'expérience des seniors au parc des Bastions et demande leur avis aux pétitionnaires. M<sup>me</sup> Yildirim a croisé des seniors à plusieurs reprises aux Bastions et trouve que c'est une bonne idée. Mais ils font surtout de la prévention en matière de propreté et elle ne les voit pas intervenir la nuit.

M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi rappelle que les pétitionnaires n'ont rien contre le fait que les jeunes s'amuse, mais ils déplorent les dégâts matériels et de salubrité.

Un commissaire demande si la pétition a été également envoyée au Grand Conseil, car les fonctions de sécurité et de répression, surtout la nuit, relèvent de la gendarmerie, donc de l'Etat. M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi répond par la négative. Un autre commissaire comprend le non envoi au Grand Conseil car les parcs sont propriété de la Ville et il appartiendrait à la police municipale d'intervenir.

Une commissaire rappelle que la commission a reçu un officier de la gendarmerie qui a bien précisé que tout ce qui a trait à la drogue relève de la gendarmerie. Et elle invite les pétitionnaires à adresser la pétition au Grand Conseil. M<sup>me</sup> Guignard-Bouzidi relève que, si l'on se passe le bébé de conseil en conseil, le moment arrivera où la population organisera une milice. Une commissaire comprend cette réaction mais précise qu'il s'agit d'une question de compétences.

S'ensuit une discussion nourrie entre les pétitionnaires et les membres de la commission au sujet du fameux problème des compétences réciproques.

*Commentaire du rapporteur: il ne faut pas s'étonner que la population ne comprenne pas cette querelle des compétences réciproques qui a pour conséquence que rien – ou presque – ne se fait et que les problèmes s'installent, au détriment de la population qui en subit les conséquences.*

M<sup>me</sup> Yildirim relève que l'on n'est pas toujours bien accueilli à la police lorsque l'on vient se plaindre d'une telle situation.

La présidente remercie les pétitionnaires et leur indique qu'elles seront tenues au courant de la suite donnée.

La commission vote ensuite sur les propositions d'audition:

- Délégation à la jeunesse: acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC);
- magistrat M. Pierre Maudet: acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC).

La commissaire qui avait proposé l'audition du SEVE renonce car les questions pourront être posées à M. Maudet.

## **Séance du 2 mai 2012**

*Audition de M. Claude Deuel, délégué à la jeunesse*

M. Deuel a le sentiment de devoir se répéter, mais il est prêt à le faire encore une fois. Chacun connaît son discours, car il s'insurge à chaque fois du fait

qu'on accuse systématiquement les jeunes dans ce type de problèmes. Ce n'est pas prouvé, on sait que toute la population fréquente les parcs de Genève au retour des beaux jours, notamment des personnes plus âgées. Le parc Bertrand est immense et magnifique, et ce n'est pas le parc qui connaît le plus de problèmes.

La Délégation à la jeunesse (DEJ) compte onze postes, dont huit à 100%, et ne peut donc pas être partout. Lorsqu'il lit la pétition, il constate que les faits mentionnés sont du vandalisme avéré et sont plutôt du ressort de la police et de la justice. Ce n'est pas aux travailleurs sociaux d'intervenir dans ce type de situation. Ceux-ci essaient, en revanche, d'intervenir dans la prévention, bien qu'ils n'aient que très peu de moyens. Leur action consiste à inciter une occupation intelligente des lieux en mettant à disposition des buvettes et en animant les parcs. Mais cela nécessite aussi d'autres moyens qu'ils n'ont pas forcément. Il signale que, dans le parc Bertrand, il faudrait surtout une présence nocturne, vu l'heure tardive des faits. Selon lui, on ne peut pas réellement les empêcher, mais on peut commencer par mettre à disposition plus de poubelles et demander aux agents municipaux de faire des rondes en continu le soir. Il explique que la DEJ essaie d'intervenir dans le quartier de Champel en mettant des locaux à disposition pour les jeunes, mais elle n'arrive pas à en trouver. C'est un quartier qui manque d'espaces publics pour les jeunes. Avec ses collaborateurs, il a aménagé un nouveau local dans la Maison de quartier de Champel qui se trouve en face du parc, mais il aimerait aussi pouvoir ouvrir des salles de gym ou trouver une piscine dans les écoles de ce quartier.

Le conseiller administratif Manuel Tornare a mis à la disposition des jeunes des locaux en autogestion dans le Chalet Saint-Exupéry, au-dessus du Bout-du-Monde. Mais les bénéficiaires sont devenus trop âgés et les locaux seront bientôt remis à d'autres jeunes.

En conclusion, la DEJ essaie donc d'animer ce quartier, mais ses moyens sont dérisoires par rapport à l'ensemble de la Ville.

A la question de l'âge des jeunes dont s'occupe la DEJ, M. Deuel répond de 15 à 25 ans.

Le même commissaire, qui habite à côté du parc et le fréquente régulièrement, voit bien que parmi les jeunes il y a des adolescents et que ces jeunes, parfois, organisent des botellóns. Ils occupent les places de jeu des enfants et y laissent des bouteilles cassées, dangereuses pour les enfants. Il estime qu'il s'agit d'un problème d'éducation de ces jeunes. Selon lui, la pétition doit être adressée à l'Etat et il se propose d'accompagner les pétitionnaires devant la commission du Grand Conseil.

M. Deuel confirme qu'il y a des adolescents, comme partout en Ville, qui sortent la nuit et consomment de l'alcool et du cannabis. Il y a un travail impor-

tant à faire en matière de prévention, carrément au niveau national, par le biais de la commission fédérale de la jeunesse, présidée par M. Pierre Maudet, dont il est membre.

Par rapport à l'alcool, il relève qu'on le vend facilement à des adolescents à des prix défiant toute concurrence. Il en va de même d'ailleurs pour la drogue. Il partage l'avis selon lequel la prévention doit être faite auprès des parents.

Un autre commissaire demande s'il y a une collaboration entre la DEJ et la police. M. Deuel répond qu'il y a des collaborations pour des actions ciblées, par exemple, à l'époque, pour le parc Geisendorf, qui était très sinistré, et également les parcs Trembley et Saint-Jean.

Le mode d'intervention de la DEJ dans les situations particulièrement délicates est de réunir tous les acteurs concernés, soit les associations de quartier, les maisons de quartier, les APM et la gendarmerie. On procède par une observation de la situation durant une à deux semaines. Et il y a discussion entre tous afin de dissiper les inquiétudes. Mais il faut savoir que la DEJ manque de moyens pour s'occuper de toutes les situations. Et puis, lorsque un problème est réglé, il l'est pour un certain temps et il se reproduit.

En ce qui concerne le parc Bertrand, M. Deuel n'a pas eu connaissance de problèmes majeurs, mais son service est déjà intervenu.

Un commissaire demande si la DEJ a des priorités. M. Deuel répond que la DEJ étant un petit service, elle peut réagir rapidement et intervenir par rapport aux situations aiguës. Une des solutions consiste à offrir aux jeunes des locaux leur permettant d'organiser leurs loisirs de manière autonome, car les jeunes n'aiment pas avoir un animateur sur le dos.

Le même commissaire demande si la DEJ intervient à toute heure. M. Deuel répond qu'il n'y a pas de sens d'envoyer un travailleur social à partir d'une certaine heure, car les jeunes ne sont souvent plus en état d'écouter.

A la question du rôle de la commission fédérale de la jeunesse, M. Deuel répond qu'il s'agit d'une commission extraparlamentaire qui analyse des situations, étudie des problèmes, et produit des rapports publics mais elle n'a pas de pouvoir d'action directe. Par exemple, elle a étudié la question de l'alcool et a émis des recommandations précises.

Une commissaire signale que, lorsque les parents ont des adolescents à la maison, il faut batailler ferme pour faire respecter des heures de rentrée.

La commission pose encore diverses questions relatives à l'activité de la DEJ et aux actions de prévention. M. Deuel répond en particulier que la DEJ agit dans les domaines de l'alcool et de la drogue, par exemple l'ecstasy, très en vogue dans

les soirées. Mais on a affaire à forte partie parce que ces substances circulent très, trop facilement. Par exemple, des boîtes de nuit offrent gratuitement de l'alcool aux jeunes filles lors des «ladies nights». Son service a établi une carte des points chauds de la ville, indiqués par des pastilles rouges, et il n'y aura bientôt que de telles pastilles sur la carte.

Une commissaire rappelle que, au parc des Franchises, une personne a été tuée il y a moins d'une année. M. Deuel répond que le meurtre n'est pas intervenu dans le parc.

La présidente de la commission remercie M. Deuel pour sa contribution très complète qui a beaucoup intéressé la commission. Elle rappelle que l'audition de la brigade des mœurs est prévue pour la motion M-264 «Améliorons la qualité de vie à la place des Volontaires et dans le périmètre du Bâtiment des Forces-Motrices».

### **Séance du 10 octobre 2011**

*Remarque liminaire: ce soir-là, la commission a entendu successivement le magistrat Pierre Maudet, maire, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et la magistrate Esther Alder, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, au sujet de la pétition P-263 mais également de la pétition P-262 «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!»*

#### *Audition de M. Pierre Maudet*

M. Maudet commence par indiquer que la problématique du vandalisme dans ce parc est connexe à celle des préaux, mais simplement plus spécifique, puisqu'elle concerne un lieu en particulier. Il explique quels sont les éléments de réponse du Conseil administratif en la matière, le principal étant l'intensification de la présence de policiers municipaux. Il rappelle que le parc Bertrand est l'endroit où des WC publics expérimentaux, valant près de 400 000 francs, ont été totalement brûlés.

Par ailleurs, il explique que l'allée des Marronniers est un lieu de deal important mais qu'en cette matière ce n'est pas la Ville qui est compétente, mais la police cantonale. En ce qui concerne le vandalisme en particulier, il explique que c'est un parc qui requiert plus d'attention, surtout pour des cas de vandalisme crasse. Il donne l'exemple d'un arbre d'une valeur de 7000 francs qui a été scié en rondins à hauteur de 1 m, ce qui n'est pas une détérioration usuelle. En effet, à son sens, scier un arbre délibérément est aberrant. Il explique donc que son plan d'action est d'occuper l'espace différemment.

Il rappelle que le parc Bertrand comprend une pataugeoire et que, dans les parcs où il y en a, ces espaces sont utilisés par de nombreuses personnes, que ce soit des groupes de Roms le matin pour leurs ablutions, les jeunes enfants la journée ou des jeunes gens, le soir, qui déversent des hectolitres d'urine dans les bassins voire contre les arbres alentours. Il dit s'être rendu compte d'un défaut de prise en compte de l'usage intensif qui est fait des pataugeoires, dont l'eau et les alentours sont souillés par des litres d'urines d'enfants ou de déjections humaines qui ne sont pas seulement le fait de mendiants qui auraient élu domicile dans le parc. Il explique que la raison principale est l'absence de WC publics à proximité. Il rappelle également que le commissaire ayant fait allusion aux barrières de protection des pelouses faisait référence à une époque où un prédécesseur avait fait retirer ces barrières, ce qui fut une très bonne chose, à son sens. Il ajoute qu'il faut tenir compte du fait que, dans une ville qui compte bientôt 200 000 habitants, il paraît normal que la population fasse montre d'une certaine volonté de se réapproprier les parcs, car il y a moins de départs en vacances. Ainsi, tous ces gens se rendent dans les parcs et il ne trouve pas étonnant qu'on se retrouve avec des comportements frisant l'incivilité. Il annonce qu'il va demander des crédits en faveur de l'installation de WC saisonniers pour couvrir les besoins de ces pataugeoires. Il ne trouve pas normal que les jardiniers ne s'occupent que du nettoyage des parcs et pataugeoires, au traitement des arbres malades à cause de l'ammoniac, au détriment de l'embellissement du site.

Il explique que, par ailleurs, M<sup>me</sup> Alder voudrait réimplanter une buvette à proximité de la pataugeoire. Il explique que cela permettrait de satisfaire à la forte demande d'accès à des boissons non alcoolisées, notamment, qui émane des utilisateurs de ces lieux. D'autre part, la mise en place d'une buvette permettrait d'amener une personne qui gérerait la buvette et qui aurait la charge d'animer un peu le site et de maintenir l'état de propreté général des abords de la pataugeoire. Il ne pense pas qu'il soit possible de laisser un conteneur neuf, comme à Trembley, car il serait brûlé ou détruit rapidement. Il indique que l'idéal serait que la personne en charge de la buvette dispose d'une clef pour l'accès auxdits WC, qu'elle pourrait remettre aux utilisateurs. Il indique que c'est l'un des moyens de réduire le volume des incivilités, que d'assurer une présence physique avec des animations.

Un autre élément de réponse est, à son sens, les patrouilles et la présence de la police municipale. Il poursuit en rappelant que cette même patrouille des parcs a surpris un soir des gens entrer dans le parc avec un barbecue de grande dimension, soit allant carrément jusqu'à la traction d'une remorque de voiture contenant tout le matériel nécessaire à cette soirée. Il explique qu'il a fallu, à plusieurs reprises, verbaliser les familles faisant des barbecues et qui laissaient plein de déchets derrière elles dans le parc.

Il précise que l'enjeu des parcs est de prévoir des animations et d'autres mesures d'aménagement et de logistique, comme l'ajout de poubelles ou des

campagnes d'information, mais combinée à une certaine répression. Il explique que l'état général des parcs n'est pas bon ces temps.

A la proposition d'une commissaire concernant l'amélioration de l'éclairage, il rétorque que l'éclairage est loin d'être le gage d'absence de nuisances dans un parc. En effet, il explique que, lorsque des endroits sont bien éclairés, cela pousse les jeunes à se rassembler à ces endroits-là. Par contre, il indique qu'il pourrait être utile et bien plus efficace de réduire les recoins et autres anfractuosités, d'enlever ou d'ajouter des bosquets à certains endroits, etc., pour limiter les lieux sombres et isolés, permettant le deal. Il se dit favorable à une étude au cas par cas et, en conclusion, il encourage les membres de la commission à voter cette pétition.

Un commissaire indique qu'on a vu le même problème des déprédations dans les immeubles, avec une forte dégradation des rapports sociaux. Il se demande s'il ne serait pas possible de réintroduire des postes de gardiens de parcs qui, auparavant, avaient plusieurs activités au sein des parcs, dont celle de maintenir l'ordre et la propreté. Il précise que ces personnes étaient aussi un recours pour obtenir des renseignements et relève qu'il considère cet emploi comme honorable, dont le besoin est évident. Il se demande pourquoi ne pas réintroduire cette fonction pour soulager le travail des jardiniers.

M. Maudet répond qu'à la fois ce peut être ou ne pas être une solution. Il se dit en accord avec l'idée que les parcs doivent être habités, mais que le métier de gardien de parc n'est plus celui que l'on connaissait auparavant. Aujourd'hui, il ne s'imagine pas qu'une personne pourrait s'occuper seule de 10 jeunes gens avinés et installés dans le parc Bertrand à la tombée de la nuit. Il ne pense pas que cela soit faisable, bien qu'il espère développer une sorte de «concierge de l'espace public».

En raison de la grande réforme du SEVE, il explique que 16 parcs ont été identifiés comme des grands parcs et dans lesquels des équipes seront instaurées, entre autres, pour être majoritairement dévolues à leur entretien. Il situe le problème au niveau des espaces en dessous de ces grands parcs. A titre d'exemple, il cite le parc des Chaumettes, qui se situe devant l'Hôpital cantonal, et qui est constitué de bandes herbeuses entrecoupées par des bandes en béton. Il se pose déjà la question de savoir si cela peut être nommé un parc, alors même que ce dernier a été vivement sollicité par les habitants et qu'il a coûté passablement cher à la Ville. Il explique que c'est un parc très utilisé, mais il n'est pas sûr que cela justifie d'avoir une personne en charge de son entretien. Il rappelle qu'il y a des panneaux à l'entrée des parcs qui lui tiennent à cœur et qui indiquent: «Les citoyens sont responsables de la sauvegarde du parc». Il trouve que cette responsabilisation de Monsieur ou Madame tout-le-monde vaut mieux que la création d'un poste spécifique. Il ne pense pas que de créer un «Monsieur solution»

soit forcément le meilleur moyen de remédier à ces questions de vandalisme et d'entretien. Au contraire, il aimerait davantage développer l'idée que chacun se sente coresponsable de l'espace en question. Ainsi, il conclut qu'il y a des solutions qui vont certes dans le même sens mais que la vérité n'est pas toute noire ou toute blanche. Il indique vouloir responsabiliser les gens également en ce qui concerne le travail de la Voirie.

Le même commissaire indique qu'il lui semble évident que d'autres solutions doivent être trouvées en ce qui concerne les petits espaces. Il souhaite qu'il soit clair que l'espace public n'est pas un «no man's land» où toute autorité républicaine se serait retirée. Il rappelle, par ailleurs, qu'il n'était pas du tout favorable aux milices créées par M. Tornare. Il précise qu'il préfère que ce soit la Ville, en tant qu'autorité, qui délègue un pouvoir à certaines personnes pour agir.

M. Maudet pense que ce qui importe c'est que l'image d'un parc entretenu soit bonne, cela donne l'impression qu'il s'agit d'un espace convivial et ouvert à tous, diminuant par là-même le sentiment d'insécurité qui règne dans un parc laissé en friche et mal habité. Ainsi, il dit être persuadé que l'on peut faire confiance aux gens. Il donne l'exemple des lumignons de Noël, des sapins avec des boules de Murano, etc., qui n'ont jamais subi de déprédation depuis les quelques années que ces décorations sont dispersées dans toute la ville. Il pense que si l'on donne des signes de confiance on est payé en retour par la population.

Le président ouvre le tour de parole en ce qui concerne la pétition P-263.

Un commissaire pense que de mettre un limonadier pour faire la sécurité n'est pas la solution miracle. A son sens, placer les parcs sous la sauvegarde des citoyens n'est pas faisable, parce que ces derniers ne disposent d'aucun moyen d'agir concrètement contre les contrevenants. Il rappelle ce qui s'est passé avec les joueurs de bonneteau et la création d'une milice citoyenne, ce qui a eu les conséquences qu'on connaît. Il pense qu'on peut tous avoir la responsabilité de soi-même, mais que les citoyens ne disposent pas pour autant de moyen d'intervention en cas d'incivilités. Il pense que là où le bât blesse, c'est l'éducation préalable, dans la famille, et l'éducation civique, qui est laissée en friche et dont on paye aujourd'hui le prix. Il souhaite que l'on réfléchisse à ce qui est en amont à cette problématique. Il pense qu'il y a aussi une grande part de responsabilité des usagers des parcs qui s'y rendent en raison de leur désœuvrement. A son sens, il lui semble normal que le département de M. Maudet n'intervienne pas dans ce domaine, parce que cette question ne relève pas de ses prérogatives. Il constate que le magistrat hérite d'une situation sociale plus profonde que ce qu'on peut traiter.

M. Maudet répond qu'il est lui-même très républicain et qu'il est en faveur de l'intervention des pouvoirs publics, en général. Cependant, selon les plaintes qu'on lui adresse, ce qui dérange les gens, c'est le bruit. Or ne plus supporter le

bruit ne veut pas dire que ces gens doivent craindre d'aller dire à ceux qui le font que cela les dérange. A son sens, chacun devrait se responsabiliser de façon à pouvoir dire aux autres que ce qu'ils font dérange ou n'est pas considéré comme un acte en faveur de la collectivité. Il dit déplorer cette tendance à la déresponsabilisation. Il indique qu'il lui semble important de sortir du manichéisme. Avoir 3000 policiers municipaux n'est pas une solution qu'il prône.

Une commissaire dit être d'accord avec M. Maudet pour tendre vers une responsabilisation des citoyens. Cependant, elle dit avoir constaté que ce message était beaucoup mieux reçu en employant la manière positive voire amusante, que la manière provocatrice. En effet, elle donne l'exemple des sachets pour chiens. Les gens ont adopté ce système parce que le message qui était transmis à ce sujet était positif et donc beaucoup mieux accepté par la population. Elle affirme que de recourir à un ton provocateur n'est pas compris par la population, comme c'est le cas pour le système du débarras des objets encombrant qui, par l'usage d'un ton provocateur et menaçant d'amendes en cas de récidive, a eu pour effet de multiplier ces dépôts à des endroits où il n'y en avait pas auparavant.

M. Maudet rappelle qu'on met des millions pour assurer un système gratuit pour débarrasser les meubles et autres objets encombrants. Il précise que, dans les villes, on ne peut pas faire une relevée par semaine, cela est trop coûteux et les objets sont trop nombreux par rapport aux 5 camions dont dispose la Ville de Genève. Il pense néanmoins qu'il existe un réel potentiel d'amélioration.

#### *Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder*

A noter: M<sup>me</sup> Alder, bien qu'étant prévue pour traiter aussi de la pétition P-263, n'a en fait abordé que la pétition P-262.

#### **Séance du 27 février 2012**

Après un rappel par le rapporteur des travaux effectués pour cette pétition, le président demande si d'autres auditions sont souhaitées. Il n'y en a pas.

Le rapporteur rappelle également que M. Pierre Maudet avait évoqué diverses solutions qu'il mettra en évidence dans son rapport.

La commission passe directement au vote, sans discussion.

#### *Vote*

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 2 MCG).

*Commentaires du rapporteur: ... qui regrette le retard du rapport mais relève que la problématique de la préservation des espaces publics (parcs, rues, places) reste d'actualité. Preuve en est le nombre de pétitions qui se succèdent sans que le Conseil administratif n'ait déjà réussi à la résoudre de manière à satisfaire toutes les parties intéressées. Deux raisons à cela:*

- d'une part, les parties intéressées peuvent avoir, ont, des intérêts contraires. Les habitant-e-s qui veulent la tranquillité, la propreté, le silence, et les utilisateurs et utilisatrices qui veulent jouir sans trop de contraintes de ces espaces;*
- d'autre part, les diverses autorités (cantonales et communales) n'ont pas encore une politique commune, d'autant plus qu'une telle politique nécessitera notamment des moyens humains supplémentaires (gardien-ne-s, APM, policier-ère-s ou autres intervenant-e-s) qui engendreront des coûts supplémentaires.*

*L'entrée en fonction d'un nouveau magistrat en Ville de Genève sera-t-elle l'occasion d'un nouvel élan en vue de trouver et, surtout, d'appliquer des solutions? L'avenir nous le dira. L'espoir – heureusement – est toutefois de mise.*

P-263

Martine Yildirim

Madame Frédérique PERLER

23 Florissant, 1206 GE

Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève

Février 2011

Concerne : Vandalisme au Parc Bertrand

Madame la Présidente,

Vous trouverez ci-dessous les noms, adresses et signatures de bon nombre d'usagés scandalisés, excédés et révoltés par les saccages à répétitions perpétrés dans un parc public cher à leur cœur. Deux exemples, les derniers en date : Incendie volontaire d'une moto le long du mur de la crèche du parc Bertrand, en novembre ; destruction et incendie des toilettes publiques autonettoyantes, elles sont hors d'usage.

Les beaux jours revenant, les solrées en plein air aussi, avec leurs lots de destructions et de saletés.

Les vendredis et samedis soirs, surtout, des « fêtes » se déroulent en divers endroits du parc. Les pelouses et les alentours des bancs sont laissés dans un état de saleté effarant, style décharge...papiers d'emballage, bouteilles vides, de préférence éclatées sur le chemin. Bref, honteux !!! Le préau de la crèche et le petit parc attenant, censé être un lieu de calme avec un petit étang et des bancs se transforment en un lieu rempli de bruits, de musiques à « donf », où une horde hurlante engloutit des bouteilles et des bouteilles d'alcool et autres produits plus ou moins illicites, surtout pour des mineurs.

Conclusion : nous avons tous été jeunes, la question n'est pas là...Nous n'avons rien contre la jeunesse, qu'elle s'amuse mais ne serait-il pas raisonnable et prudent dans l'intérêt de tous qu'une surveillance soit exercée ? Faudra-t-il qu'il arrive quelque chose de grave pour que les autorités réagissent ? Car, sachez-le, en tant qu'adulte lambda il est impossible de dire ou de faire quelque chose sans risquer de se faire agresser verbalement ou physiquement. Les employés des espaces verts en ont autant assez que nous et eux, en plus, ils doivent nettoyer les détritux...

D'avance, nous vous remercions, Madame la Présidente, de l'attention que vous porterez à notre requête et attendons pleins d'espoir qu'une solution réaliste et valable soit trouvée et appliquée rapidement.

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Signature
-----	--------	-------------------	---------	-----------

**M. Robert Pattaroni, rapporteur (DC).** Ce sera très bref, Monsieur le président. Je voudrais relever combien le système des pétitions doit être pénible pour les personnes qui se donnent la peine de nous interpellier afin de nous rendre attentifs aux questions qui les préoccupent, parfois même qui leur pourrissent la vie. Or, elles constatent, ma foi, que le Conseil municipal n'a malheureusement pas le temps de s'occuper des problèmes des personnes qui vivent à Genève parce qu'il a d'autres préoccupations... Vous l'avez vu, Monsieur le président, entre le moment où la pétition a été déposée et celui où nous la traitons, plus de trois ans se sont passés. Il y a différentes circonstances: il y a eu un premier rapporteur, puis un second; il y a les délais des uns et des autres... Mais ne pensez-vous pas, Monsieur le président, que nous devrions corriger notre règlement de façon à montrer de la décence, de la politesse, du respect envers des personnes qui nous interpellent par le biais de pétitions en leur donnant une réponse rapide? Vous pourriez en parler à la personne qui vous succédera, peut-être même agir vous-même avant. Il faut en tout cas accepter de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Heureusement, le Conseil administratif n'a pas attendu pour agir, et différentes mesures ont déjà été prises. Tant mieux, et merci au Conseil administratif!

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (51 oui).

## **6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 9 octobre 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pensions de retraite des conseillers administratifs» (PRD-51 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Simon Brandt.**

### **Préambule**

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances le 9 octobre 2012.

La commission s'est réunie sur cet objet le mardi 6 et le mercredi 14 novembre 2012, sous la présidence de M. Alberto Velasco.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Stefanie Günther Pizzaro que le rapporteur remercie pour son travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développé, 1811.

**Rappel du projet de délibération**

Considérant:

- que les membres du Conseil administratif ne sont pas affiliés à une caisse de pension;
- que tous les flux financiers liés aux pensions de retraite des membres actuels et des anciens membres du Conseil administratif sont intégrés dans le budget de la Ville;
- que la pension de retraite des anciens membres du Conseil administratif est financée par le budget des exercices postérieurs à leur retraite (par exemple, le budget 2012 finance les retraites des magistrat-e-s qui ont quitté l'exécutif en 2011 ou avant);
- qu'aucun capital n'est constitué pendant la période d'activités des membres du Conseil administratif;
- que la contribution des membres du Conseil administratif au financement de leur retraite est relativement modeste au regard de prestations de retraite relativement généreuses (par exemple, le droit à une pension de retraite est ouvert après seulement quatre ans de magistrature);
- que les budgets à venir sont de plus en plus difficiles à boucler;
- que le règlement de 1989 avait pour objectif annoncé de s'aligner sur les dispositions relatives à la pension de retraite du Conseil d'Etat;
- que la loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat (B 1 20) prévoit que le traitement des conseillers d'Etat subit une retenue de 7,3% à titre de contribution à la constitution des pensions;
- que le règlement accordant des pensions de retraite aux membres du Conseil administratif ne prévoit qu'une retenue de 4,5%;
- que les membres du Conseil administratif, actuels ou anciens, sont aussi concernés par l'augmentation de la durée de vie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – L'article 9 du règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs, ainsi que des pensions à leurs survivants est modifié de la manière suivante:

Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

«Art. 9. – Contribution des membres du Conseil administratif

»<sup>1</sup> Les membres du Conseil administratif contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale au 7,3% de leur traitement brut annuel.»

Art. 2. – Cette modification entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Travaux de la commission Séance du 6 novembre 2012**

*Présentation du projet de délibération par M. Olivier Fiumelli*

M. Fiumelli relève que ce qui le dérange au niveau des retraites des magistrats, c'est qu'on ne respecte pas le principe d'échéance et de séparation des exercices. Il cite l'exemple du budget 2013 dans lequel apparaît le financement de la retraite de magistrats qui sont partis depuis des années. Il pense qu'il faudrait pour cela créer un capital de retraite dans une caisse spécifique, ce qui n'est pas le cas. Il relève, par ailleurs, qu'en regardant le règlement, le prélèvement qui est fait sur le salaire des conseillers administratif pour financer leur retraite est extrêmement faible en comparaison du montant des retraites en tant que tel, et par rapport à d'autres collectivités publiques genevoises ou suisses. Il précise que le Conseil d'Etat s'était fait la même réflexion il y a quelques années, et avait décidé d'augmenter son taux de prélèvement pour passer de 4,5 % à 7,3 %. Par souci d'égalité de traitement et avant de revoir le règlement de fond en comble, M. Fiumelli propose d'augmenter le taux de prélèvement de 4,5 à 7,3%.

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Rémy Pagani, conseillers administratifs, accompagnés de M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances et du logement*

En préambule, M<sup>me</sup> Salerno relève que le Conseil municipal a le pouvoir de modifier ce règlement et que, le cas échéant, il ne devrait pas seulement se pencher sur l'article en question, mais de manière plus large sur une révision de fond. Elle relève aussi qu'il n'est pas indiqué de comparer les salaires des différents fonctionnaires et magistrats, et qu'il s'avère en définitive très compliqué d'évaluer la charge de travail.

M. Pagani se souvient d'une anecdote, lorsqu'il est arrivé au Conseil administratif. En bon syndicaliste, la première question qu'il a posé était de savoir à combien de vacances il avait droit. On lui a répondu qu'il n'avait pas le droit à des vacances parce qu'il s'agissait d'un mandat qu'on lui avait octroyé pour gérer l'administration municipale. Première surprise. La seconde surprise, pour laquelle son âme de syndicaliste n'a fait qu'un tour, réside dans le fait qu'il serait désormais rémunéré et pas salarié et qu'il devait par conséquent quitter sa caisse

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

de pension. Le montant de ses cotisations s'élevait alors à 2500 francs. Il a été obligé de faire une police de libre passage tout en se battant pour rester et cotiser, mais on lui a bien signifié qu'il ne le pouvait pas. Il ajoute qu'il cotise à l'AVS comme n'importe quel indépendant, mais pas au chômage et que, le cas échéant, n'y aurait pas droit.

A la remarque d'un commissaire qui indique que M. Pagani est hors sujet, celui-ci rétorque qu'il est un travailleur-fonctionnaire comme un autre et que, en l'occurrence, le montant de la police de libre passage qu'il a du faire pour quitter la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du Canton de Genève (CEH) s'élève aujourd'hui à 800 francs à 65 ans. Il ajoute qu'il faut également tenir compte des cotisations et autres primes versées aux partis. Pour sa part, il dit devoir verser 36 000 francs à son parti, sans compter les impôts. Il estime que tout cela n'est rien en comparaison des salaires aux SIG ou aux TPG, où, souligne-t-il, il ne touche même pas de jetons de présence. Il conclut en disant que, même s'il le voulait, il ne pourrait pas faire grève.

Le même commissaire estime que les propos de M. Pagani sont un peu indécents, au regard des conditions de retraite qui sont les siennes. Il rappelle qu'il touche une rente à vie après seulement un mandat. Pour répondre à l'analyse de M<sup>me</sup> Salerno, il dit bien vouloir réviser l'ensemble du règlement qui contient un certain nombre de choses désuètes mais que, en tant que conseiller municipal de milice, il n'estime pas avoir l'ensemble des compétences requises pour le faire et qu'il s'agit plutôt, à son avis, d'un travail dévolu au Conseil administratif. Il relève que, dans la proposition, qui a été faite le 21 juin 1989 par le Conseil administratif, il a été clairement dit que l'objectif de la révision était une harmonisation des modalités de prévoyance avec celles en vigueur à l'Etat, et établir une égalité de traitement hommes-femmes assurant le mandat de conseiller administratif. Il ajoute que, puisque l'Etat a évolué dans un certain sens et puisque ces règlements sont publics, il lui semble normal de mettre le sujet sur la table. Il précise qu'il s'agit de la seule collectivité publique au monde où l'on a le droit à une rente à vie après seulement un mandat et il rappelle que le prédécesseur de M. Pagani à la mairie, M. Maudet, était venu parler de l'augmentation des salaires des conseillers, et c'est le Conseil administratif qui a décidé de ne pas l'accorder, alors même que le Conseil municipal était disposé à ce moment-là à entrer en matière.

M<sup>me</sup> Salerno relève que, quand elle disait que c'était de la responsabilité du Conseil municipal de réviser le règlement, c'est parce qu'il s'agit effectivement d'un règlement du Conseil municipal. Elle ajoute que, en l'occurrence, dans une époque telle que nous la connaissons, personne n'est kamikaze, ni ne prendra la responsabilité au Conseil administratif de réviser ce règlement pour en faire un débat public. Elle insiste sur le fait que si le Conseil municipal veut ouvrir le débat, c'est possible, et encourage, le cas échéant, une révision un peu plus en profondeur, notamment le texte LAI/AVS qu'elle juge obsolète. Elle relève, à cet

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

égard, que l'on reconnaît, par exemple, des droits au conjoint s'il est marié, mais pas s'il est pacsé ou en concubinage. Elle rappelle que cela avait été fait à la CAP. Sur le parallèle Conseil administratif/Conseil d'Etat, elle dit apprécier le fait que le proposant ait relevé le *Mémorial* du 21 juin 1989 mais, pour sa part, elle n'estime pas que ce parallèle soit particulièrement opportun. Elle conclut en disant que le Conseil administratif est un peu l'otage de cette discussion, qu'il ne peut pas être juge et partie, qu'il ne prendra pas ce risque par les temps qui courent et est donc sur la réserve.

Un autre commissaire voudrait donner quelques éléments sur cette problématique de caisse de retraite. Il relève qu'il n'y a effectivement pas de capitalisation sur le versement dit symbolique (salaire indirect) qui est versé et qui fait partie du poste. Il ajoute que la seule à chose à retenir ce sont les niveaux salariaux effectifs et les conditions de retraite respectivement au Conseil d'Etat et au Conseil administratif. Il s'agit, selon lui, d'un problème strict de salaire, du moment que la proposition vise à baisser d'un peu plus de 3% le salaire net des conseillers administratifs. Le reste n'est, selon lui, que de l'emballage. Il relève, par ailleurs, que l'on peut défendre l'idée qu'il faut baisser les salaires des conseillers mais que, si c'est ça la proposition, il faut d'abord poser sur la table un tableau comparatif des salaires effectifs, salaires bruts, salaires nets, et conditions de retraite respectives pour pouvoir juger de la pertinence de la proposition, y compris peut être les salaires de certaines régions publiques (SIG, TPG). Pour lui, la simple comparaison du taux de retenue entre les deux, c'est de la rigolade.

Un commissaire dit être surpris par cette intervention qu'il juge portée par l'émotion. Il fait remarquer que le but n'est pas de baisser le salaire mais d'augmenter la part de cotisation. Il voudrait savoir si quelqu'un au sein de la commission a l'impression que cette proposition serait une attaque personnelle visant à empêcher les personnes concernées d'acheter des cadeaux de Noël. Il voudrait être sûr qu'il s'agit bien, pour tout le monde, d'une réflexion autour de la retraite et de planification à terme.

Un autre commissaire relève que l'enjeu se situe au niveau du dernier considérant. Il dit qu'il y a un vrai problème de financement des retraites des conseillers administratifs, dans la mesure où l'espérance de vie a augmenté et la moyenne d'âge des conseillers a baissé. On se retrouve avec beaucoup plus de conseillers en vie. Il s'ajoute que cette retraite est théoriquement financée par ce taux de 4,5% mais, si les comptes étaient présentés avec un peu plus de transparence, on pourrait mesurer l'écart entre ce versement et le prélèvement de 4,5%, qui grandit chaque année.

Un autre commissaire relève qu'il s'agit d'un débat nouveau pour lui. Les pourcentages ne lui disent pas grand-chose, mais ce qui lui parle ce sont les propos de M. Pagani. Il aimerait donc avoir quelques chiffres concernant les montants de la pension après quatre ans de législature.

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

Alors qu'une commissaire remarque que ces chiffres existent et qu'il s'agit de maximum 68% du traitement. M. Krebs répond que le montant total annuel de toutes les rentes versées s'élève à 1,455 million de francs (politique publique 09, nature comptable 307 670 pension du Conseil administratif).

Le commissaire demande quel serait le nouveau montant si l'on augmentait le taux de cotisation à 7,3%. M. Krebs répond que l'incidence serait de 35 000 francs, ce qui représente une baisse de 7000 francs par conseiller et par an.

Un commissaire dit qu'il ne pense pas qu'il y ait de couverture des retraites par le biais de cette retenue. On pourrait, d'après lui, supprimer cette retenue et la Ville continuerait à payer les salaires indirects aux anciens magistrats. Il relève qu'il est important de créer des conditions de travail et de salaire intéressantes pour attirer des gens de qualité à ces postes. Il ajoute qu'il réitère sa demande de renseignements sur les salaires effectifs bruts et nets des conseillers d'Etat et administratifs avant et après déduction pour pouvoir porter un jugement sur la question.

Un autre commissaire dit qu'il s'agit d'un projet de délibération mesquin et qu'il y a une confusion totale, car on ne connaît pas le statut exact du Conseil administratif du point de vue des assurances sociales. Un autre élément qui compte selon lui, c'est qu'il n'existe pas de caisse de retraite.

M. Pagani répond que le statut des conseillers administratifs est un statut d'indépendant, que les rentes ne sont pas indexées, et qu'il n'y a pas de caisse de retraite prévue à cet effet. Il affirme que la pension s'élève à 70% de son dernier salaire après douze ans de mandat. Il dit vouloir s'adresser au Conseil municipal comme à son employeur et relève que, en tant que syndicaliste, il se retrouve à un poste qui l'amène à maltraiter ses pairs et demande comment le Conseil municipal imagine qu'il retrouvera du travail après son mandat, au vu de l'interdiction professionnelle qu'il aura de fait, sans compter qu'il ne pourra même pas se présenter au chômage étant donné qu'en tant qu'indépendant il n'y a pas droit.

Un autre commissaire demande alors sous quelle rubrique figure la recette du prélèvement de ce taux de 4,5 %. Il souhaiterait aussi obtenir l'évolution du différentiel entre les pensions versées et les recettes prélevées sur les salaires sur les dix dernières années.

Pour la première question, M. Krebs répond que cela figure sous la rubrique 307 670 (soit 1,4 million). Il répondra par écrit pour la seconde.

*Note du rapporteur:* Le lecteur se référera à l'annexe 2 du rapport pour connaître les salaires et pensions du Conseil administratif, ainsi que les retenues subséquentes.

**Séance du 14 novembre 2012***Discussion et prises de positions*

Le président relève que le Service du Conseil municipal, après vérification, a constaté qu'il n'y avait pas de règlement relatif au traitement du Conseil administratif, mais qu'il existe deux projets d'arrêtés (votes du Conseil municipal du 3 décembre 1968 et du 22 juin 1976) qui fixent les traitements des conseillers administratifs. Il ajoute que les commissaires ont également reçu une réponse concernant les salaires des conseillers administratifs.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève tout d'abord que les réponses indiquent les montants de salaires des conseillers administratifs et montrent que les rentes de ces derniers sont bel et bien indexées, contrairement à ce que M. Pagani avait affirmé à ce sujet. Il souligne que les propos de M. Pagani, lors de la séance du 6 novembre dernier, sont quelque peu indécents. On sait maintenant qu'il n'a aucun souci à se faire et qu'il vivra très bien après le Conseil administratif. Il relève ensuite qu'il s'agit maintenant soit d'entrer en matière sur sa proposition, qui consiste uniquement à augmenter le taux de cotisation des conseillers à 7,3%, soit de revoir de fond en comble le règlement sur les retraites. Il fait remarquer, à cet égard, que la commission des finances n'a pas les compétences techniques pour le faire et qu'il s'agira non seulement de faire de nouvelles auditions, mais également de faire appel à un spécialiste pour rédiger ce nouveau règlement. Il propose donc de faire les choses en deux temps, soit de modifier le taux et de voter une recommandation qui demande au Conseil administratif de déposer lui-même un règlement mis à jour. Il ajoute, enfin, que celle qui sera, le cas échéant, la plus lésée par l'absence de révision de ce règlement sera M<sup>me</sup> Salerno elle-même puisqu'elle vit en concubinage et que le cas du concubinage n'est pas prévu par ledit règlement.

Un autre commissaire de l'Union démocratique du centre avoue qu'il est fâché des imprécisions qui ont émaillé l'audition de M. Pagani, concernant le montant des salaires, l'indexation ou non des retraites, et les primes touchées. Il relève que, en l'occurrence, les retraites sont indexées et que les conseillers administratifs gagnent largement leur vie et qu'ils ont une pension honorable. Il se dit pour l'adaptation du taux et souhaite vivement que cette commission valide cette proposition, sans entrer dans une révision complète.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que ce règlement est obsolète et qu'il s'agit de s'atteler à la révision sur le fond. Il recommande à la commission de ne pas voter à la sauvette un taux, mais qu'il s'agit d'adapter les dispositions aux lois et aux réalités d'aujourd'hui.

Un autre commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que les imprécisions verbales ont été compensées par les informations obtenues par écrit et dans un

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

délai d'une semaine, sur demande de la commission. Il relève que la comparaison entre les contributions versées (1,4 million de francs) et les contributions données (47 millions de francs) sont dans un rapport de 1 à 30. Or, il fait remarquer que, s'il fallait augmenter de 30 les contributions versées, on dépasserait le 100% des salaires concernés.

Il ajoute que la seule question intéressante, ce n'est pas le financement des retraites, mais de savoir si les niveaux de salaires sont adaptés par rapport à leur charge, et aux limites que cela implique sur leur carrière. Il se dit favorable à entrer dans le débat et reprendre l'ensemble de la problématique, plutôt que de voter un taux à la va-vite.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien relève que la proposition de M. Fiumelli de travailler en deux temps lui semble stratégique, soit d'adapter le taux et d'assortir cette décision d'une recommandation visant à ce que le Conseil administratif s'attèle lui-même à la révision du règlement, et le soumette au Conseil municipal. Il estime que le Conseil municipal n'a, en effet, pas les compétences pour le faire. Il ajoute que la proposition est stimulante pour le Conseil administratif et devrait aboutir à des résultats rapides.

Une commissaire des Verts relève que son groupe ne se sent pas la légitimité de s'emparer de ce règlement et de le revoir de fond en comble. Elle ajoute que, du moment que M<sup>me</sup> Salerno a elle-même relevé qu'il contenait plein d'articles obsolètes, il semble que ce soit davantage au Conseil administratif de le réviser. Elle indique cependant que son groupe ne s'opposera pas à l'étude de ce règlement, que ce soit par le Conseil administratif ou le Conseil municipal, mais elle s'interroge sur la question de savoir s'il n'y a pas d'autres dossiers prioritaires. Elle conclut en disant qu'il est exclu de voter la tête dans le sac un taux de cotisation, mais qu'elle reste ouverte à une potentielle révision.

Un commissaire du Parti libéral-radical fait remarquer à un préopinant que personne n'est amené à financer le 100% de sa retraite, puisqu'il faut également tenir compte des cotisations des employeurs. Il souligne que c'est le ratio qui se dégrade et que, dans dix ans, on sera obligé de verser aux conseillers à la retraite des montants qu'il faudra prendre sur le budget annuel, et que ce montant ne cessera d'augmenter, vu que les magistrats sont de plus en plus jeunes. Il rappelle à l'attention des Verts que la réforme présentée par David Hiler a permis de faire voter ce taux comme une lettre à la poste. Il précise que ce taux de 7,3% ne sort pas de nulle part et qu'il s'agit d'un taux inférieur à celui des employés de la CAP et de la CIA (8%), parce qu'il est calculé sur la totalité du salaire pour le Conseil administratif. Il propose de voter le changement de taux et une recommandation pour que le Conseil administratif présente un nouveau règlement d'ici à la fin de 2013.

*Votes*

Le président soumet alors au vote le projet de délibération PRD-51, article par article:

L'article 9 est rejeté par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 6 oui (1 S, 1 DC, 2 LR, 2 UDC).

Le président met alors aux voix l'amendement du Parti libéral-radical, lequel est rédigé comme suit:

«Le Conseil administratif est engagé à proposer une refonte de son règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité au Conseil administratif, ainsi que des pensions à leurs survivants, d'ici à la fin de l'exercice 2013.»

Le projet de délibération amendé est accepté par 12 oui (2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 2 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (EàG).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

Article unique. – Le Conseil administratif est engagé à proposer une refonte de son règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraites et d'invalidités au Conseil administratif, ainsi que des pensions à leurs survivants, d'ici à la fin de l'exercice 2013.

*Annexes:* Réponses concernant le salaire et les pensions du Conseil administratif

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE

V I L L E D E  
G E N È V EMonsieur Alberto Velasco  
Président de la commission des finances

Genève, le 7 novembre 2012

**Objet** Réponses concernant le salaire et les pensions du Conseil administratif**Rémy Pagani** Monsieur le Président,  
Cher Monsieur,022 418 20 20  
remy.pagani@ville-ge.ch

Comme convenu hier soir lors de l'audition du Conseil administratif relative au PRD-51, vous trouverez ci-dessous et ci-joint les réponses aux questions posées.

Conformément aux propos tenus par Monsieur Pierre Maudet, Maire, devant votre commission et confirmés par courrier le 14 février 2012, le salaire annuel brut des Conseillers et Conseillères administratives s'élève à CHF 255'398. A ce chiffre, il s'agit de déduire les cotisations AVS (5,15%), l'assurance chômage (1,1%), la cotisation complémentaire accident (0,5%), l'assurance maternité (0,045%), l'assurance accident non professionnel (0,1%) et la retenue pour retraite de 4,5%.

Vous trouverez ci-jointe, l'évolution depuis 2004 de la ligne contenant les pensions des anciens membres du Conseil administratif ou de leurs ayant-droits. Contrairement à ce que nous vous indiquions hier soir, elles sont indexées.

Comme annoncé hier soir, le Conseil administratif se tient à votre disposition pour discuter plus longuement de sa rémunération ainsi que du régime de ses pensions.

Enfin, certains commissaires ayant émis le souhait de supprimer l'allocation complémentaire aux retraités d'un montant de CHF 2 mio (PP 09, DRH 307690 rentes complémentaires), nous portons à votre connaissance qu'elle se base sur un règlement de 1991 et qu'en cas d'acceptation par le Conseil municipal, il vous faudra songer à l'abroger en début d'année prochaine. Cas échéant, le Conseil administratif préparera les documents nécessaires.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Rémy Pagani

## Annexe mentionnée

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4  
CASE POSTALE 3985, CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 20 20  
F +41(0)22 418 20 21www.ville-geneve.ch  
www.geneve-city.ch  
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

MM. Maudet  
Paganì  
Mmes Salerno  
Alder  
M. Kanaan  
M. Moret

Dossiers

### CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3983  
CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F +41(0)22 418 29 01  
www.ville-ge.ch

VILLE DE  
GENÈVE



Monsieur Olivier Fiumelli  
Président de la Commission des finances  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 14 février 2012

#### Traitement des Conseillers administratifs et des Conseillers administratifs

Monsieur le Président,

A la suite de l'audition devant la Commission des finances à la fin du mois passé et dans un souci de transparence dont nous sommes convenus en marge du débat sur les retraites des élus à l'Exécutif municipal, je me permets au nom du Conseil administratif de vous confirmer les éléments qui suivent, relatifs au traitement des magistrats de la Ville de Genève.

En 1976, le Conseil municipal a décidé par vote d'arrêté de fixer le traitement des magistrats en prenant pour référence le salaire des cadres supérieurs de l'administration municipale et pour base la grille salariale spécifique du SiS (depuis 1994), majoré d'un certain pourcentage; il a ainsi été décidé de se baser sur la catégorie de l'échelle de traitements la plus élevée, soit la 24 à l'époque, à son maximum, augmentée de deux annuités.

Par la suite, une classe supplémentaire, la classe 25, a été introduite et a permis à un nombre restreint de cadres supérieurs de bénéficier d'une rémunération de base plus élevée. Le traitement des magistrats n'a cependant pas été revu à cette occasion, comme cela aurait dû être le cas pour rester dans l'esprit de l'arrêté de 1976.

Il en est allé de même pour l'introduction ultérieure des annuités extraordinaires, laquelle a fait progresser significativement la rémunération des fonctionnaires dont le salaire avait atteint le seuil maximal; sans pour autant que le traitement des magistrats ne soit ajusté de quelque façon. En effet, pour rester en accord avec l'esprit de l'arrêté de 1976, le traitement des magistrats aurait logiquement dû être porté au plafond (super-maximum) de l'ancienne classe 24, alors qu'il est resté situé, à la suite de cette omission, au stade intermédiaire.

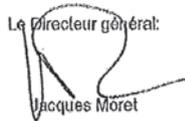
L'augmentation soutenue du coût de la vie de ces dernières années, comme les exigences nouvelles de la charge d'élu auraient sans doute commandé de réparer de tels "oublis" en procédant aux ajustements nécessaires pour se conformer *mutatis mutandis* à l'esprit de l'arrêté de 1976. Le Conseil administratif s'en était d'ailleurs ouvert aux chefs de groupe du Conseil municipal, réunis en Juin et novembre de l'année passée au Palais Eynard.

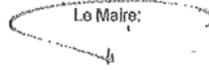
Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

Cela étant, après discussion, le Conseil a décidé unanimement de renoncer au bénéfice potentiel de la classe plus élevée, soit la catégorie V (anciennement 25) et a pris acte que ses membres resteront classés en classe U (anciennement 24) prise à son seul plafond actuel (soit le super-maximum de l'ancienne grille salariale) augmenté de l'équivalent de deux années, en pleine conformité avec la lettre de l'arrêté municipal voté 36 ans plus tôt.

En vous laissant le soin de transmettre ces informations et précisions à la Commission, et en restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

ÀU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général:  
  
Jacques Moret

Le Maire:  
  
Pierre Maudet

*Premier débat*

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste revenir sur l'objectif de ce projet de délibération. Il s'agissait de rappeler qu'en matière de caisse de retraite tout le monde avait fait un effort ces dernières années, puisque la situation des retraites s'est dégradée. Ces efforts ont été consentis pour de bonnes raisons car, avec le vieillissement de la population, nous avons besoin de plus d'argent pour continuer à vivre avec nos confortables retraites, que nous soyons fonctionnaires, conseillers administratifs ou autres.

En matière de retraite, chacun a donc fait un effort. Les employés ont fait un effort, en acceptant de travailler deux ans de plus. Les contribuables ont fait un effort, un gros effort même, en acceptant une rallonge très importante de 120 millions de francs pour la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP Prévoyance). Pour notre part, nous étions d'avis que les conseillers administratifs devaient également faire un effort, en cotisant plus pour leur retraite.

Jusqu'à présent, en effet, le taux de cotisation était fixé à un niveau extrêmement bas, à 4,5%, dans un règlement qui date d'il y a fort longtemps. Nous avons pensé que, par souci d'égalité de traitement avec les conseillers d'Etat, on pouvait se permettre d'augmenter les cotisations de retraite des conseillers administratifs à 7% de leur traitement brut. Cela représentait quand même une rentrée d'argent plus importante pour les caisses de la Ville et rétablissait une certaine équité. Là était le sens de notre projet de délibération.

La commission des finances est entrée en matière, mais elle a malheureusement refusé d'aller au bout du travail, en s'emparant du règlement accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants, puisqu'il s'agit bien ici d'un règlement que le Conseil municipal avait adopté. Nous estimions donc que c'était à nous de faire ce travail. Malheureusement, la commission des finances avait finalement décidé, dans sa majorité de l'époque – mais elle pourrait bien changer, on le verra ce soir... – de confier au Conseil administratif le soin de proposer lui-même une modification de ce règlement. Cette proposition ne satisfait pas le Parti libéral-radical, ni le Parti démocrate-chrétien, d'ailleurs. C'est pourquoi nous allons déposer un amendement qui demande de revenir au texte original du projet de délibération PRD-51, que nous avons déposé, je le rappelle, avec l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, puisqu'il avait également été signé par Eric Bertainat et Pascal Spuhler.

Bien évidemment, nous modifions les dates qui figurent dans le texte original. Nous reprenons également l'amendement accepté en commission, puisque

le reste dudit règlement mérite aussi d'être revu, et cela, nous estimons que c'est aux juristes de la Ville de le faire. Notre amendement se présente comme suit:

*Projet d'amendement*

Reprise du texte original du projet de délibération PRD-51, qui augmente le taux de cotisation pour la retraite des conseillers administratifs, en remplaçant 2013 par 2014 dans l'article 2.

L'amendement de la commission devient l'article 3 du projet de délibération PRD-51, tout en remplaçant 2013 par 2014.

Je dépose cet amendement au bureau et j'espère que vous lui ferez bon accueil.

**Le président.** Monsieur Fiumelli, juste pour que nous comprenions bien, un amendement du Parti libéral-radical avait déjà été déposé puis accepté en commission. Vous voulez donc annuler cet amendement-là? (*Remarque.*) Alors il faut nous amener maintenant l'amendement que vous venez de présenter. Cela dit, il ne sera pas photocopié pour tout le monde...

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Chères et chers collègues, je viens d'en avoir la confirmation en relisant le rapport, la commission avait demandé, quasiment à l'unanimité, de renvoyer ce projet au Conseil administratif afin qu'il fasse une proposition. Je trouve un peu étrange d'engager un débat à 22 h 30 sur un sujet relativement complexe. Avoir un débat sur le siège ne me semble pas tout à fait correct car, quand bien même l'amendement est basé sur des choses tout à fait concrètes et respectables, il me semble que ce serait davantage au Conseil administratif de nous faire une proposition plus concrète. Il y avait des choses assez claires dans le premier projet de délibération. La quasi-unanimité de la commission a demandé au Conseil administratif de lui faire une proposition. Je pense donc que la meilleure des choses serait de suivre la recommandation première de la commission et de ne pas accepter cet amendement, qui arrive un peu comme un champignon après l'orage.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je crois qu'en toute bonne démocratie il est d'usage que nous puissions revenir sur les votes d'une commission et reprendre les débats. Je veux bien que ce soit assez technique et que cela dérange ceux qui ne se sont pas plongés dans ce dossier, mais je vous engage à aller dans ce sens, Mesdames et Messieurs, car la commission avait tout simplement pour

objectif de faire en sorte que les devoirs et obligations du Conseil administratif rejoignent ceux qui sont en usage au Conseil d'Etat. Nous ne voulons pas une caste de conseillers administratifs privilégiés en Ville de Genève et, comme cela est indiqué dans le rapport, nous souhaitons que les proportions soient les mêmes. Je vous engage donc à accepter cet amendement et ce projet. Cela n'empêchera d'ailleurs pas le Conseil administratif de nous faire ensuite une proposition, comme cela a été indiqué.

**Le président.** Merci, Monsieur Lathion. Ne vous inquiétez pas, cet amendement a été déposé; nous allons le voter quoi qu'il en soit... Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole.

**M. Simon Brandt (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce débat n'est pas technique; c'est sans doute l'un des débats de ce soir les plus terre à terre, les plus clairs pour la population... A la page 10 de mon rapport figure le salaire brut d'un conseiller administratif de la Ville de Genève. Un conseiller administratif de la Ville de Genève gagne la somme brute de 255 398 francs. De cela – comme pour tout un chacun – on lui prélève des déductions pour sa retraite, mais elles ne représentent que 4,5% de retenue sur salaire, ce qui fait qu'un conseiller administratif touche, aujourd'hui, un salaire net d'environ 225 000 francs.

La question qui est posée ce soir par l'amendement de M. Fiumelli, Mesdames et Messieurs, est de savoir si on peut demander au Conseil administratif de baisser son salaire net de 225 000 francs à environ 215 000 francs. Ce n'est donc pas du tout un sujet technique! La question est de savoir si, dans une ville comme Genève, on peut estimer qu'on peut vivre décemment avec 215 000 francs par an. Elle est de savoir si ceux-là mêmes qui nous font des discours politiques à longueur d'année en nous demandant de penser à ceux qui gagnent peu d'argent, qui peinent à boucler les fins de mois, et qui nous disent que les riches sont égoïstes, sont cohérents avec eux-mêmes.

Ceux-là mêmes qui nous tiennent ce genre de discours, qui nous disent que les riches doivent faire davantage de sacrifices, en arrivent à nous dire en commission que leur demander de passer d'un salaire net de 225 000 francs à 215 000 francs, c'est trop demander... L'un d'entre eux en est également arrivé à nous dire que la première question qu'il avait posée lorsqu'il était devenu conseiller administratif n'était pas quel serait le dicastère qu'il obtiendrait et quelles prestations il fournirait à la population. La première question qu'il a posée, lorsqu'il a été élu – c'est à la page 3 du rapport – était à combien de jours de vacances il aurait droit... (*Rires.*)

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

Ce même conseiller administratif – c’est comme Lord Voldemort, il ne faut pas dire son nom, vous devinerez... – qui gagne donc 225 000 francs par an a un double mandat, car il est également élu dans une autre assemblée. (*Exclamations.*) Vous me direz qu’il y en a deux... Mais contrairement à l’autre, celui-ci ne veut rien reverser à la caisse municipale! (*Exclamations.*) Il garde tout pour lui et son parti. Par conséquent, si on ajoute encore ses jetons de présence du Grand Conseil, on n’est plus à 225 000 francs nets, on arrive à 250 000 francs nets au minimum par an! Evidemment, c’est embêtant, pour certains magistrats qui se veulent les défenseurs des pauvres et des petites gens, d’avouer qu’ils gagnent autant d’argent! Et cela l’est encore plus lorsqu’ils nous disent qu’on ne peut pas leur demander d’augmenter leurs cotisations de retraite, quand on sait qu’un magistrat qui a fait huit ans de Conseil administratif touche deux tiers de sa rente et que celui qui en a fait douze touche 100% à vie.

*M. Pagani, conseiller administratif. C’est faux!*

*M. Simon Brandt. C’est tout à fait vrai, Monsieur, et, manifestement, ça prouve que, lorsque c’est l’argent des autres, vous ne vous y intéressez pas! C’est la population qui paie votre salaire, Monsieur Pagani; ce n’est ni des actionnaires ni des investisseurs qui prennent des risques! Et vous vous dites qu’après tout vous en prenez le plus possible... Et vous n’arrivez pas à comprendre que la population travaille pour payer des impôts et que tout le monde dans cette ville ne peut pas prétendre, comme vous le faites, qu’à 225 000 francs nets par an on est à plaindre!*

Certains partis de cette assemblée, dont le vôtre, en sont quasiment à vouloir pendre en place publique des gens parce qu’ils gagnent trop d’argent... Avant d’aller donner des leçons à la terre entière, il faudrait peut-être faire déjà un peu attention à sa propre situation! Quand on gagne 225 000 francs nets par an et qu’on dit qu’il est inacceptable et injuste d’augmenter le taux de cotisation pour la retraite pour gagner, au final, 215 000 francs nets par an, mais de qui se moquet-on, Mesdames et Messieurs? Nous avons enfin des chiffres précis sur ce que gagne un conseiller administratif – c’est l’avantage de ce débat et de ce rapport. Manifestement, M. Pagani n’est pas si surmené que cela avec son mandat de conseiller administratif, puisqu’il a encore le temps de siéger au Grand Conseil...

Alors, Mesdames et Messieurs, un peu de courage! Ne demandons pas seulement au Conseil administratif de revoir ce règlement lié à la retraite. Donnons-lui un signal! A longueur d’année, à droite en tout cas, nous essayons de vous dire que nous devons faire des efforts. Nous demandons à la population de faire des efforts. Nous demandons à des associations de faire des efforts. Nous demandons aux fonctionnaires de faire des efforts. Nous devons aussi faire des efforts. Cela

commence aujourd'hui en demandant aux membres du Conseil administratif de baisser leur salaire d'un fifrelin – et encore, de manière indirecte, par l'augmentation des cotisations de retraite. Demain, ce sera peut-être par la baisse des jetons de présence de ce Conseil municipal. Car, lorsqu'on prône l'austérité, lorsqu'on demande à la population de faire des efforts, charité bien ordonnée commence par soi-même... Ce soir, on peut estimer qu'un magistrat de la Ville de Genève qui gagne 225 000 francs nets par an ne sera ni à la rue ni à plaindre s'il n'en gagne plus que 215 000. (*Applaudissements.*)

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, j'aimerais faire plusieurs remarques. Je voudrais revenir sur quelques-unes des déclarations de mon collègue Pierre Gauthier. Il nous dit que c'est au Conseil administratif de faire une proposition concrète. C'est bien ce que nous demandons! Sauf que le sujet dont nous discutons ce soir date de la séance du 14 novembre 2012 – ce n'est pas tout récent – et que, depuis, nous n'avons pas entendu dire que le Conseil administratif s'était livré à une quelconque proposition concrète. On devine donc qu'il va falloir lui forcer la main... C'est ma première remarque.

Deuxièmement, vous nous dites qu'il ne faut pas discuter en séance plénière d'un sujet pareil parce qu'il a été vu et revu en commission des finances. Certes, nous avons bien travaillé sur cette proposition initiale et nous avons conclu qu'il fallait faire confiance au Conseil administratif pour atteindre ce fameux taux de 7,3%. Nous avons simplement décidé de lui proposer une refonte du règlement. Mais nous ne l'avons toujours pas vue venir. D'où notre proposition de revenir à la version initiale du projet de délibération que nous avons déposé et que nous vous soumettons ce soir.

Je vous ferai remarquer – pour compléter l'excellente intervention de mon collègue Simon Brandt – que l'ensemble des retraites, y compris celles des conseillers administratifs à la retraite, s'élève à 1,4 million de francs et que le versement qui est actuellement fait par les conseillers administratifs élus reste très faible. Tout ce qu'a dit M. Brandt est exact, on peut leur demander de faire un effort, et c'est justement l'objectif de ce projet de délibération.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). L'avis que les Verts ont émis en commission n'a pas changé. Nous ne voterons pas une augmentation de la retraite comme cela, la tête dans le sac. Cela dit, nous étions favorables à l'amendement invitant le Conseil administratif à proposer une refonte du règlement. D'une part parce qu'ils sont les premiers concernés, d'autre part parce que nous ne pouvons pas faire de comparaisons techniques au même titre qu'ils pourraient le faire, exercice auquel ils doivent d'ailleurs s'atteler en vue de nous proposer cette refonte

du règlement. Une fois que nous en aurons pris connaissance, nous pourrions vraiment décider si nous entrons en matière ou non sur cette augmentation. Nous refuserons l'amendement qui est proposé ce soir et nous accepterons la version amendée du projet de délibération, telle que sortie de commission.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsque nous avons traité cette problématique à la commission des finances, je me souviens bien que le Conseil administratif avait admis que ce règlement était un peu obsolète et qu'il fallait plutôt le revoir en profondeur – cela ressort d'ailleurs des propos de M<sup>me</sup> Salerno dans le rapport – plutôt que de modifier le tout comme ça, à la sauvette, juste avant le budget. Cet argument nous avait convaincus qu'il fallait attendre que le Conseil administratif nous propose la mise à jour du règlement. Ces propos ont été tenus le 6 novembre 2012. Comme notre chef de groupe avait signé le projet initial, nous avons estimé qu'il était de bonne guerre d'attendre la révision complète de ce règlement et qu'il ne convenait pas de changer le taux à la sauvette, juste avant le budget.

Aujourd'hui, force est cependant de constater que nous n'avons rien eu du tout. Il s'agit d'un règlement; nous pouvons certes nous en emparer, nous pouvons le triturer, mais nous avons quand même pensé – et M<sup>me</sup> Salerno nous l'a confirmé – que vous nous proposeriez la mise à jour de ce règlement, Mesdames et Messieurs. Nous attendons toujours, depuis le 14 novembre 2012, les propositions du Conseil administratif. Cela fait presque deux ans. Elles ne sont malheureusement pas venues et c'est pourquoi nous changerons de position et accepterons cette modification du taux, qui paraît logique, tout simplement!

J'aimerais aussi revenir sur un point que nous avons abordé à l'époque. Je ne sais pas si vous vous souvenez du débat relatif au rapport N 32 A du 20 novembre 1991 concernant les pensionnés. Ils recevaient, je cite, «une allocation de vie chère et une allocation complémentaire de fin d'année, calculées selon les mêmes taux que ceux appliqués pour le personnel engagé». Il s'agit de l'arrêté III et de ce fameux taux de 2,5%, que ce Conseil municipal a supprimé depuis lors pour les pensionnés. Vous vous souvenez certainement de ce débat, qui avait été assez enflammé. Nous avons estimé que c'était juste 2,5%. Il y a un arrêté IV, que je ne résiste pas à l'envie de vous lire:

«Article premier. – Le traitement du Conseil administratif est complété par une allocation de vie chère.

»Article 2. – Le taux de l'allocation est fixé chaque année par le Conseil municipal sur proposition de la commission des finances, sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation du mois de décembre de l'année précédente. A la fin de chaque année, une allocation complémentaire, correspondant à 2,5% du salaire brut annuel, est ajoutée au traitement du mois de décembre.»

Alors on a supprimé ce taux de 2,5% pour les retraités, mais on l'a laissé pour le Conseil administratif... J'aimerais bien qu'à un moment donné on applique une certaine égalité de traitement! Le cas échéant, nous reviendrons sur ce sujet, mais c'est aussi la raison pour laquelle nous accepterons cette modification du taux. Parce que de deux choses l'une, si les artifices acceptés à l'époque – qui avaient une certaine justification, notamment pour augmenter certains bas salaires – doivent être revus aujourd'hui dans le sillage de la révision des grilles salariales, ils doivent l'être aussi pour le Conseil administratif. Peut-être faut-il les intégrer, peut-être pas, mais arrêtons avec ces artifices! Moi, je demande à ce qu'on revienne à une égalité de traitement. On les a supprimés pour les retraités – c'était suffisamment difficile à faire – il faudra aussi le faire pour le Conseil administratif! J'ai dit.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je voudrais juste dire quelques mots. Les socialistes ont proposé il y a quelques semaines l'initiative populaire fédérale «1:12 – Pour des salaires équitables», qui posait un ratio de 1:12 entre le salaire le plus haut et le plus bas; elle a été refusée en votation fédérale. Le ratio oscille entre 1:5 et 1:6. J'ai cru comprendre, des propos de Simon Brandt tout à l'heure, que c'était un ratio scandaleux. Je suis d'accord, je pense que ce ratio de 1:5 devrait tendre vers une meilleure égalité salariale, et si c'est le message du Parti libéral-radical ce soir, les socialistes l'applaudissent.

Vous nous disiez tout à l'heure qu'un conseiller administratif touchait 225 000 francs. Franchement, je trouve un peu bizarre de débattre en séance plénière du Conseil municipal de la question de savoir si, sur ce salaire, il faut avoir une autre répartition – et à quel taux – entre le revenu et la prévoyance individuelle. La commission a estimé que cette répartition concernait le Conseil administratif et elle lui a demandé de nous faire une proposition pour que le règlement soit clair. Point barre! Au-delà du fait que nous n'avons pas nécessairement tous la même déontologie en matière de jetons de présence, franchement, je pense que si c'est pour débattre ici pour savoir si ce ratio doit être de 7:3, 5:4 ou même 8:9, hormis qu'on apprend que la limitation de la différence des salaires entre les plus hauts et les plus bas est un nouveau combat politique du Parti libéral-radical, nous pouvons passer au point suivant...

**Le président.** Il y a encore deux intervenants, en souhaitant qu'on s'arrête là... Monsieur Pierre Gauthier, vous avez la parole.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Chères et chers collègues, M. Bertinat s'est peut-être mépris sur mes propos, car je crois que le but que nous poursuivons tous est

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

évidemment de mettre les choses en ordre et de faire en sorte de nous assurer que le Conseil administratif refonde le règlement relatif à la retraite. Nous sommes tous d'accord là-dessus, et c'est d'ailleurs ce que la commission a proposé. Nous sommes aussi évidemment d'accord pour que la participation du Conseil administratif à la constitution de sa retraite soit correcte, équitable et conforme, en général, à ce à quoi tout salarié contribue.

Cela dit, on s'est demandé pourquoi le Conseil administratif ne l'avait pas encore fait. Je crois que cet argument-là n'est pas tout à fait juste car, si mes souvenirs sont bons, c'est aujourd'hui que nous traitons le rapport PRD-51 A. Il nous revient donc à nous, aujourd'hui, d'exiger du Conseil administratif qu'il refonde ce règlement et qu'il nous fasse une proposition concrète et correcte. Je crois qu'il n'y a aucun problème sur ce sujet-là. Tout comme les Verts, nous suivrons les recommandations de la commission; nous soutiendrons la proposition amendée par la commission. Mais nous ne soutiendrons pas cet amendement qui arrive un peu comme la grêle après les vendanges et qui n'apporte strictement rien, si ce n'est de créer une certaine suspicion, comme l'ont fait quelques-uns des orateurs précédents, en tentant de jeter le discrédit sur nos conseillers administratifs. J'estime que ce n'est ni le lieu ni le moment de le faire. Ils ont un travail à accomplir; nous allons leur confier ce mandat, et quand ils auront fini la proposition de refonte du règlement, nous la suivrons ou nous ne la suivrons pas. Mais nous n'allons pas commencer à faire des bras de fer qui créent une suspicion qui, à mon avis, n'a pas lieu d'être!

**M. Simon Brandt (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si j'étais taquin, je serais tenté de dire à la gauche: qu'avez-vous à cacher à la population? Vous nous dites tous ce soir que ce n'est ni le lieu ni le moment du débat, qu'il ne faut pas jeter l'opprobre... (*Remarque.*) Mais qui paie nos jetons de présence, respectivement les salaires du Conseil administratif? La population par ses impôts! Et on devrait cacher à la population combien gagnent les conseillers administratifs, en termes bruts et en termes nets?

M. Carasso a fait l'analogie avec l'initiative 1:12, à laquelle le Parti libéral-radical s'était opposé. Mais il y a une différence fondamentale entre l'initiative 1:12 et ce dont nous parlons ce soir. Dans cette initiative, on parle de l'économie privée, où chacun est libre de mettre de l'argent ou non dans son entreprise et où un chef d'entreprise est responsable de sa bonne gestion devant les gens qui y ont mis de l'argent. Il peut être poursuivi pénalement, voire être mis en faillite personnelle si son entreprise marche mal. Tel n'est pas le cas lorsqu'on est magistrat.

Autant on a le choix de mettre ou non de l'argent dans une entreprise, d'acheter ou de ne pas acheter des actions, autant personne n'a le choix de payer ou non

ses impôts! Autant quelqu'un peut dire qu'il ne veut pas investir dans telle ou telle entreprise parce qu'il n'a pas confiance, autant personne ne peut dire qu'il ne veut pas payer ses impôts parce qu'il n'est pas satisfait de la manière dont la Ville est gérée! Et c'est bien pour cela qu'il est spécieux de dire que nous ne pouvons pas débattre en plénière de ce sujet. Si l'initiative 1:12 a été balayée devant la population, une autre initiative, elle, a récemment été acceptée. C'est l'initiative Minder, qui demandait que les assemblées d'actionnaires puissent fixer le montant de la rémunération des chefs d'entreprise.

Ce soir, les représentants de la population que nous sommes souhaiter fixer un autre pourcentage sur la rémunération des magistrats. C'est, par analogie, l'initiative Minder, qui était tant vantée par la gauche à l'époque. Evidemment, c'est toujours facile de dénoncer de tels errements quand il s'agit des «vilains patrons de droite» qui donnent de l'emploi et qui paient des impôts! Mais c'est tout de suite beaucoup plus difficile de venir le défendre quand il s'agit de magistrats de gauche! Pourtant, quand on gagne 225 000 francs nets par an, on n'est pas le *Lumpenproletariat*! Quand on gagne 225 000 francs nets pas an, on ne fait pas partie des gens les plus pauvres à Genève! Quand on gagne 225 000 francs par an, on pourrait avoir la décence de ne pas critiquer à longueur d'année les multinationales et les riches qui permettent, par leurs impôts, à certains magistrats de gagner davantage que des conseillers d'Etat, qui ont pourtant des responsabilités supplémentaires et une charge de travail bien plus lourde.

Vous comprendrez donc que, pour des raisons de transparence que nous devons à la population, et parce que le Parti libéral-radical, contrairement à d'autres partis, n'a rien à cacher sur quoi que ce soit, nous nous devons de donner ce soir un signal. (*Rires et remarques.*) Vous donnez les arguments d'un débat du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs. Admettons! Mais ne voulez-vous pas en débattre ce soir devant la population? Les donneurs de leçons de morale du Grand Conseil sont les mêmes qui viennent nous dire ici qu'on ne peut pas en débattre publiquement! C'est un peu facile de parler des «méchants spéculateurs immobiliers» et des «gentils conseillers administratifs» payés avec nos impôts! C'est facile! Simplement, au final, c'est la population qui est lésée parce que, contrairement à l'économie privée, elle n'a pas le choix de payer ou non ses impôts. Je demanderai donc le vote nominal sur ce texte, Monsieur le président, afin que la population sache, en toute transparence, qui vote quoi quant à l'utilisation des impôts et au salaire des conseillers administratifs qui, je le rappelle, gagnent 225 000 francs nets par an.

**Le président.** Merci, Monsieur Brandt. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il reste deux intervenants. Madame la maire a souhaité prendre la parole maintenant. Je la lui donne.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, ce débat est un peu compliqué pour une représentante du Conseil administratif car – et je l’avais dit quand je suis venue en commission des finances – nous sommes un peu juge et partie, puisqu’il s’agit de notre salaire. Je vous rejoins totalement sur deux points, Monsieur Brandt. Premièrement lorsque vous dites que ce sont les contribuables de la Ville qui paient mon traitement et vos jetons de présence. En ce sens-là, ils ont raison de payer des impôts et de réclamer la transparence sur les salaires et les rétributions des uns et des autres. Dans ce débat-là, personne, en effet, ne devrait se sentir mal à l’aise. Tout le monde devrait, en toute bonne foi, pouvoir rappeler les chiffres. Vous avez cité à de répétées reprises – à peu près trente fois – le traitement d’un conseiller administratif. C’est votre droit. Je pense que c’est juste; je pense que personne n’a à rougir du traitement qu’il perçoit.

Deuxièmement, vous avez raison lorsque vous dites que les Genevoises et les Genevois doivent savoir combien on rémunère un conseiller ou une conseillère administrative. D’ailleurs, ils le savent, puisqu’on cherche assez fréquemment à savoir, en tout cas une à deux fois par an, quel est le traitement d’un conseiller ou d’une conseillère administrative, comme l’a encore fait il y a près de deux semaines M. Mabut, de la *Tribune de Genève*, dans le cadre d’une polémique qui avait été enclenchée à la suite du double mandat de M. Barazzone. Je vous rejoins donc sur le fait que ce débat-là ne doit pas être inconfortable, que les salaires sont payés avec les impôts et que chacune et chacun doit savoir qui gagne combien.

Là où je ne vous rejoins pas, Monsieur le conseiller municipal, c’est lorsque vous faites un procès d’intention à ceux qui voudraient avoir un débat en commission et pas en séance plénière. Vous avez tort. D’abord parce que nous sommes en train de tenir ce débat, ensuite parce que, si vous renvoyez cette proposition au Conseil administratif, nous devrons revenir devant le Conseil municipal, puisque c’est un règlement du Conseil municipal. Ce débat aura lieu au Conseil municipal et donc, tôt ou tard, il sera public. Et dans tous les cas, en tout cas une fois par an, ce débat a lieu lorsque vous votez le budget, puisque le traitement du Conseil administratif est dans le budget.

Je ne vous rejoins pas non plus – et j’aurais vraiment envie de m’insurger – lorsque vous dites que nous vous avons caché des choses. Nous ne vous avons rien caché. Nous sommes venus en commission des finances, nous vous avons rédigé des courriers. Un courrier a été signé par le maire de l’époque, Pierre Maudet, et un autre l’a été par le maire de l’époque, M. Pagani. M. Pagani et moi-même, nous sommes venus en commission. Je vous l’ai dit lorsque vous m’aviez interrogée – M. Sormanni l’a répété – le règlement du Conseil administratif devrait être revu sur pas mal d’autres points. C’est un vieux règlement, il n’a jamais été révisé, y compris, d’ailleurs, sur le traitement qui a été fixé en 1976 et qui n’a pas bougé depuis. Je vous avais donc dit que si vous vouliez travailler sur

ce règlement, qu'il s'agisse d'un travail ponctuel, anecdotique, ou qu'il s'agisse d'un travail plus conséquent, vous pouvez le faire. C'est votre latitude de le faire et d'en modifier les paramètres. Il est un peu compliqué parce qu'il touche les dispositifs de sécurité sociale, mais vous êtes en droit de le faire si vous le souhaitez.

Je vous avais dit aussi que c'était un peu compliqué pour nous, puisque nous étions juge et partie. Maintenant, si vous nous donnez un mandat – et nous sommes désolés de ne pas l'avoir rempli avant que vous ne votiez ce projet de délibération – c'est bien volontiers que je viens devant vous avec des propositions en vue d'effectuer un toilettage plus important. Si vous ne le souhaitez pas parce que vous souhaitez plutôt modifier la rémunération du Conseil administratif sur le siège, vous avez le droit de le faire, de la même façon que vous votez le montant de vos jetons de présence et que vous choisissez ou non de les fiscaliser. Cela fait partie de vos prérogatives; personne ne vous les conteste.

La seule chose que je vous contesterai, Monsieur Brandt – et je le dis de manière tout à fait solennelle – est l'attaque que vous faites à l'encontre d'un membre du Conseil administratif, en l'occurrence de M. Pagani. Je pense qu'avec le procès d'intention que vous lui avez fait pendant de nombreuses minutes, que j'ai écouté silencieuse en me demandant si je devais me lever pour le défendre – bien qu'il soit assez grand pour se défendre tout seul – vous donnez, en définitive, un visage assez laid de la démocratie, des hommes et des femmes qui s'investissent dans des tâches de fonction publique qui, certes, sont passionnantes et très bien rétribuées lorsqu'on est conseiller ou conseillère administrative, mais qui demandent aussi énormément de temps, de patience, de dynamisme et d'inventivité.

Et qu'ils cumulent ou pas les mandats, je vous prie de croire que les membres du Conseil administratif in corpore remplissent au mieux de leurs compétences le mandat qui leur est donné. Et lorsqu'ils cumulent un double mandat, ils en ont répondu devant leur parti et, surtout, devant l'électeur et l'électrice qui les a désignés pour siéger dans une chambre, que ce soit le parlement cantonal ou le parlement fédéral. Je leur souhaite de bien réussir dans leur double mandat, car cette tâche est lourde lorsqu'on est déjà conseiller administratif. Moi, en tant que maire de la Ville de Genève, je trouve qu'il est indigne de critiquer un conseiller administratif lorsqu'il a décidé de siéger dans deux enceintes après avoir été démocratiquement élu par le peuple. (*Applaudissements et brouhaha.*)

**Le président.** Merci, Madame la maire. Monsieur Brandt, vous voulez rétorquer?

**M. Simon Brandt (LR).** Oui, Monsieur le président, j'aimerais rétorquer sur deux éléments. Vos leçons de morale à longueur d'année, Madame Salerno – ou

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

celles de qui que ce soit sur les bancs de la gauche – ça suffit! Parce que, lorsqu’il s’agit de «méchantes gens de droite», vous pouvez passer des heures à leur rentrer dedans. Vous nous dites que nous défendons les riches quand nous contestons la pression fiscale et lorsque nous vous demandons des comptes sur la gestion des deniers publics et de vos salaires, vous nous dites que nous sommes indignes. Ce qui est indigne, Madame Salerno, c’est ce deux poids deux mesures...

Nous devons des comptes à la population, quelle qu’elle soit. Les propos que j’ai répétés sont ceux que M. Pagani a tenus en commission! Ce ne sont pas des propos secrets, cachés; ce sont des propos publics qui figurent dans le rapport PRD-51 A. M. Pagani les a tenus, il doit donc les assumer. A moins qu’il ne se rende compte maintenant qu’ils étaient si particuliers qu’il est difficilement explicable de dire à la population: «Je ne gagne pas assez avec 225 000 francs nets par an.»

Enfin, s’agissant du double mandat, vous dites, Madame Salerno, que les gens les ont élus et que c’est génial. D’accord! Mais alors expliquez-moi pourquoi le double mandat de M. Barazzone vous dérange à un point tel que vous refusiez qu’il verse ses jetons de présence du Conseil national à la Ville? J’ai peut-être un début de réponse... C’est que M. Barazzone ne fait pas partie de votre majorité politique. Une nouvelle fois, vous et la gauche en général, vous êtes toujours plus sévères avec les gens de droite au lieu de regarder un peu ce qui se passe sur vos propres bancs et dans vos propres rangs!

**Le président.** Monsieur le conseiller administratif, vous avez bien sûr la parole...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que l’essentiel a été dit par ma collègue, et je l’en remercie. Je vous rappellerai quand même un certain nombre de faits. Je suis un ancien syndicaliste, j’ai de nombreuses fois négocié mon salaire, et si vous me reprochez d’avoir demandé quel salaire je gagnerais en assumant la charge qui est la mienne depuis maintenant sept ans, je pense que vous offensez l’ensemble des salariés de cette région...

*M. Simon Brandt (LR).* Ce n’est pas le sujet!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* C’est le sujet, Monsieur Brandt! Je ne vous ai pas interrompu, alors j’espère que vous m’écoutez jusqu’à la fin.

Effectivement, j'ai demandé quel serait mon droit aux vacances et quel serait mon salaire, car je ne m'en étais pas préoccupé jusque-là.

Quant à la transparence, Monsieur Brandt, je vous donne des éléments tout à fait concrets. Vous avez dit que je touchais 225 000 francs nets. De cela je déduis, puisque c'est une charge, 36 000 francs que je rétrocède à mon parti. Alors vous direz que cela dépend de ma bonne volonté. Ce n'est pas vrai, vous le savez très bien, les uns et les autres. Chaque fois que vous éliez des magistrats, par exemple à la Cour des comptes, la charge que vous leur octroyez doit être rémunérée pour financer les partis, parce que ceux-ci n'ont pas suffisamment d'argent pour vivre. C'est la réalité de notre démocratie, j'en ai assumé les conséquences.

Vous déduisez donc déjà 36 000 francs. Et allons jusqu'au bout! Avant, je pouvais déduire cette somme de mes impôts. Aujourd'hui, je ne peux plus le faire, alors que je ne les touche pas, car je ne peux déduire que 10 000 francs. S'agissant du Grand Conseil, effectivement, je rétrocède 75% des jetons de présence que je touche à mon parti, de sorte qu'en trois mois j'ai été rétribué 1500 francs pour mon activité. (*Remarque.*) Si vous cumulez l'ensemble de mes revenus, je ne gagne pas plus qu'un chef de service de la Ville de Genève. Cela étant, j'y prends beaucoup de plaisir et je mets toute mon énergie en faveur de la collectivité.

C'est pourquoi je trouve un peu mesquin, Monsieur Simon Brandt, quand vous dites que vous voulez nous prélever 7% de notre salaire. Vous savez que nous n'avons pas une caisse de retraite au sens réel du terme. C'est d'ailleurs bien pour cette raison que l'on doit revoir ce règlement, pour que l'on ait une réelle caisse de retraite avec un capital de dotation. Cela coûtera effectivement beaucoup plus à la municipalité, c'est certain, mais nous devons réformer ce système. Je trouve donc qu'il est un peu mesquin de dire – de la part de M. Fiumelli également – qu'on devrait nous taxer, comme ça, artificiellement, à 7%. Si cela vous sied, vous le ferez, vous êtes maîtres de ce règlement, mais il faudrait peut-être élever un peu le niveau du débat et étudier l'ensemble de la problématique, avec les magistrats passés et à venir. (*Exclamations.*)

### *Deuxième débat*

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de MM. Fiumelli et Lathion est accepté par 35 oui contre 33 non.

*Ont voté oui (35):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR),

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Ont voté non (33):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Pascal Holenweg (S), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 35 oui contre 31 non (2 abstentions).

*Ont voté oui (35):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR),

## Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Roullet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Ont voté non (31):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Se sont abstenues (2):*

M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Pascal Holenweg (S), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – L'article 9 du règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs, ainsi que des pensions à leurs survivants est modifié de la manière suivante:

«*Art. 9.* – Contribution des membres du Conseil administratif

»<sup>1</sup> Les membres du Conseil administratif contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale au 7,3% de leur traitement brut annuel.»

*Art. 2.* – Cette modification entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est engagé à proposer une refonte de son règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité au Conseil administratif, ainsi que des pensions à leurs survivants, d'ici à la fin de l'exercice 2014.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**Le président.** Je rappelle qu'il n'est pas possible de déposer de nouveaux objets lors des sessions extraordinaires. Je vous souhaite une excellente rentrée et à demain soir.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 4710 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 4710 |
| 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 89 990 000 francs destinés à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs, ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles formant l'ensemble des Minoteries, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 89 290 000 francs, soit: |      |
| – projet de délibération I (rénovation de l'enveloppe). Un crédit brut de 89 200 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 88 500 000 francs;   |      |
| – projet de délibération II (équipement informatique de la bibliothèque). Un crédit de 244 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la bibliothèque-discothèque située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102;  |      |
| – projet de délibération III (achat mobilier de la bibliothèque et achat mobilier de la crèche). Un crédit de 546 000 francs destiné au déménagement et à l'achat de mobilier de la bibliothèque-discothèque (498 000 francs) ainsi qu'à l'achat de mobilier pour la crèche (48 000 francs) situées dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102.  |      |

Ces trois crédits concernent des objets situés à la rue des Minoteries 1-3-5-7 et la rue de Carouge 98-100-102, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1011, 1017, 2833, 3389 et DP3591 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-979 A/B).  
Suite du premier débat . . . . .

4710

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 concernant les parcelles de la commune de Genève, section Plainpalais, N<sup>os</sup> 255, 2589, propriété de la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde, et N<sup>os</sup> 258 et 4116 (ex 3257) propriété de la Ville de Genève, sises rues Michel-Simon, Jean-Louis-Hugon et avenue de Sainte-Clotilde, en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total net de 4 203 000 francs et l'octroi d'un droit de superficie:

- un crédit brut de 4 922 000 francs destiné à l'aménagement de l'îlot Sainte-Clotilde et de ses abords incluant la création d'une place publique arborée, le réaménagement des rues adjacentes (Jean-Louis-Hugon et Michel-Simon) et du jardin de la crèche Sainte-Clotilde, dont à déduire 719 000 francs représentant la participation de l'Association paroissiale Sainte-Clotilde pour les travaux de réaménagement de l'îlot, soit un montant net de 4 203 000 francs;
- l'octroi à la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde, ou à tout autre organisme à même de garantir la réalisation de logements sociaux pérennes, d'un droit de superficie distinct et permanent, en vue de la construction d'un immeuble de logements à caractère social.

La réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation DM N<sup>o</sup> 22/2012, établi par M. Adrien Küpfer, ingénieur-géomètre officiel, en date du 7 juin 2012.

La radiation de la servitude de jour inscrite au Registre foncier sous P.j.A 655 du 4 juillet 1962, et la constitution d'une servitude de jour grevant les futures parcelles N<sup>os</sup> 4249 et 4250 de Genève Plainpalais (selon DM 22/2012 cité plus haut), de la paroisse catholique romaine de Sainte-Clotilde.

La modification de la servitude de non bâtir inscrite au Registre foncier sous P.j. 216 du 4 juillet 1962 (PR-1048 A) . . . . .

4745

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 23 mars 2011: «Vandalisme au parc Bertrand» (P-263 A) . . .

4796

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 9 octobre 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pensions de retraite des conseillers administratifs» (PRD-51 A) . . . 4808

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*